IMT Nuremberg Archives

H – 5163

International Court of Justice

H-5163

British Closing Speech - (French)

H5163 – 0002

H5163 - 0003

Page 28, ligne 23: supprimer la fin du paragraphe, après "persécution des Juifs" et insérer:

" Que personne ne se laisse tromper par les explications métaphysiques données à ce crime effrayant. Ce qu'HITLER, dans cette ville même, a décrit comme un combat fanatique contre les Juifs était une partie intégrante de la politique visant à constituer "ein Volk" - ein Herrenvolk (race des seigneurs) qui dominerait l'Europe et le monde. Et c'est ainsi que la persécution des Juifs se propagea dans tout le pays. Elle fournit un ciment qui souda le peuple au Régime. Elle donna à la jeunesse des victimes à maltraiter et le moyen d'acquérir ainsi une formation pratique dans la brutalité."

Discours au Congrès de Nüremberg le 12 Septembre 1938.

Page 28: ligne 31: insérer après "avait alors été conçue:

" Dans "Mein Kampf" - la bible de ces accusés, HITLER a regretté qu'on ne se soit pas servi des gaz toxiques pour exterminer les juifs allemands durant la dernière guerre. Dès 1925.....

GB I28

Page 40, ligne 15: insérer un nouveau paragraphe :

" L'Avocat vous a fait un récit minutieux mais partial et très discutable des relations avec l'étranger jusqu'en 1939. Je ne propose pas d'en exposer le déroulement dans cette étude. Je ne veux pas dire non plus, et les évènements l'ont prouvé, que la politique adoptée par les puissances démocratiques, n'avait pas parfois été faible, inconstante et digne d'être critiquée. Mais le compte-rendu de l'avocat passe sous silence deux faits fondamentaux.. Qu'à partir de la parution de "Mein Kampf" la politique nazie visait à l'expansion du pays, à l'agression et à la domination.

GB I28

et que les Puissances de l'Ouest avaient à faire à une Allemagne dont c'était le but essentiel, malgré ses quelques hommages peu sincères à la paix, Si on désirait la paix, il fallait la payer un prix imposé par l'Allemagne. Et, sachant que ce prix ne serait pas payé de plein gré, les Allemands étaient décidés à le faire payer par la force."

Page I5, ligne 5:remplacer la phrase: "Mais pour cette raison..... les différends ordinaires entre les Etats" par:

" Mais cela est vrai également pour les responsabilités civiles incontestables des Etats, car, exception faite des traités, il n'existe pour aucun tribunal international, aucune juridiction obligatoire permettant de les juger."

Page 89, ligne 5: après "situation" insérer les nouvelles phrases qui suivent: -

" Ce n'est pas la peine, non plus, d'examiner ce fait étonnant: l'envoi par le fond de bateaux neutres, rendu légal par le procédé consistant à établir un ordre sur papier, excluant ces bateaux, non d'une zone de guerre définie sur laquelle l'Allemagne exerçait un contrôle effectif, mais de vastes régions des sept mers. Mais il existe une question au moins sur laquelle personne ne met la loi en doute."

(9482)

Page 92, ligne 9: insérer après "guerre totale" :

" Découlant du fait que pendant un certain temps la politique raciale menée contre les Juifs ne fut, comme je l'ai dit, qu'un des côtés de la doctrine du Herrenvolk. Dans Mein Kampf, HITLER avait dit que le facteur le plus décisif dans l'effondrement allemand de I9I8 fut "le fait de ne pas avoir reconnu..... le problème racial et

GB I28

H5163 - 0004

la menace juive." L'attaque contre les Juifs fut à la fois une arme secrète - une arme durable de la 5ème colonne - pour saper et affaiblir les démocraties et un expédient afin d'unir le peuple allemand en vue de la guerre. HIMMLER signifia clairement, dans son discours du 4 Octobre 1943, que le traitement infligé aux Juifs allemands était en relation étroite avec la politique de guerre. Il disait:

1919 PS
US 170

" Car nous savons toutes les difficultés que nous nous serions attirées si ..... nous avions encore aujourd'hui des Juifs dans chaque ville, comme saboteurs clandestins, agitateurs et fauteurs de troubles."

Aussi le crime contre les Juifs, dans la mesure ou c'est un crime contre l'humanité et non pas un crime de guerre, est l'un de ceux que nous condamnons à cause de ses rapports étroits avec le crime contre la paix.

Page 129, ligne 6: Insérer le nouveau paragraphe suivant:

D 851
GB 451

" Dès le 3 Septembre 1939, la Marine allemande, dans un memorandum adressé au Ministère des Affaires Etrangères, cherchait à obtenir un accord en vue d'une politique de coulage sans avertissement préalable des navires marchands aussi bien ennemis que neutres, au mépris des règlements de Londres sur la guerre sous-marine, de son Ordonnance sur les Prises et du Droit International. Une série de documents publiés pendant les six semaines qui suivirent révèle une pression constante exercée par RAEDER sur le Ministère des Affaires Etrangères pour obtenir son consentement à cette politique."

D 852)
GB 469)
D 853
GB 470

Page 129: Accoler D 857 avec D 852 et D 853.

H5163 - 0005

Page I3I: ligne I5: après "guerre navale" insérer le nouveau paragraphe suivant:

" L'argument de la Défense disant que l'envoi par le fond sans avertissement des navires marchands alliés était justifié par des mesures alliées, est aussi insoutenable que celui qui prétend que le coûlage à vue des navires marchands était précédé par des avertissements qui répondaient aux exigences du Droit International. Vous avez vu les avertissements très vagues et généraux donnés aux neutres et le memorandum de l'Etat-Major de la Marine de Guerre révélant que ceux-ci furent donnés à dessein dans les termes les plus généraux, parce que RAEDER savait que l'action qu'il envisageait contre les neutres était tout à fait illégale. Je n'ai pas besoin de vous rappeler le document proposant que les ordres donnés de vive-voix et un rapport inexact inscrit dans le journal de bord, ce qui fut précisément mis en pratique dans le cas de "l'Athénia", ou dans les du Journal de guerre personnel de RAEDER révélant que des neutres soigneusement sélectionnés devaient être coulés dans chaque endroit où l'usage de torpilles électriques permettrait aux Allemands de soutenir que le bateau avait vraiment heurté une mine. Vous en avez confirmation dans les démentis narquois préparés par RAEDER en réponse aux protestations des Gouvernements Norvégien et Grec à propos del'envoi par le fond du "Thomas Walton" et du "Garufalia", et l'aveu donné à regret dans le cas du "Deptford", les trois bâtiments ayant été coulés en Décembre I939 par le même sous-marin. Rien ne prouve mieux

C I57
GB 224
C I9I
GB I93
D 662
GB 222
C 2I
GB I94
D 807
GB 454

le cynisme et l'opportunisme avec lesquels RAEDER et DOENITZ traitèrent le Droit International, que le contraste entre leur attitude en face de l'envoi

H5163 - 0006

9234-5 par le fond d'un navire espagnol en I940 et celui
9348-9 qu'ils eurent en Septembre I942. En I940, l'Espagne ne comptait pas aux yeux de l'Allemagne, en I942 elle comptait."

Page I33: dernière ligne: ajouter le paragraphe suivant:

" Les témoignages prouvent la pression constante exercée par HITLER à partir de ce moment là pour que cet ordre soit donné. On admet

D8 I6 I7 qu'il l'exigea au cours d'une réunion avec DOENITZ et RAEDER, le I4 Mai et qu'il souleva à

D8 39 nouveau la question le 5 Septembre. DOENITZ a lui-même fait allusion à cette pression d'HITLER au cours de l'incident du "Laconia". On nous a confirmé que l'ordre donné le I7 Septembre pré-

D 630 GB I99 voyait ce que le Ministère Public en a déduit de la déposition du témoin HEISIG et de celle de MOEHLE/ Est-il concevable qu'un officier supérieur ait eu l'autorisation, depuis le I7 Septembre I942 jusqu'à la fin de la guerre, de continuer à donner à des centaines de sous-marins de Kiel l'ordre de prendre la mer et c'était un ordre de destruction, à moins que ce ne fut ce que voulait l'Etat-Major de la Marine de Guerre ?

9234 Vous avez la preuve que DOENITZ lui-même vit
9279 chacun des Commandants de sous-marins avant et après sa croisière, ses propres déclarations quant aux commentaires faits par ses officiers d'Etat-Major au moment où il prépara l'ordre et son attitude générale, révélée par l'ordre d'Octobre I939, qu'il admet avoir été un ordre interdisant le sauvetage des naufragés. Cet ordre, en lui-même, est absolument indéfendable, tel qu'il a été présenté par le Ministère Public. On trouve encore une coïncidence dans l'argument

D 423 qu'HITLER présenta à Oshima, à savoir l'importance

H5163 - 0007

GB I97

qu'il y avait à empêcher les Alliés de trouver des équipes pour l'immense programme américain de construction. C'est cet argument que DOENITZ admet lui-même avoir présenté le I4 Mai, et c'est encore le même que HEISIG dit avoir entendu, et c'est la raison donnée à l'ordre suivant de couler d'abord les bateaux d'accompagnement d'un convoi. Vous avez les exemples de "l'Antonico", du "Noreen Mary" et du "Peleus", alors que l'homme qui exprimait son horreur à la pensée qu'il aurait à donner cet ordre, admet avoir vu le livre de bord du sous-marin qui coula le "Sheaf Mead". Ce livre portait une remarque brutale décrivant les souffrances de ceux qui étaient restés dans l'eau. DOENITZ déclara, lui-même, que le fait de"donner un tel ordre ne pourrait se justifier que si un succès militaire décisif pouvait en dépendre." N'était-ce pas parce que, comme le montre son propre document, le pourcentage des navires coulés en dehors des convois en Septembre I942 était si élevé qu'un succès militaire décisif aurait pu être obtenu grâce à cet ordre, tandis qu'en Avril I943, quand presque tous les navires coulés navigaient en convoi, il n'avait pas été nécessaire de donner un autre ordre plus explicite dans ses termes ? "

D 663
GB 200
D 645
GB 203
D 647
GB 204
D 644
GB I92
D8 42

(9483)

Page 2I6, dernière ligne: après "réunions" :

" Vous vous souviendrez de sa phrase - une conférence académique sur la guerre - "

Page 2I8, ligne 9: Après "dans son bureau" insérez le paragraphe suivant:

I0525
R. I24

" Quel est le crime de SAUCKEL, dont le Gau comprenait l'infâme camp de Buchenwald ?

H5163-0008

H5163 - 0009

US I79 SAUCKEL peut maintenant chercher à parer son
I0808 ordre de shanghaier des Français, à nier qu'il
R I24 conseilla la pendaison d'un préfet ou d'un maire
afin d'écraser l'opposition, à dire que les me-
US I79 sures impitoyables étaient dûes à des différends
entre les services, et que les camps pénitentiai-
res de travail étaient des établissements pure-
ment d'éducation. Pour vous qui avez vu les do-
cuments qui témoignent des horreurs accomplies,
dans lesquels on nous dit maintenant qu'elles
étaient le résultat d'une nécessité: le besoin
pressant d'ouvriers pour alimenter la machine
nazie, pour vous qui avez entendu parler et lu
des rapports sur les conditions dans lesquelles
D.524 7 millions d'hommes, de femmes et d'enfants arra-
GB 532 chés de leur foyer furent entraînés sur ses or-
dres à l'esclavage, il n'est pas besoin d'autre
preuve de culpabilité."

Page 219, ligne 3: Après "servir au paradis"ajouter le nouveau para-
graphe suivant:

" L'Avocat a cherché à dépeindre PAPEN comme
un défenseur de la paix. S'il préférait atteindre
les objectifs du complot par des méthodes de bru-
talité et de chantage plutôt que par une guerre
déclarée, la raison peut en être celle qu'il nous
donne dans sa propre déposition, c'est-à-dire qu'il
craignait que:

" Si une guerre mondiale devait éclater, la
situation de l'Allemagne serait sans espoir.""

8265.

H5163 - 0010

Notice.

Not to be published until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

Ne pas publier avant présentation devant le tribunal en audience publique et seulement la partie réellement versée au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jenen Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

Не публиковать до того, как представлено на публичном заседании Трибунала и только ту часть, которая представлена в качестве доказательства.

H5163 - 0011

Iere Partie.
Le but du Procès

8099

Il est évident que ces accusés ont pris part à des crimes si terrifiants que l'imagination chancelle et recule à leur vue, et ils sont moralement responsables de ces crimes.

Qu'on se rappelle bien les mots de l'accusé FRANK : " des milliers d'années s'écouleront sans effacer cette faute de l'Allemagne " Une guerre totale et totalitaire, menée au mépris d'engagements solennels et en violation des Traités; de grandes villes de Coventry à Stalingrad, réduites en poussière, les campagnes dévastées, et maintenant, les répercussions inévitables d'une guerre menée de cette façon : la faim et la maladie parcourant le monde ; des millions de personnes sans domicile, estropiées, dépossédées. Et dans leur tombe, des millions d'hommes demandent, non vengeance, mais que cela ne se reproduise plus, dix millions d'hommes qui à cet instant auraient pu vivre dans la paix et le bonheur, des soldats, des marins, des aviateurs et des civils, tués dans des batailles qui n'auraient pas du avoir lieu. Cela n'a pas été le seul et le plus grand crime. Dans nos différents pays, lorsque peut être dans le feu de la passion, ou pour d'autres raisons qui font perdre le contrôle de soi-même, un homme est tué, le meurtre fait sensation, il excite notre compassion, et nous n'avons de cesse que le meurtre soit puni, et que l'autorité de la loi soit appliquée. Ferons-nous moins que cela, lorsqu'on a tué non une personne mais au minimum douze millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Non, au cours d'une bataille, non

.....

(9I57)

H5163 - 0012

sous l'effet de la passion, mais de sang-froid, au cours d'une tentation préméditée et délibérée de détruire des nations, des races, de désagréger des traditions, les institutions et l'existence même d'Etats libres et anciens, Douze millions de meurtres. L'extermination des deux tiers des Juifs en Europe, plus de six millions, d'après les propres statistiques des meurtriers. Des assassinats réalisés à la manière d'une industrie de production en masse dans les chambres à gaz et fours d'Auschwitz, Dachau, Trblinka, Buchenwald, Mauthausen, Maidanek et Oranienburg.

2738 PS
(USA 296)

(9157)

H5163 - 0013

(2 orig.)

Le monde doit-il négliger la renaissance de l'esclavage en Europe de 7.000.000 de femmes et d'enfants arrachés à leur foyer, traités comme des bêtes, affamés, battus et assassinés ?

Il se peut que la faute de l'Allemagne, dont le peuple partage largement la responsabilité, ne s'efface pas mais ce sont ces hommes-ci, aidés d'une poignée d'autres, qui ont chargé l'Allemagne, de cette
10.29% faute, et ont perverti le peuple allemand " Je suis coupable " a avoué l'accusé Schirach, " d'avoir éduqué la jeunesse allemande dans l'intérêt d'un homme qui a commis des assassinats par millions."
Pour ces crimes, on aurait pu appliquer à ces hommes des méthodes d'éxécutions sommaires, et le traitement qu'ils avaient aidé à infliger à tant de millions d'être innocents, traitement dont ils n'auraient guère pu se plaindre. Mais ce Tribunal ne doit pas juger uniquement leur

.....
(9518)

H5163 - 0014

faute, sur une base morale et éthique, mais selon la loi. Cette justice naturelle qui exige que ces crimes ne restent pas sans châtiment, insiste également pour qu'aucun otro ne soit puni, avant qu'on ait examiné patiemment et soigneusement les faits prouvant qu'il a participé aux crimes commis. Et ainsi, durant tous ces mois, ce Tribunal a examiné les faits et doit maintenant appliquer la loi, afin que justice puisse être faite à ces individus pour leurs innombrables victimes et afin, également, que le monde sache que finalement la loi du plus fort sera supprimée et que les rapports entre les Etats seront régis par le droit et la Justice. Car ce procès aura des conséquences d'une portée bien supérieure au châtiment d'environ une vingtaine de coupables. Les questions en jeu ici sont bien plus importantes que le sort des coupables, bien que ces questions dépendent de leur sort. Pour l'histoire, il importera peu de savoir si le procès aura duré deux ou dix mois. Mais ce qui aura une grande importance c'est le fait, que, grâce à un examen juste et patient, on a pu établir la vérité.....

(9158)

H5163 - 0015

...sur des faits si terrifiants que leur trace pourrait demeurer toujours, et soutenir le droit et la Justice.

Au cours d'une année, on a réuni, on a tiré et on vous a soumis un nombre de témoignages bien supérieur à tout ce qui, au cours de l'histoire, a été présenté à un Tribunal. La plus grande parti de ces témoignages consiste en des dossiers et des documents saisis, documents du gouvernement auquel appartenaient ces hommes, et il y en a beaucoup qui accusent directement chacun d'eux, d'avoir eu connaissance des crimes commis par l'Etat nazi et d'y avoir pris part d'une façon ou d'une autre. Ces preuves n'ont pas été réfutées, et resteront à jamais pour répondre à ceux qui, plus tard, voudront chercher une excuse ou des circonstances atténuantes aux crimes commis. Maintenant que cette masse de preuves vous a été soumise, je vous invite à détacher un instant vos esprits des détails de ces documents, d'en considérer l'effet d'ensemble et de revoir cette affaire étonnante comme un tout. Ce n'est que par hasard que, grâce à leurs documents saisis, nous avons pu établir, de la bouche même des criminels, la preuve de leurs crimes. Mais l'accusation portée contre ces hommes peut-être appuyée sur une base plus vaste que celle-là et doit être considérée à la lumière de ses antécédents historiques.

2ième partie
Le complot général (a)
Les desseins nazis

Lorsqu'on examine la nature et l'immensité des crimes qui ont été commis, on constate sans aucun doute possible que la responsabilité de ceux

H5163 - 0016

(3 orig.)

...qui ont occupés lespostes les plus importants, au point de vue de l'influence et de l'autorité, dans l-Etat nazi, est évidente. Durant des années, dans un monde où l'on avait affirmé que la guerre elle-meme était un crime, l'Etat allemand se préparait à la guerre. Durant des années, les Juifs furent boycottés privés de leurs droits élémentaires à la propriété, à la liberté et à la vie elle-meme, durant des années, d'honnetes citoyens ont vécu dans la crainte d'etre dénoncés ou arrétés par une de ces organisations, que nous prétendons criminelles, et par lesquelles ces hommes régissaient l'Allemagne; durant des années, dans toute l'Allemagne, des esclaves étrangers ont travaillé dans les firmes et les usines et été déplacés comme du bétail dans chaque rue, ou sur chaque voie de chemin de fer.

(1959)

H5163 - 0017

(4 orig.)

Ces hommes étaient, avec Hitler, Himmler, Goebbels et quelques autres considérés à la fois les Chefs et les conducteurs du peuple allemand; c'était lorsqu'ils occupaient les positions les plus élevées d'autorité et d'influence que ces crimes étaient projetés et perpétrés. Si ces hommes ne sont pas responsables, qui l'est ?Si les hommes vendus qui ne firent pas plus qu'obéir à leurs ordres, Dostler, Eck, Kramer et une centaine d'autres ont déjà payé par le châtiment suprême, ces hommes en sont-ils moins responsables ? Comment pouvez-vous dire qu'eux et les bureaux de l'Etat qu'ils ont dirigés n'ont pas joué un rôle ? Lammers, leur propre témoin, Chef de la Chancellerie du Reich, dit en 1938 :

3863 PS
GB 320

"En dépit de la concentration fondamentale du pouvoir de l'autorité dans la personne du Fuehrer, il n'en résulte pas dans l'administration gouvernementale de centralisation de l'administration forte et sans nécessité dans les mains du Fuehrer .....
L'autorité du Chef subordonné (Unterfuehrer) dirigée vers le bas, interdit un ingérance dans chaque ordre individuel qu'il peut donner. Ce principe est appliqué par le Fuehrer dans sa direction gouvernementale d'une manière telle que, par exemple, la position des Ministres du Reich est en réalité beaucoup plus indépendante aujourd'hui que jadis, bien qu'aujourd'hui les Ministres du Reich soient subordonnés à l'autorité illimitée du Fuehrer. Une bonne volonté à porter les responsabilités, une capacité à prendre des décisions, une

(9160)

> énergie agressive et une véritable autorité, telles sont les qualités que le Fuehrer exig avant tout des Chefs qui lui sont subordonné Il leur permet donc la plus grande liberté dans l'exécution de leurs affaires et dans la façon dont ils remplissent leurs fonction

Qu'ils essayent maintenant, accusés de meurtre co - me ils le sont, d'amoindrir le pouvoir et l'influence qu'ils ont exercé comme ils le veulent, nous n'avons qu'à nous rappeler leur vantardise alors qu'ils se pavanaient sur la scène de l'Europe drapés dans leur éphémère autorité, pour voir le rôle qu'ils ont joué. Ils ne disaient pas alors au peuple allemand ou au monde qu'ils n'étaient que les marionnettes ignorantes et sans puissance de leur Fuehrer. L'accusé Speer disait :

12183 "Même dans un système totalitaire il doit y avoir une responsabilité totale.....il est impossible, après la catastrophe, de se soustraire à cette responsabilité totale. Si la guerre avait été gagnée les Chefs auraient aussi assumé une responsabilité totale."

(9160)

a dépo

H5163 - 0018

H5163 - 0019

Si la guerre avait été gagnée doit-on supposer que ces hommes se seraient retirés dans l'ombre et dans l'innocence relative de la vie privée ? L'occasion leur en était offerte avant la guerre, s'ils avaient voulu se dissocier de ce qui arrivait. Ils ont choisi une voie différente. Dès le début, à un moment où la résistance, au lieu de la participation aurait pu détruire ce qui naissait, ils ont encouragé la légende d'Hitler, ils ont aidé à établir le pouvoir et l'idéologie nazis et à diriger son activité jusqu'à ce que, tel un pieuvre horrible, il répande sa bave sur l'Europe et étende ses tentacules sur le monde entier. Ces hommes étaient-ils ignorants des fins que l'on cherchait à atteindre au cours de la période de montée au pouvoir ? Paul Schmidt, l'interprète d'Hitler, témoin d'un grand savoir, a déposé :

3308 PS
(GB 288)

> "Les objectifs généreux des Chefs nazis ont été apparents dès le début, c'est-à-dire la domination du continent Européen à réaliser d'abord par l'incorporation dans le Reich de tous les groupes territoriaux baptisée 'Lebensraum' ".

Ce slogan "Lebensraum" - cette idée entièrement fausse selon laquelle l'existence même du peuple allemand dépendait d'une expansion territoriale sous le dro-peau nazi - a été dès les premiers jours une partie ouvertement avouée de la doctrine nazie - dépendant toute personne qui aurait réfléchi aurait pu savoir qu'il conduirait à la guerre.

386 PS
USA 25

C'était la justification qu'Hitler offrait à ses complices dans la conspiration lors des réunions

L 79
USA 27

secrètes du 5 Novembre 1937, 23 Mai et du 23 Novembre

789 PS
USA 23

1939, au cours desquelles le sort de tant de pays fut décidé. (9161)

H5163 – 0020

(5 orig.)

Bien que moins concret ceci n'était pas moins faux que la demande d'une révision du Traité de Versailles. La soi-disante injustice de Versailles si astucieusement exploitée pour fournir un point de ralliement populaire sous la bannière nazie, avait réussi à unir derrière les nazis de nombreux allemands qui, autrement, n'auraient pas supporté une partie du reste de leur programme.

(9161)

H5163 - 0021

(6 orig.)

L'effet de cette propagande peut-être jugé d'après les efforts répétés faits ici par la Défense pour développer la prétendue injustice du Traité. Injuste ou non, c'était un Traité et aucun gouvernement satisfait de vivre en paix n'aurait eu besoin de se plaindre de ses stipulations. Meme si les réclamations étaient justifiées, il ne leur resta plus relativement tot, aucun fondement.
Ses stipulations du Traité auraient pu être revisées - et à certains égards elles le furent - par des négociations pacifiques. En 1935, quatre années avant que le monde fut plongé dans la guerre, ces hommes avaient publiquement failli aux obligations de Traité et en 1939, non seulement ils étaient dégagés de presque toutes les restrictions dont ils s'étaient plaints mais ils avaient .....

(9162)

H5163-0022

saisi des territoires qui n'avaient jamais appartenu à l'Allemagne dans toute l'histoire Européenne. Le cri de Versailles fut un moyen utilisé pour rallier le hommes à des desseins mauvais et agressifs. Mais c'éta un moyen moins diablotique que le cri d'anti-sémitisme et de pureté raciale, par lequel ces hommes cherchèren à la fois à rallier et cimenter les diverses formes de l'opinion publique et l'antagonisme parmi les peuple des terres étrangères. Rauschning cite la déclaration d'Hitler :

USSR 378

> "L'Anti-sémitisme est un moyen révolutionnaire util La propagande anti-sémitique, dans tous les pays es un moyen presque indispensable à l'extension de no tre campagne politique. Vous verrez comme nous au- rons besoin de peu de temps pour déraciner les idées et les critères du monde entier simplement e uniquement en attaquant le Judaisme. C'est indiscu tablement l'arme la plus importante de mon arsenal de propagande."

Comme exemple du résultat de cette propagand per- verse, je voudrais vous remettre en mémoire des mots d Bach Zelewski qui, lorsqu'on lui demanda comment Chlendorf pouvait admettre que les Hommes placés sous son commandement eussent assassinés 90.000 personnes, répondit :

> "Je suis de l'avis que lorsque, pendant des années, pendant des dizaines d'années on soutient que la race slave est une race inférieure et les Juifs pa même des humains, une telle issue est inévitable."

(9162)

H5163 – 0023

(7 orig.)

Et ainsi, dès les premiers jours, les desseins du mouvement nazi étaient clairs : expansion, domination Européenne, élimination des Juifs : ultime agression, mépris impitoyable des droits de tous les peuples à l'exception du leur.

C'est ainsi que cela a commencé. Je ne m'arrêterai pas .....

(9164)

H5163 - 0024

(8 orig.)

à suivre l'ascension du Parti Nazi jusqu'au pouvoir; comment, comme l'a dit l'auteur de l'histoire des SA, il découvriront que :

2168 PS
US 411 "La possession des rues est la clef du pouvoir dans l'Etat."

10084 à montrer comment, par la terreur organisée qu'a décrite le témoin Severing, les troupes d'assaut des Chemises brunes terrifièrent le peuple tandis que la propagande Nazie, dirigée par "Der Sturmer", avilissait tous les adversaires et excitait le peuple contre les Juifs.

Je n'examinerai pas cette période, quelque graves que soient les leçons que les peuples démocratiques doivent en tirer, car il peut ne pas etre facile de dire exactement à quelle date chacun de ces accusés a du réaliser - si tant est qu'ils ne l'aient pas su et ne s'en soient fait gloire dès le début - que les débordements apparemment hystériques d'Hitler dans "Mein Kampf" étaient faits intentionnellement en tout sérieux et qu'ils formaient la base même du plan allemand. Sans aucun doute, certains comme Goering, Hess, Ribbentrop, Rosenberg Streicher, Frick, Frank , Schacht, Schirach et Fritzsche s'en rendirent compte très vite. Dans le cas d'un ou deux d'entre eux, tels que Doenitz et Speer cela a pu avoir lieu relativement tard. Peu ont pu l'ignorer après 1933, tous ont du être des participants actifs vers 1937. Quand on se souvient de l'appréhension causé

(9181)

à l'étranger durant cette période, il ne peut y avoir aucun doute que ces hommes, dont presque tous étaient les dirigeants de l'Allemagne à partir de 1933, les associés intimes d'Hitler, admis à ses réunions secrètes ayant pleine connaissance des plans et des événements, non seulement ont acquiescé à ce qui se passait, mais ont été des participants actifs et consentants.

Puis-je alors examiner, avec un peu plus de détail, la période de "construction", la position du gouvernement intérieur en Allemagne entre 1933 et 1939, car ce qui s'est passé alors rend claire l'implication criminelle de ces hommes dans ce qui fut fait plus tard. Ce que je dis maintenant a particulièrement trait au premier Chef de l'Accusation, car c'est contre cet arrière-plan général qui doit être considéré comme l'allégation que ces hommes ont conspiré ensemble pour commettre les crimes (tels que les crimes contre la paix et contre l'humanité) plus particulièrement imputés dans les derniers Chefs.

(9181)

H5163 - 0025

H5163 - 0026

de libéralisme, en mettant hors-la-loi les syndicats ouvriers et les partis d'opposition, en réduisant à un comédie l'assemblée démocratique et en contrôlant les élections; troisièmement en décourageant et en persécutant systématiquement la religion, en remplaçant la morale du Christianisme par l'idolatrie du Fuehrer et le culte du sang et en contrôlant étroitement l'éducation et la jeunesse. La jeunesse fut systématiquement préparée pour la guerre et on lui apprit à haïr et à persécuter les Juifs, les plans pour l'agression exigeaient une nation entraînée à la brutalité et à laquelle on apprenait qu'il était à la fois nécessaire et héroïque d'envahir les peuples des autres pays.

On peut mesurer la perversité et l'efficacité de cette politique intérieure par ce fait qu'après 6 années de domination les nazis eurent peu de peine à entraîner une nation pervertie dans la plus grande entreprise criminelle de l'histoire. Cela mérite que l'on considère, d'après les témoignages, quelques exemples de la façon dont cette politique fut développée pendant ces six années. Il y a des exemples de ce qui se passait dans chaque ville et village allemand; on doit se souvenir qu'avec la nécessité d'éviter l'accumulation de témoignages vous avez été, par cela même, privé de l'effet de leur accumulation.

Tout d'abord l'élimination des adversaires politiques, dans les six semaines de la venue des nazis au

D 911
GB 512
12331

pouvoir en Janvier 1933, les journaux allemands citaient de sources officielles à l'appui de la déclaration

(9182)

H5163 - 0027

PT. II
La conspiration générale
(b) La structure du Nazisme 1933-1939

Le gouvernement totalitaire ne tolère aucune opposition. La fin justifie les moyens et la fin immédiate était d'acquérir à tout prix le controle complet de l'Etat allemand et de brutaliser et d'entrainer son peuple à la guerre.

Qui se mit en travers du chemin en Janvier 1933 ? D'abord, les membres des autres partis politiques ; deuxièmement le système démocratique des élections et d'une assemblée publique, l'organisation du travail dans ces syndicats ouvriers; troisièmement les standards moraux du peuple allemand et les Eglises qui les soutenaient.

En conséquence, les nazis se mirent à l'oeuvre pour éliminer cette opposition : d'abord, en emprisonnant ou en terrorisant leurs adversaires ; secondement en déclarant illégaux tous les éléments de tolérance et .....

(9182)

H5163 - 0028

(9 orig.)

selon laquelle 18.000 communistes avaient été emprisonnés alors que les 10.000 prisonniers des geoles de Prusse comprennaient de nonbreux socialistes et intellectuels. Le sort de plusieurs de ces hommes a été décrit par .....

H5163 - 0029

(10 orig.)

10083 ....Severing, qui estimait qu'au moins 1.500 social-démocrates et un nombre analogue de communistes furent assassinés dans les camps de concentration nouvellement établis par Goering, en tant que Chef de la Gestapo.

Ces camps, controlés par les organisations du Parti étaient délibérement dirigés de façon à semer la terreur dans tout le pays....

(9182)

H5163 - 0030

(11 orig.)

10077 D'après les termes mêmes du témoin Severing, les camps de concentration représentaient pour le peuple "l'incarnation de tout ce qui est terrible."

Goering a déclaré :

6051 "Nous avons estimé nécessaire de ne tolérer aucune opposition"

et il a admis que des gens qui n'avaient commis aucun cri-

6054A me furent arrêtés et placés en détention de sécurité.

Il a ajouté que :

6057A "si chacun sait que s'il agit contre l'Etat il finit dans un camp de concentration.....c'est à notre avantage."

Les camps ont été d'abord administrés sans distinction par les SA et les SS et, selon Goering, ont été créés

5833 "comme un instrument qui en tous temps était l'instrument politique intérieur du pouvoir".

Gisevius qui, à cette époque, venait d'entrer dans la Gestapo a donné la description suivante :

"J'avais à peine été plus de deux jours dans ce nouveau service de police que j'avais déjà découvert qu'il existait des conditions incroyables. Il n'y avait pas de police pour intervenir contre .....

(8865)

les crimes, con re le meurtre, contre les arrestations, contre le cambriolage. Il y avait une organisation de police qui protégeait justement ceux qui commettaient ces crimes. Ceux qu'on arrêtait n'étaient pas ceux qui étaient coupables de ces crimes; on arrêtait ceux qui criaient pour réclamer le secours de la police. Ce n'était pas une police qui intervenait pour protéger, mais une police dont la tache, semblait-il, consistait en fait à cacher, à couvrir et à protéger les crimes; les commandos des SA et des SS qui jouaient le rôle de la police étaient encouragés par ce qu'on appelait la Police secrète d'Etat et toute l'aide possible leur était donnée .....

S/N 8302-4

"Des camps de concentration spéciaux pour la Gestapo furent installés et leurs noms resteront dans l'histoire une marque d'infamie. C'étaient Oranienburg et la prison particulière de la Gestapo dans la rue Papenstrasse, la Maison Columbia ou, comme on l'appelait cyniquement la "Columbia Diele" (Salle Columbia)....Je demandai à l'un de mes collègues qui était aussi un fonctionnaire d'administration de profession... "Dites-moi, je vous prie; suis-je ici dans un bureau de police ou dans une caverne de brigands". Je reçus la réponse suivante "Vous êtes dans une caverne de cambrioleurs et vous pouvez vous attendre à en voir encore bien davantage".

(8865)

H5163 - 0031

H5163 - 0032

Gisevius décrivit ensuite l'ordre donné par Goering d'assassiner le National-Socialiste Strasser, ex-
8035 pliquant comment il avait donné " carte blanche " pour l'assassinat à la police politique, en signant une formule d'acquittement pour l'agent, et laissant un blanc à la place du nom de la victime à propos de laquelle l'acquittement avait été accordé.

Si l'on veut une confirmation de la déposition de ces témoins de la défense, on peut la trouver dans les séries de rapports datés de Mai et Juin 1933, adressés par le Procureur de Munich au Ministre de la Justice, qui se trouvait dans le dossier et qui relatent une série d'assassinats com-
641-642-644-645- mis par des fonctionnaires SS au camp de concen-
PS- (US 450-451- tration de Dachau.
452 - 453 -

En 1935 le Ministre de la Justice du Reich écrit à Frick, il proteste contre de nombreux cas de mauvais traitements, dans les camps de concentration, entre autres :

3751 PS - " Coups pour châtiment disciplinaire ...
(US-628) " Mauvais traitements surtout des internés poli-
" tiques afin de les faire parler " .....
" Mauvais traitements des internés pour le seul
" plaisir " d'en jouir " pour des motifs sadi-
" ques "

Il se plaint que :

" les coups distribués aux communistes détenus
" sont considérés comme une mesure de police in-
" dispensable en vue d'une suppression plus effi-
" cace des activités communistes "

Et après avoir cité des exemples de torture, il conclut :

" Ces quelques exemples montrent un degré de
" cruauté qui est une insulte à la sensibilité
" de tous les allemands "

La sensibilité de Frick n'était apparemment pas aussi délicate.

775 PS L'année suivante il reçut une protestation simi-
(Frick N°9) laire de la part de l'un de ses subordonnés et peu de temps après il promulgua un décret subordonnant toutes les forces de police à Himmler, l'homme même qu'il savait être responsable de ces atrocités.

.....

(8866)

H5163 - 0033

Ces brutalités, bien connues des Ministres, ne se limitèrent pas à l'intérieur des camps de concentration Sans doute vaut-il la peine de citer un exemple parmi les milliers qui ...

.....

(8866)

H5163 - 0034

souffrirent de cette politique.

Le Tribunal se souvient du rapport de Sollman, un Social Démocrate et membre du Reichstag de I9I9-I933, sur l'incident du 9 Mars I933 lorsque, pour citer ses propres mots :

" des membres du SS et du SA vinrent chez moi à Co-
" logne et détruisirent le mobilier ainsi que mes
" dossiers personnels. Je fus alors emmené à la
3221 -PS " Maison Brune à Cologne où je fus torturé, étant
US 422 " battu à coups de poings et de pieds pendant plu-
" sieurs heures. L'on m'emmena ensuite à la Prison
" régulière d'Etat à Cologne où je fus soigné par
" deux médecins et relâché le lendemain, le II Mars
I933, je quittai l'Allemagne. "

Le second objet, la suppression de toutes les institutions démocratiques fut comparativement simple. Les lois nécessaires à la mise hors la loi des syndicats furent promulguées : le Reichstag devint une comédie dès que les partis d'opposition eurent été dissous et leurs membres mis en camps de con-
S/N I0032 centration. Le témoin Severing a parlé du traitement de ses membres. En I932 sur l'ordre de Von Papen, qui était chef du Ministère Prussien de l'Intérieur, il fut brutalement révoqué. Ce fut peu de temps après le 30 Janvier I933 que les partis communiste et social-démocrate furent décrétés illégaux et que l'on interdit toute forme de manifestation publique autre que celle des Nazis. Ces évènements étaient le résultat d'un plan bien établi.

Frick, en I927, avait dit que :

PS 25I3 " Les Nationaux-socialistes attendaient avec impa-
US 235 " tience le jour où il leur serait possible de met-
2847 " tre un terme sans gloire mais bien mérité à cet
" infernal simulacre de Parlement et ouvrir la route
" à une dictature raciale "

A cette époque où le Gouvernement démocratique

.....

(8867)

H5163 - 0035

cherche à se rétablir partout dans le monde, l'attitude Nazie vis à vis des élections ne doit pas être oubliée. Goering avait dit à Schacht en Février I933, alors qu'il cherchait à se procurer des fonds dans l'industrie, pour le Parti.

.....

(8867)

H5163-0036

" Les sacrifices demandés seront à coup sûr tel-
" lement plus faciles à supporter pour l'indus-
" trie, si l'on réalise que les élections du 5
" Mars seront les dernières avant dix ans, et
D. 203 " probablement avant I00 ans. "
US-767

Dans ces circonstances il n'est pas étonnant de
R.I42 voir que par la suite, comme le fait ressortir
US.48I un témoignage tel que le rapport SD sur la con-
duite du plébiscite à Kappel, les votes occasion-
nels du peuple, toujours annoncés comme les
triomphes pour les Nazis, furent menés malhon-
nêtement.

Je passe à la troisième catégorie de l'op-
position, les Eglises :
Le mémorandum de Bormann, envoyé en Décembre I94I
à tous les Gauleiters et distribué aux SS ré-
sume l'attitude Nazie envers le christianisme.
D. 75 " Les conceptions National-Socialiste et chré-
US. 348 " tiennes sont irréconciliables .... Si, par con-
" séquent, notre jeunesse ne sait à l'avenir
" plus rien de ce christianisme, dont la doctrine
" est bien au-dessous de la nôtre, le christia-
" nisme disparaîtra de lui-même. Toutes les in-
" fluences qui pourraient entraver ou nuire à
" la conduite du peuple exercée par le Fuehrer
avec l'aide dela NSDAP, doivent être éliminées.
Le peuple doit être de plus en plus séparé de
l'Eglise et de ses représentants, les pasteurs."

La persécution de l'Eglise est une triste
histoire. De l'abondance des preuves soumises au
Tribunal, on peut peut-être citer le passage
suivant extrait d'une plainte remise à Frick
au début de I936 :

775 PS " La moitié des rapports politique de police
(Frick N°9) " concerne, ces derniers temps, des affaires
" d'ordre religieux. Nous recevons des récla-
" mations inimaginables provenant de toutes

H5163 - 0037

sortes de cardinaux, d'évêques et de dignitaires de l'Eglise. La plupart de ces plaintes concernent des questions du ressort du Ministère de l'intérieur du Reich, bien que les règlements dont il s'agit n'aient pas été promulgués par lui ... "

Puis, après avoir parlé du chaos résultant de la division de l'autorité parmi les différentes forces de police, le rapport continue en relatant les résultats de cette lutte religieuse :

" Les cas de troubles sérieux parmi les congré-
" gations ont augmenté récemment avec une ex-
" traordinaire rapidité, nécessitant souvent
" l'intervention d'une patrouille de secours
" après avoir abandonné l'usage de la matraque
" en caoutchouc, il est impossible de penser
" que l'on puisse exposer des agents de l'auto-
" rité publique à des situations telles que,
" au cours d'interruptions brutales dans les
" réunions, ils peuvent se voir forcés d'avoir
" recours à l'arme blanche. "

3751 PS
(US 858)

.....

(8868)

H5163 - 0038

Le journal du Ministre de la Justice pour I935 contient de nombreux cas du genre de conduite encouragée par la jeunesse Hitlérienne sous l'autorité de l'accusé Schirach et de l'accusé Rosenberg. La Hitler Jugend, dont le nombre des membres s'accrut d'à peine I08.000 en I932 à presque 8.000.000 en I939 était organisée sur une base militaire. La collaboration étroite entre Keitel et Schirach dans leur instruction militaire a été décrite; l'accord spécial entre Schirach et Himmler selon lequel la Hitler Jugend devint le centre de recrutement des SS est prouvé. Vous n'aurez pas oublié les paroles de l'adjoint de Schirach :

2435 PS
(Archiv. I0.347)
2396 PS
US 673

" Au cours des années à venir, nous voulons
" faire en sorte qu'un fusil entre les mains
" d'un garçon allemand lui semble aussi natu-
" rel qu'un porte-plume."

Le terrorisme, l'assassinat et la persécution d'adversaires politiques, la dissolution de toutes les organisations susceptibles de faciliter l'opposition, la critique ou même la liberté de parole, la perversion systématique de la jeunesse et l'entraînement en vue de la guerre, n'auraient cependant pas suffi sans la persécution des Juifs. Leur persécution, qui fut popularisée dans tout le pays par une propagande systématique, constitua un ciment qui lia le peuple au régime et fut le bouffon nécessaire que la jeunesse avait bdsoin d'insulter pour acquerir ainsi une instruction pratique de brutalité.

Avec l'accession au pouvoir, la persécution des Juifs augmenta en violence. La solution finale des assassinats en masse avait été alors conçue. Des I925, Streicher avait dit :

M.I3
G.B. I65

" Recommençons aujourd'hui une nouvelle vie
" afin de pouvoir anéantir le Juif. "

Il se peut que même avant Hitler, Himmler ou les autres, il avait imaginé l'anéantissement des Juifs, mais au début les Nazis n'étaient pas prêts à braver l'opinion mondiale, et ils se bornèrent à persécuter et à rendre la vie intolérable aux Juifs en Allemagne. Sans cesse secondée par le Stürmer et la Presse Nazie officielle, la campagne de harcèlement des Juifs fut entretenue et encouragée. Rosenberg, von Schirach, Goering, ...

.....

(9223)

H5163 - 0039

(16 orig.)

Hess, Funk, Dormann et Frick s'allièrent à Streicher et à Goebbels. Le boycottage d'avril 1933 célébra la venue des Nazis au pouvoir et offrit un avant-goût de ce qui allait suivre. Ce boycottage fut accompagné de démonstrations et de bris de vitres "l'action miroir " comme on l'appelle devant ce Tribunal. Des comptes-rendus d'incidents typiques sont fournis dans l'affidavit du témoin Geist, qui décrit les évènements de Berlin du 6 Mars 1933 :

1759 PS
US 420

"Des attaques massives contre les communistes, les Juifs et ceux que l'on soupçonnait d'être l'un ou l'autre, des bandes de SA parcouraient les rues, battant, pillant et même tuant."

(9224)

H5163 - 0040

En I935, suivirent les infâmes décrets de Nuremberg.

En I938 ce qui fut appelé des démonstrations spontanées furent ordonnées dans toute l'Allemagne, les démonstrations eurent pour résultat l'incendie des des Synagogues, l'envoi de 20.000 Juifs en camps de concentration, ainsi que de peines, d'Aryanisation de biens et du port de l'étoile jaune.
Le cynisme de ces hommes et le caractère impitoyable de leur politique envers les Juifs apparut lors de la conférence de Goering du I2 Novembre, lorsqu'ils surenchérissaient les uns sur les autres pour proposer des méthodes de dégradation et de persécution de leurs victimes sans défense. Ni Himmler, ni Hitler, sur qui ils cherchent aujourd'hui à rejeter le blâme, n'étaient présents et qui, en lisant son compte-rendu, peux douter de la fin réservée aux Juifs en Europe ?

I8I6 PS - US 26I

A cette conférence Heydrich rendit compte des événements du I2 Novembre : I0I synagogues incendiées, 76 démolies et 7.500 magasins ruinés dans tout le Reich. Le coût approximatif du remplacement des vitres brisées fut estimé à 6.000.000 de RM. Heydrich rapporta également 800 cas de pillage, le meurtre de 35 Juifs et évalua à plusieurs millions de Reichmarks l'ensemble des dommages causés aux propriétés, aux mobiliers et aux marchandises.

(9224)

Souvenez-vous de l'ordre de Heydrich pour l'émeute comprenant les arrestations de Juifs et leur envoi dans des camps de concentration. Après avoir rappelé que l'on s'attendait à des démonstrations en raison du meurtre d'un fonctionnaire de la Légation allemande à Paris, cette nuit-là, il donna des instructions à la Police, pour l'incendie envisagé des Synagogues, sur la destruction des maisons de commerce et des appartements privés des Juifs et pour que dans son service elle évite de gêner les manifestants.

3051 PS
US 240

"La Police n'a qu'à veiller à ce qu'on suive les instructions."

et finalement :

"Dans tous les secteurs on doit arrêter autant de Juifs, surtout les Juifs aisés qu'on peut loger dans les prisons existantes. Actuellement, on ne doit arrêter que des hommes bien portants et pas trop âgés. Lors de leur arrestation, on doit se mettre immédiatement en rapport avec les camps de concentration appropriés, afin de les interner dans des camps aussi rapidement que possible."

Nous savons maintenant par les témoignages sur la saisie des maisons de Juifs par Neurath et Rosenberg pourquoi les ordres étaient de s'attacher aux plus riches. Ces événements n'étaient ni secrets ni cachés. Les ministres correspondaient entre eux et en discutaient. Bien avant 1939, cela était chose connue, non seulement en Allemagne, mais dans le monde entier. Chacun de ces accusés doit avoir entendu à plusieurs reprises des récits semblables à celui de Sellmer, puisque tous ont cherché à se faire un mérite d'avoir aidé un ou deux Juifs. Et vous vous souvenez de la déposition au sujet d'un bureau spécial dans le Ministère de Goering chargé de répondre aux réclamations et de son témoin Koerner, qui déclarait avec fierté que Goering était...

1759 PS
US 420
12372

(9225)

H5163-0041

H5163 – 0042

(17 orig.)

..... toujours intervenu en faveur des individus. Pour être cela leur causait une certaine satisfaction et cela soulageait-il en quelque sorte leur conscience de montrer leur influence en exemptant quelque individus qui sollicitait leur faveur pour échapper à l'horreur générouse

(9225)

H5163 – 0043

(18 orig.)

.....du régime qu'ils soutenaient, mais ces hommes faisaient partie d'un gouvernement qui était conduit sans aucun égard pour la dignité humaine ou pour la loi établie. Il n'en existe pas un parmi eux, qui, ayant été membre du gouvernement pendant cette période, n'ait sur ses mains le sang de centaines de ses concitoyens ....

100083 Goering et Frick établirent les camps de concentration; le témoin Severing et les documents cités témoignent des meurtres qui y eurent lieu à l'époque où ces

5852
6066/I deux personnes étaient directement responsables. Même Goering ne put se justifier de tous les crimes du 30 Juin 1934. Il partage avec Hess et Frick la responsabilité de la loi de Nuremberg. Le compte-rendu de la conférence du 12 Novembre 1938. Et les initiales de Goering sur l'ordre d'Heydrich du 9 Novembre n'ont pas besoin de commentaire. .....

(9226)

3051 PS
US 240 n'ont pas besoin de commentaires.

En tant qu'Ambassadeur en Angleterre, Ribbentrop doit avoir été au courant de ces faits, ne fut-ce que par les journeaux anglais, tandis que son délégué Woermann approuvait les atrocités

1816 PS . . . rapportées à la conférence
US 261 du 12 Novembre 1938. Le précédent propriétaire de
6710 sa maison de campagne Herr Von Remiz fut mis dans un camp de concentration et il exprimait ses sentiments envers les juifs à M. Bonnet, le 8 Décembre 1938, dans les termes suivants /

D. 205 " Le gouvernement allemand avait en conséquence
" décidé de les assimiler (les Juifs) aux élé-
" ments criminels de la population. Les propriétés
" qu'ils avaient acquis illégalement leur seraient
" enlevées. Ils seront forcés de vivre dans des
secteurs habités par les classes criminelles. "

PS 1814 Hess, en qui fonda un service pour la politique ra-
US 328 ciale 1933 partage la responsabilité des Décrets de Nuremberg.

1816 PS A la conférence du 12 Novembre, un compte-rendu
US 261 complet fut fourni sur des mesures similaires dirigées contre les Juifs en Autriche et il semble certain que l'accusé Kaltenbrunner, en tant que membre fidèle du parti donnait son plein appui aux mesures nécessaires.

(9225)

H5163 - 0044

H5163 - 0045

(19 orig.)

3460 PS)
US 437)
1816 PS)
US 261)
SN 11369)
2819PS)
US 352)

Le Tribunal a la preuve que Seyss-Inquart jouait son rôle. Rosenberg écrivait "Le mythe du 20e siècle," et participait entièrement à la lutte contre l'Eglise et à la politique antisémite du gouvernement; tandis que même Raeder le jour des Héros, en 1939, parlait de :

> "les appels clairs et inspirés pour lutter contre le Bolchevisme et la Juiverie Internationale dont notre propre peuple a suffisamment éprouvé les activité destructives contre la race."

.....

(9227)

H5163 - 0046

Frick en tant que Ministre de l'Intérieur, porte une responsabilité première pour les horreurs des
8086 camps de concentration et pour la Gestapo, tandis que Frank, en tant que Ministre de la Justice pour la Bavière, recevait probablement les rapports sur les assassinats de Dachau. Il était le juriste
8085-I5I6- en chef du Parti et membre du Comité Central qui
2I56 PS- US 263 = appliqua le boycottage des Juifs en Mars I933
2536 PS et il parla à la radio en Mars I934 pour justifier
Dd DP V 5I la législation raciale et l'élimination des orga-
2457 nisations politiques hostiles. Il était aussi présent à la Conférence de Goering.

Le Tribunal n'exigera pas qu'on lui rappelle le rôle joué par Streicher. Ce fut en Mars I938 que le Sturmer commença de prêcher ouvertement l'extermination, par une série d'articles qui devaient se continuer pendant les sept années suivantes, et dont le premier, signé par lui, se terminait comme suit :

D.802 " Nous approchons d'une époque merveilleuse:
G.B.327 " une plus grande Allemagne sans Juifs "

Funck, en tant que Vice-Président de la Chambre de Culture du Reich avait participé depuis
3505 PS I933 à l'élimination des Juifs, il était présent
US 653 et approuva les directives données lors de la Con-
I8I6 PS férence de Goering en I938, conférence au cours de
US 26I laquelle on se souviendra que Goering déclara qu'il aurait été préférable de tuer 200 Juifs sur quoi Heydrich fit remarquer qu'on en avait compté 35 en réalité.

Schacht lui-même admit que dès le second
8689 semestre de I935, il s'aperçut qu'il avait tort
8699 de croire qu'Hitler amènerait la force " révolutionnaire " des Nazis dans une atmosphère normale, et qu'il découvrit qu'Hitler n'ayant .....

(9227)

H5163 – 0047

(20 orig.)

.....

rien fait pour arrêter les excès individuels des membres du parti ou des groupes du parti poursuivait une politique de terrorisme." Il resta néanmoins en place et accepta en Janvier 1939 l'insigne en or du Parti quand Von Etz refusa .....

.....

(9188)

H5163-0048

Schirach a confirmé sa mission, en garantis-
I0294 sant que grâce à son enseignement la jeune génération allemande qui était devenue d'un antisémisme enragé. Il ne peut échapper à la responsabilité d'avoir entraîné la jeunesse à malmener les Juifs, à persécuter l'Eglise, à préparer la guerre. Cette perversion des enfants et peut-être le crime le plus vil de tous,

2974 PS Stuckel qui était entré dans le parti en
US I5 I92I occupa le poste de Gauleiter de Thuringe. Il n'a pu ignorer la persécution de l'Eglise, des Syndicats ou d'autres partis politiques et des Juifs, dans son important Gau, et il y a toute raison de supposer qu'il donné le plus grand appui à cette politique accroissant ainsi sa réputation auprès des Nazis.

Papen et Neurath étaient mieux placés qu'au-
II80 cun autre accusé pour apprécier ces questions puisque c'étaient leurs associés politiques qu'on persécutait tandis que, dans le cas de Papen des membres de son personnel étaient tués et lui-même arrêté; il eut la chance de s'échapper vivant.

L'attitude de Neurath vis-à-vis des Juifs est montrée par son discours de Septembre I933 :

" Les stupides bavardages à propos de ques-
" tions purement intérieures, comme par ex-
3893 PS " emple la question juive seront prompte-
GB 5I4 " ment arrêtés si l'on se rend compte que
" le nettoyage nécessaire de la vie publique
" doit entraîner momentanément des souffran-
" ces personnelles, mais que, néanmoins
" il n'a servi qu'à établir plus solidement
" l'autorité de la justice et de la loi, en
" Allemagne.

Ceux qui restent étaient tous des hommes intelligents et occupaient déjà des positions d'une importance considérable . Aucun d'eux n'a pu ignorer ce que le monde entier savait, cependant, aucun d'entre eux n'a prétendu avoir réellement protesté contre ce régime de brutalité et de terreur. Tous ces hommes continuèrent dans leur sphère ...

(9188)

de gouvernement et dans les plus hauts postes responsa

Ces hommes crûrent chacun pour sa part, et chacun avait une part d'une importance vitale. Cette chose mauvaise, dont ils connaissaient si bien le but final et inculquèrent les doctrines malfaisantes essentielles pour l'accomplissement de ce dessein. C'était Lord Acton - le grand Européen - qui, il y a 80 ans, exprimant son opinion de la Sainteté de la vie humaine disait :

" Le plus grand des cr[illegible]s est l'homicide. Le
" complice ne vaut pas mieux que l'assassin :
" le théoricien est le pire. "

Part III.
Le crime contre la Paix.-

Je reviendrai plus tard sur la question de conspiration et sur le rôle que ces hommes y ont joué, mais aucune conclusion, au regard de l'accusation, de conspiration du Ier chef de l'acte d'accusation n'est réellement possible tant que les crimes spécifiés dans les chefs d'accusations suivants n'ont pas été examinés.

Et le Ier de ceux-ci c'est le crime contre la Paix indiqué dans le 2e chef d'accusation. Je dis le Ier, le Ier par sa place dans l'acte d'accusation. Les moralistes peuvent discuter quel est au point de vue moral le plus grand crime. Mais ceci devrait peut-être être dit dès le début. On a dit qu'il n'y avait pas de crime tel que le crime contre la paix, et ces penseurs superficiels qui ont contesté la validité de ces débats, soit à ce tribunal, soit ailleurs, ont fait grand état de cet argument. De ses mérites je ne dirai rien pour le moment. Mais qu'il soit dit, bien clairement, maintenant, que ces accusés sont aussi inculpés comme de vulgaires assassins. Cette accusation à elle seule mérite l'application du châtiment suprême et l'adjonction de ce crime contre la Paix, dans l'acte d'accusation, ne peut rien ajouter à la peine qui peut être appliquée à ces individus. Est-ce donc simplement une surrérogation que d'avoir compris cette question ? Nous ne le croyons pas, pour cette raison même qu'il y a ici en jeu, quelque chose de plus que le sort de ces individus. C'est le crime de guerre qui est à la fois l'objectif et la source des autres crimes; les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, les vulgaires assassinats.

.....

(9189)

H5163 - 0049

H5163 - 0050

Ces choses arrivent lorsque des hommes entreprenant une guerre totale, comme instrument de politique pour des buts d'agression.

Bien plus, si nous prenons le crime isolément, il a été responsable de la mort au combat de dix millions d'hommes et d'avoir amené tout au bord de la ruine tout l'édifice moral et matériel de notre civilisation. Bien qu'il ne puisse rien ajouter à la peine qui peut être appliquée à ces hommes, il est une partie fondamentale de ces débats, faits pour établir, pour toujours qu'une loi internationale a le pouvoir, inhérent à sa vraie nature, de déclarer qu'une guerre est criminelle et de disposer de ceux qui sont complices de leurs Etats dans son éxécution. J'en revions à la loi; laissez-moi me reporter aux faits.

Tandis qu'on préparait le peuple allemand à la guerre, on prenait en même temps les mesures nécessaires pour le réarmement. A sa conférence du 23 Novembre 1939 Hitler résumait ainsi cette période de préparation :

789 PS
USA 23

" J'avais tout à réorganiser depuis la masse
" du peuple jusqu'aux forces armées. D'abord
" la réorganisation intérieure, suppression
" des apparences de décadence et des idées
" défaitistes, l'enseignement de l'héroïsme.
" Pendant que je réorganisais à l'intérieur,
" j'entreprenais la seconde oeuvre de libérer
" l'Allemagne de ses liens internationaux ...
" séparation de la Sté des Nations et dénon-
" ciation de la Conférence du désarmement ...
" Après cela l'ordre de réarmement. En 1935
" introduction du service militaire. Après
" cela militarisation de la Rhénanie. "

Les conspirateurs commencent par se débarrasser des restrictions politiques, qui empêchaient le réarmement. En Octobre 1933 l'Allemagne quittait la Sté des Nations et en Mars 1935 dénonçait les clauses sur l'armement du Traité de Versailles et informait le monde de la création d'une aviation, d'une armée considérable et de l'établissement de la conscription. Déjà le conseil de Défense du Reich a été constitué et son comité éxécutif a tenu dès le 26 Avril 1933 sa seconde réunion avec les représentants de chaque département.

.....

H5163 - 0051

EC I77
USA 330

Il est difficile de croire en lisant les comptes rendus de ces réunions, comme ils ont dû certainement le faire, Neurath, Frick, Schacht, Goering, Raeder, Keitel et Jodl, les deux derniers étant généralement présents aux réunions, aient pu supposer que le régime ne voulait pas la guerre.

2261 PS
USA 24

Coté économique, en Mai 1935, Schacht déjà président de la Reichsbank et Ministre de l'Economie fût nommé plénipotentiaire général pour l'Economie de guerre. La nomination devait être tenue tout à fait secrète. Ce sont ses propres paroles qui exprimaient le mieux sa collaboration :

" Il est possible que jamais, en temps de paix
" une banque d'émission n'ait pratiqué une poli-
" tique de crédit aussi audacieuse que celle de
" la Reichsbank depuis la prise du pouvoir par
" le National-Socialisme. Grâce à cette politique
" de crédit, cependant l'Allemagne a créé un ar-
" mement inégalé et cet armement à son tour a
" rendu possible les résultats de notre politique.

EC 258
USA 625

Si l'on tient compte du rapport du représentant de Schacht versé comme témoignage, on voit que le discours de Schacht le 29 Novembre 1938 n'est pas une vantardise.

Ce rapport montre que sous la direction de Schacht 180.000 mines industrielles ont été contrôlées quand à leur utilité pour des buts de guerre. Des plans économiques pour la production de 200 matériaux de base ont été étudiés. Un système de location de contrats de guerre a été vérifié, les allocations de charbon, de carburant et de force ont été fixées. 248.000.000 de RM ont été dépensés pour les seuls magasins; des plans d'évacuation des spécialistes et du matériel de guerre des zônes militaires ont été étudiés; 80.000.000 de cartes d'alimentation pour le temps de guerre ont été imprimées et distribuées dans les localités et un fichier de quelques 20.000.000 de spécialistes préparé.

Les préparatifs détaillés et approfondis indiqués par le rapport ne se firent pas à l'insu de tous les membres du gouvernement et on ne trouvera pas une illustration plus vivante du but commun et de la conscience du but qui avait pénétré tous les dépar-

H5163 – 0052

(23 orig.)

.....tenants de l'Etat, que la seconde réunion que tint le 25 Juin 1939 le Conseil de Défense du Reich lui-meme sous la présidence de l'accusé Goering, Chef du Plan de 4 ans. Les accusés Frick, Funk, Keitel et Raeder étaient présents .....

(9192)

H5163-0053

...Hess et Ribbentrop étaient représentés. Le détail méthodique des Plans qui étaient à l'étude; les préparatifs concernant la main d'oeuvre impliquant l'emploi d'ouvriers du camps de concentrationet des malheureux esclaves des Protectorat témoignent éloquemment de l'ampleur de la lutte dans laquelle les hommes savaient que l'Allemagne était sur le point de s'embarquer.

La part principale dans le réarmement revient aux accusés Goering, Schacht, Raeder, Keitel et Jodl, mais les autres jouèrent leur role, chacun dans son domaine, Rosenberg, Schirach et Stréicher dans l'éducation, Doenitz dans la préparation de la flotte sous-marine (U-boat) Neurath et Ribbentrop dans le domaine des Affaires Etrangères.

2194 PS
USA 36

Funk et Fritsche réorganisaient la propagande et le système des renseignements jusqu'au moment où le premier succéda à Schacht et devenait ministre de l'Economie et en Septembre 1938 plénipotentiaire général pour l'Economie. Comme plénipotentiaire Funk fut chargé d'assurer les conditions économiques de productio

2978 PS
USA 8

de l'industrie de l'armement conformément aux exigences du Haut Commandement. Frick en qualité de plénipotentiaire pour l'administration du Reich formait avec Funk et Keitel le Comité des 3 qui préparait des projet et des décrets pour le cas de guerre.

Il est inutile en évaluant le travail de réarmement de résumer plutot que de citer les paroles d' Hitler lui-meme dans le memorandum que Jodl a indiqué comme ayant été écrit en deux nuits par le Fuehrer en personne et qu'il envoya aux accusés Raeder, Goering et Keitel. Dans ce mémoire du 9 Octobre 1939 Hitler écarte le témoignage de ces accusés que l'Allemagne n'a jamais été convenablement préparée à la guerre.

H5163 - 0054

(25 orig.)

L.52
USA.540

"La demande imposée à la force militaire de notre peuple a été porté à un tel point que d'ici peu en tout cas il ne sera plus possible de l'augmenter notablement d'aucune façon et quelque effort qu'on fasse."

et encore :

"L'équipement de guerre du peuple allemand est actuellement plus considérable et d'une qualité meilleure, pour un grand nombre de divisions allemandes, qu'en 1914. Les armes elles-mêmes en moyenne sont largement plus modernes que ce n'est le cas actuellement dans les autres pays du monde. Elles viennent de démontrer leur valeu de guerre dans une campagne victorieuse. Dans le cas des armements des autres pays la preuve reste à faire. Pour certaines armes l'Allemagne possède aujourd'hui une supériorité manifestemen indiscutable."

Et alors parlant des munitions disponibles après la fin de la campagne de Pologne :

"Il n'existe pas de preuve qui montre qu'aucun pays du monde possède un stock complet de munition meilleur que celui du Reich allemand..... L'aviation est actuellement la plus forte du Mond numériquement..... L'artillerie d'aucun pays du monde n'égale la notre."

Ceci a été le résultat pratique de six années d'un réarmement intensif exécuté aux dépens conscients de tout le peuple.

Entre temps la jeunesse allemande était instruite

.....

(9194)

H5163-0055

.... et entraînés dans des exercices semi-militaires pour la guerre et lorsqu'elle atteignait l'âge de la conscription, appelée pour un entraînement intensif. Cela se faisait dans tout le Reich concurremment avec un énorme travail de préparation économique. Peut-on croire qu'aucun de ces hommes n'ait deviné le but de ce terrible effort ?

Si vraiment aucun d'eux avait des doutes, les
N.Bk.1 p.30 campagnes victorieuses dans lesquelles, pour employer les mots d'un témoin de Neurath, "les nazis purent recueillir à bon compte des lauriers, sans guerre par la tactique employée avec succès, de bluff et de surprise" ont du leur ouvrir les yeux.

EC 405 GB 160 Le premier pas fut la Rhénanie et la technique servit de modèle pour les campagnes suivantes. Le 21 Mai 1935 Hitler donnait l'assurance formelle que les stipulations des Traités de Versailles et de Locarno seraient observées. Cependant 3 semaines plus tôt, le jour même de la conclusion du Pacte franco-soviétique, qui devint plus tard devant ce Tribunal l'excuse officielle pour la réoccupation et la défense, la 1ère directive avait été donnée aux Chefs de service. L'accusé Jodl s'était peut-être rendu compte de la signification de la date, a essayé de persuader le Tribunal que son premier aveu que l'"opération Schulung" avait trait à la réoccupation de la Rhénanie, était erroné et qu'elle s'appliquait à une promenade militaire dans le Tyrol. Cependant lui-même parlait le 26 Juin au Comité exécutif du Conseil de Défense du Reich des plans pour la réoccupation et révélait que des armes, des insignes ....

(9213)

H5163 - 0056

....et des uniformes pris de campagne étaient stockés en grand secret dans la zone. Quelqu'un lisant ces mots peut-il douter que ce procédé n'ait été employé au moins pendant 7 semaines?

Tout représentant des innombrables départements qui assistait à cette réunion et entendit les remarques de Jodl le 26 Juin 1935 ou qui par la suite lut le compte-rendu savait à quoi s'attendre. Le 2 Mars les ordres définitifs furent [illegible]nés et transmis 4 jours plus tard à la marine. Les accusés Keitel, Jodl, Raeder Frick, Schacht et Goering étaient tous impliqués dans les opérations d'exécution nécessaire et si.....

(9213)

H5163 - 0057

...les sous-marins obéirent aux instructions du 6 Mars, l'accusé Doenitz l'était également.

Dès le début, à chaque stade vous voyez exécuter le plan commun, et exécuté comme il ne pouvait l'être que si ces hommes jouaient chacun le rôle qui leur éta attribué. D'abord la période de calme apparent pendant laquelle des traités sont conclu, des assurances données, protestations d'amitiés faites tandis que sous la surface l'organisation Ausland dirigée par Hess et Rosenberg commence son travail de sape et de division. La victime est leurrée par des promesses fra ches et affaiblie par des procédés clandestins. Puis la déclaration d'attaquer est prise et les préparatifs militaires poussés. Si la victime donne des signes d'inquiétude les assurances d'amitié sont renouvelées.

Entre temps la touche finale est mise au travail accompli par la 5^{e}colonne. Puis quand tout est prêt ce que Hitler appelle "la propagande cause du déclanchement de la guerre" est choisie, peut être des incidents de frontière sont-ils simulés, injures et menaces remplace les mots .....et tout est fait pour amener par la terreur la victime à se soumettre. Enfi sans avertissement le coup est porté.

Le plan vari dans le détail de cas en cas mais dans le fond il est le même l'exemple parfait répété à maintes reprises de trahison, intimidation, meurtre.

.....

(9214)

H5163-0058

L'étape suivante fut l'Autriche. D'abord les nazis préparèrent le meurtre de Dollfuss en 1934. Après le témoignage dans la cause de l'accusé Neurath, il ne peut guère y avoir de doute que cet assassinat ait été tramé à Berlin et préparé par Habicht et Hitler quelque six semaines avant. L'échec de ce "putsch" rendit nécessaire de temporiser et en conséquence, en Mai 1935 Hitler donna à l'Autriche des assurances formelles. A la même époque l'accusé Papen était envoyé pour saper le gouvernement Autrichien. Avec l'occupation de la Rhénanie l'Autriche était la prochaine sur le programme, mais Hitler n'était pas encore prêt, d'où l'accord solennel de Juillet 1936. Vers l'automne 1937 les rapports de Papen montrèrent un progrès et en conséquence, le complot fut divulgué au cours de la réunion d'Hosbach. Un court délai fut nécessaire pour la destitution des Chefs réfractaires de l'Armée, mais en Février 1938, Papen ayant achevé son complot avec Seyss-Inquart, Schuschnigg fut attiré à Berchtesgarden et rudoyé par Hitler, Ribbentrop et Keitel. Peu de temps après eut lieu la scène finale, Goering jouait son rôle à Berlin. Les accusés Goering, Hess, Keitel, Jodl, Raeder, Frick, Schacht, Papen et Neurath ont tous eu connaissance de ce complot autrichien, Neurath et Papen tout au début.

TC 26
GB 19

TC 22
GB 20

386 PS
USA 25

A l'exception de Goering, chacun a essayé d'invoquer pour sa défense son ignorance des faits, ce qui, à la lumière des documents, ne peut être considéré que comme grotesque. Aucun d'entre eux n'a insinué qu'il ait protesté et tous demeurèrent à leur poste après cela.

(9212)

H5163 - 0059

Le plan était déjà prêt pour la Tchéco-Slovaquie; il avait été discuté à l'entrevue de Hosbach en Novembre 1937; trois semaines après l'accord de Munich, les directives de préparation en vue de l'attaque avait été données et le 15 Mars 1939, le Président Hacha ayant été duement malmené par Hitler, Ribbentrop Goering et Keitel, Prague fut occupée, le Protectorat établi par Frick et Neurath. Vous vous rappelez sans

S/N 5900

doute l'étonnant aveu de Goering selon lequel, bien qu'il ait certainement menacé de bombarder Prague, il n'ait jamais eu en fait, l'intention de le faire. Ribbentrop également parait avoir considéré qu'en

S/N 6984

diplomatie tout mensonge est permis.

C'était maintenant le tour de la Pologne. Comme Jodl l'expliqua : .....

(9171)

L 172
(US 34)

"La solution au conflit tchécque et l'annexion de la Tchéco-Slovaquie a arrondi le territoire de la Grande Allemagne de sorte qu'il a été possible de considérer le problème polonais en partant d'une base stratégique plus ou moins favorable."

Le temps était alors venu où, pour employer les propres paroles d'Hitler :-

386 PS
(USA 25)

"L'Allemagne doit compter avec ses deux détestables ennemies, l'Angleterre et la France."

Et tout naturellement suivit la politique exposée par Ribbentrop en Janvier 1938,

TC 75
GB 28

"la formation, dans le plus grand secret, mais avec une grande ténacité, d'une coalition contre l'Angleterre".

Dans le cas de la Pologne, cependant, le Ministère des Affaires Etrangères allemand avait déjà averti Ribbentrop dans les termes suivants, déjà un mois avant Munich :-

TC 76
GB 31

"On ne peut pas éviter que l'abandon par l'Allemagne du problème des victoires du Sud-Est et son déplacement vers l'Est et le Nord-Est ne mette les Polonais en éveil. Le fait est, qu'après la liquidation de la question tchèque, tout le monde supposera que le tour de la Pologne viendra ensuite. Mais plus tard cette supposition sera submergée tard dans la politique internationale en tant que facteur sur lequel on peut se fonder, mieux sera. Dans ce sens et pour le moment, il est donc important de poursuivre la politique de l'Allemagne sous les slogans bien connus et homologués du droit à l'autonomie et à l'unité raciale. Tout autre chose pourrait être interprétée comme pur impérialisme de notre part et amener une résistance à nos plans de la part de l'Entente, à une date rapprochée et d'une façon plus énergique que nos Forces ne pourraient le supporter."

C'est donc pour cela que les assurances usuelles furent redoublées et qu'Hitler et Ribbentrop firent à plusieurs reprises les déclarations les plus explicites. Entre temps, les mesures habituelles furent prises après....

(9171)

H5163 - 0060

H5163 - 0061

(30 orig.)

L 79
(USA 27)

.....la réunion du 23 Mai 1939 que Raeder compara à une conférence académique sur la guerre, les derniers préparatifs militaires, économiques et politiques pour la guerre contre la Pologne furent faits, et en temps voulu la guerre commença.

S/N 9661/2

1014 PS
(USA 30)

"On ne demandera pas plus tard au vainqueur si nous avons dit la vérité ou non. En entreprenant et en faisant une guerre, ce n'est plus le droit qui compte mais la victoire."

(9172)

H5163-0062

Telles furent les paroles d'Hitler, mais tous ces hommes les répétèrent et les réalisèrent à tous les degrés. Pas à pas les conspirateurs avaient atteint le point crucial, avaient lancé l'Allemagne sur la route de la domination de l'Europe et avaient entraîné le monde dans une horreur inimaginable. Pas un seul de ces hommes ne s'était dressé contre le régime. Pas un d'entre eux, excepté Schacht - Je reviendrai plus tard à sa contribution vitale à la création du monstre nazi - ne s'était retiré, et il avait même continué à prêter son nom au gouvernement nazi.

Le cours de la guerre montra bientôt que les visées militaires de l'Allemagne et les intérêts de sa stratégie allaient bénéficier d'autres aggressions. Je ne me propose pas d'en retracer maintenant les différentes étapes, ce qui prendrait trop de temps - comme Hitler l'a dit au cours d'une réunion en Novembre 1939:

789 PS
(USA 23)

> "La violation de la neutralité de la Belgique et de la Hollande ne signifie rien. Quand nous aurons gagné, personne ne mettra cela en cause, nous n'aurons pas commis une violation de neutralité comme en 1914."

La Norvège et le Danemark furent envahis. Aucun espèce d'excuse, à cette époque ou maintenant, ne fut présentée pour l'occupation du Danemark, mais un vigoureux effort a été accompli au cours de ce procès pour faire croire que la Norvège ne fut envahie que parce que les allemands pensaient que les Alliés étaient sur le point de prendre une mesure semblable. Même si cela....

H5163-0063

(30 orig.)

....était exact, ce ne serait pas une réponse, mais les documents allemands utilisent complètement la prétention que c'était bien pour cette raison que les Allemands violèrent la neutralité norvégienne.

(9172)

H5163 - 0064

Hitler, Goering et Raeder avaient convenu dès Novembre 1934 que

C 190
USA 45

> "aucune guerre ne pourrait etre menée à bien si la Marine ne pouvait pas protéger les importation du minerai de Scandinavie".

TC 24)
GB 77)

En conséquence, et alors que la guerre européenne devenait imminente, un Pacte de Non-aggression fut signé avec le Danemark le 31 Mai 1939 suivant les promesses habituelles à la Norvège et au Danemark, promesses qui

TC 30)
GB 78)

(28 Avril 38)
TC 31)
GB 79)

avaient déjà été faites un mois auparavant. Au moment où la guerre éclate une nouvelle promesse fut faite à la Norvège suivie d'une autre le 6 octobre. Le 6 Septe

(2 Sept.39)
TC 32)
GB 80)

4 jours après qu'il eut donné cette assurance, Hitler

(6 Oct. 39)

discutait avec Raeder le problème scandinave et ses intentions politiques concernant les Etats nordiques; ceci se trouve ainsi exposé dans le journal de l'Amiral Assman :-

D 875

> "une communauté germanique du Nord à souveraineté limitée et sous l'étroite dépendance de l'Allem

Le 9 Octobre, trois jours après sa toute dernière promesse, dans son memorandum pour l'information de Raeder, Goering et Keitel, Hitler parlait du grand danger qu'il y avait à ce que les Alliés bloquent la sortie des sous-marins entre la Norvège et les Shetland et de l'importance qui en découlait dans

L 52
USA 540

> "la création de bases fortifiées de sous-marins autres que ces bases continentales étranglées".

C 5
GB 83

Il est significatif que le lendemain même Doenitz s u-mettait un rapport sur les avantages comparés des ....

(9236)

C 122

différentes bases norvégiennes, alors qu'il avait discuté la question avec Raeder six jours auparavant. Les avantages stratégiques étaient évidents pour tous ces hommes et la fausseté de la défense invoquée que l'invasion de la Norvège avait été décidée parce que on croyait que les Alliés allaient l'envahir est complètement mise à jour quand on examine la déclaration du memorandum de Hitler qui précède le passage que je viens de citer et qui dit que :

L 52
US 540

> "A condition que des facteurs complètement imprévus n'apparaissent, leur neutralité doit également être assurée à l'avenir. La continuation du commerce allemand avec ces pays semble possible même au cas d'une guerre de longue durée."

Rosenberg et le délégué de Goering, Koerner, avaient été en rapports avec Quisling et Hagelin dès le mois de Juin et il ressort clairement .....

(9256)

H5163 - 0065

H5163-0066

004 PS
GB 140

..... du rapport suivant de Rosenberg qu'Hitler avait été tenu parfaitement au courant. En décembre, le moment était arrivé de dresser les plans et la décision de se préparer à l'invasion fut prise en

C 66
GB 81

conséquence, au cours d'une réunion entre Hitler et Raeder. C'était peu de temps avant que Keitel et Jodl ne publient les ordres nécessaires et en temps utile et comme il le fallait, Goering, Doenitz et Ribbentrop furent mis au courant.

Le 9 Octobre, comme je l'ai déjà dit, Hitler était persuadé qu'il n'y avait rien à craindre des Alliés dans les Etats nordiques. Aucun des rapports du prétendu service de renseignements ne contient d'information qui puisse le moins du monde justifier une invasion préliminaire basée - cela est risible -

.....

(9238)

...sur la doctrine de la légitime défense. Il est exact qu'en Février 1940, Raeder lui fit remarquer que si

D 881
GB 475

l'Angleterre envahissait la Norvège tout le ravitaillement de l'Allemagne en minerai suédois serait mis en danger, mais le 26 Mars il avertit que le conflit russo-finois ayant pris fin, le danger d'un débarquement allié n'était plus considéré comme sérieux et il suggéra que l'invasion, pour laquelle tous les ordres avaient été donnés, devrait avoir lieu à la prochaine nouvelle lune, c'est-à-dire le 7 Avril. Il est intéressant de noter que le journal de guerre de Raeder,

R 81
9973-8

signé par lui-même et son Chef d'Etat-Major des opérations, rapporte une opinion semblable quatre jour plus tard. Si on avait besoin d'autres preuves pour montrer que la véritable manoeuvre fut accomplie sans tenir compte d'un risque d'intervention venait de l'ou on les trouverait dans les télégrammes des Ministres allemands d'Oslo et Stockholm et de l'Attaché militair allemand dans cette dernière ville, avertissant le gou vernement allemand que, loin de s'effrayer d'une invasion des Britanniques, les gouvernements scandinaves craignaient plutôt que ce ne fussent les Allemands qu se préparaient à les envahir. Le commentaire de Jodl dans son journal du mois de Mars, disant qu'Hitler

D 843)
GB 466)
D 844)
GB 467)
D 845)
GB 468)

PS 1809
GB 88

"cherche encore une excuse"

ainsi que l'explication boiteuse de Raeder disant que cela se rapporte au texte de la note diplomatique qui aurait du être envoyée, ainsi encore que la déclaratio de Ribbentrop qui prétend n'avoir été informé de l'invasion qu'un jour environ avant qu'elle n'eut lieu, sont peut-être autant de preuves des plus concluantes de la malhonnêteté de cette défense. Encore une fois,.

(9238)

H5163-0067

H5163 - 0068

...jouaient les rôles qui leur avaient été assignés dans leurs différentes sphères d'action : Rosenberg qui prépara la voie, Goering, Raeder, Keitel, Jodl et Ribbentrop qui prirent les mesures exécutives nécessaires. Aucun d'eux ne protesta; la seule défense de Frita est qu'il ne fut averti que très tard, alors qu'on lui demandait comme à l'habitude de prendre la parole à la radio. Il ne dit même pas qu il a protesté. Une fois encore, l'invasion absolument brutale de deux pays éta entreprise en violation de tous les traités et toutes les assurances, simplement parce qu'il ét it souhaita - ble du point de vue stratégique d'avoir des bases norvégiennes et de s'assurer le minerai suédois.

Et cela se poursuivit: Yougo-Slavie,son destin fixé avant la guerre, la Grèce. Et enfin la Russie soviétique - le pacte germano-soviétique du 23 Aout 1939 ouvrit la voie : le manque absolu de valeur de la signature d'un Ribbentrop est rendu évident par le memorandum d'Hitler six semaines plus tard, dans lequ il a remarqué :

L 52
USA 540

"la valeur insignifiante des traités d'alliance a été prouvée de tous côtés au cours des dernièr années.

(9239)

H5163 - 0069

Vers de 18 Décembre 1940, il a dû devenir évident que l'espoir allemand de venir à bout de la résistance de la Grande Bretagne - qui tenait alors, et depuis de nombreux mois, la forteresse de la liberté et de la démocratie, seule contre un ennemi qui n'avait jamais été plus puissant qu'à cette époque-

PS 446 (USA 31) était vain, et alors fut le premièr ordre pour une attaque dans une autre direction - contre la Russie Soviètique. Il est vrai en vérité - et c'est intéressant - qu'à cette occasion un certain nombre parmi les accusés élevèrent des objections. La petite Norvège pouvait être violée sans protestation : il n'y avait pas de danger de ce côté. On acquiescait avec joie à la violation des territoires des courageux Pays-Bas, de la Belgique. Mais il s'agissait maintenant d'un ennemi qui pouvait faire naitre la crainte au coeur de la brute. Les accusés firent des objections, bien entendu, sur des plans purement militaires, bien que Raeder affirme qu'il ait été influencé par le tort moral qu'impliquerait la vio-

S/N 9365/6 lation du traité germano-soviétique. C'est à vous d'en juger. Ces scrupules moraux, qui auraient dû se manifester si à-propos en d'innombrables autres occasions, n'ont été antérieurement signalés que lorsque l'un de ses officiers, voulait épouser une dame de réputation douteuse. La vérité est que ces hommes commencaient à avoir quelqu'appréhension. La résistance de la grande Bretagne leur avait déjà donné à réflechir. Hitler allait-il maintenant se

H5163 - 0070

créer un autre ennemi qu'il ne pourrait vaincre ? Une fois que la décision fut prise cependant, chacun d'entre eux se mit au travail pour jouer son rôle avec le mépris habituel de toutes les lois de la moralité ou même de la décence.

Dans aucun cas, une déclaration de guerre n'a précédé une action militaire. Combien de milliers d'innocents et d'hommes, de femmes et d'enfants inoffenssifs, dormant dans leur lit bercés par l'heureuse conviction que leur pays était et resterait en paix. furent soudainement envoyés dans l'éternité par la mort qui leur tombait des cieux sans avertissement. En quoi la culpabilité de chacun de ces hommes diffère-t-elle de celle de l'assassin ordinaire se glissant à pas de loup pour mettre à mort ses victimes afin de pouvoir les dépouiller de ce qui leur appartient.

Dans chaque cas individuel, comme les documents le montrent clairement, c'était le plan courant. L'at-
386 PS (US 25) taque doit être "Blitzartig schnell" - sans avertissement : avec la rapidité de l'éclair : l'Autriche, la Tchécoslovaquie.

H5163 - 0071

C I26
G.B. 45

la Pologne - Raeder répétant les directives de Keitel pour "des coups puissants frappés par surprise". Le Danemark, la Norvège, la Belgique, la Hollande, la Russie. Comme Hitler l'avait dit en présence d'un certain nombre de ces hommes:

L. 79
US.27

"Des considérations de droit ou de tort ou de traités n'entrent pas en ligne de compte."

Tuer des combattants dans une guerre est justifiable à la fois dans le Droit International et dans le Droit Intérieur, uniquement lorsque la guerre elle-même est légale. Mais lorsqu'une guerre est illégale, comme l'est nettement une guerre déclenchée non seulement en violation du Pacte de Paris mais sans aucune sorte d'avertissement ou de déclaration de guerre, il n'y a rien qui justifie le fait de tuer, et on ne doit pas faire de différence entre ces crimes et ceux commis par toute autre bande de voleurs sans loi.

Chacun de ces hommes a eu connaissance de ces plans à un stage ou à un autre de leur développement. Chacun d'entre eux a acquiéscé à cette technique sachant fort bien ce qu'elle doit représenter en matière de vie humaine. Comment l'un d'entre eux peut- il dire maintenant qu'il ne participa pas à l'assassinat commis en commun sous sa forme la plus impitoyable

9207

H5163 - 0072

Mais je ne m'occupe pas maintenant des assassinats qui, seuls justifient si bien la condamnation de ces hommes, mais de leur crime contre la Paix. Laissez-moi dire quelque chose sur l'aspect légal de cette question, car c'est l'un de ceux au ferme établissement duquel le gouvernement de Sa Majesté attache une grande importance.

Le discours pour la défense a été exempt de toute ambiguité. Le résultat en a été, que, bien que le Pacte Briand-Kellogg et les autres déclarations et traités internationaux aient rendu la guerre d'agression illégale, ils ne l'ont pas rendue criminelle. A l'appuis de cette affirmation, il fut donné comme argument qu'ils n'auraient pas pu agir ainsi, qu'un tel essai de faire d'une guerre d'agression un crime serait contraire à la souveraineté des Etats, et que, de toutes facons, le système entier d'interdiction de la guerre s'était effondré avant que n'éclate la seconde guerre mondiale et parconséquent avait cessé d'être une loi ; comme autre argument il fut déclaré que ces traités n'étaient pas pris au sérieux par de nombreux juristes et Journalistes et n'étaient pas qualifiés pour être traités sérieusement car ils ne contenaient aucune stipulation pour résoudre le problème du changement pacifique du statu quo.

H5163 - 0073

En ce qui concerne le Pacte de Paris lui-même, l'avocat a soutenu qu'il ne pouvait être question d'une violation de ce Pacte, criminelle - ou même illégale - parce qu'il laissait à chaque Etat, y compris l'Allemagne, le droit de déterminer s'il était en droit d'entreprendre une guerre de légitime défense. Finalement, il fut prétendu qu'on ne pouvait imputer à l'Etat une responsabilité criminelle et que, si cette proposition n'était pas admise, le crime devenait celui de l'Etat allemand et non de ses membres pris individuellement, parce que, dans l'Etat allemand qui a déclenché cette guerre dans le monde, il n'y avait pas des volontés individuelles, mais seulement une volonté souveraine, absolue et décisive, celle du Dictateur

Il pourrait ne suffire de dire que toute cette argumentation est à côté du sujet et ne peut être entendue à ce Tribunal puisqu'elle est en contradiction avec le Statut. Car le Statut stipule expressément que la conception - et je souligne le mot "conception" - la préparation, l'entreprise ou le fait de faire une guerre d'agression ou une guerre en violation de traités internationaux, accords ou assurances devront être considérés comme des crimes tombant sous la juridiction du Tribunal. Il apparaîtrait donc que le seul moyen qu'avaient les accusés pour se soustraire à cette responsabilité était de convaincre le Tribunal que ces guerres n'étaient pas des guerres d'agression ou faites en violation de traités. Ils ne l'ont pas fait. Les choses étant ainsi, quel est le but de l'argumentation qui a été présentée en leur faveur? C'est de dénier la juridiction de ce Tribunal dans cette question. Ou, ce qui est plus probable, est-ce un appel politique à quelqu'auditoire de l'extérieur qui peut être facilement impressionné par la doléance motivée par le

H5163 - 0074

fait que les accusés vont être frappés par une législation post factum?

Quel que soit son objet, il est important que l'argument ne soit pas laissé sans être réfuté. Je suis désireux de ne pas faire perdre de temps en répétant ce que j'ai dit dans ma déclaration d'ouverture sur le changement opéré dans la position de la guerre en Droit international résultant de la longue série de traités en particulier le Traité général pour la renonciation à la guerre. J'ai indiqué que ce Traité, l'un des traités internationaux les plus généralement signés

H5163 - 0075

a établi une règle de droit international avec une sollennité et une clarté qui manquent souvent dans le droit international habituel; que le changement profond qu'il a opèré (bien que, en vérité, la distinction entre les guerres justes et injustes eût été reconnue au Moyen-Age) a été reflété dans des déclarations importantes faites par des gouvernements et des hommes d'état; qu'il rendait illégal le recours à la guerre en violation du traité, et qu'il n'y a pas de différence entre illégalité et criminalité dans une violation de la loi causant la mort de millions d'êtres et une attaque directe contre les fondements mêmes de la vie civilisée. Je ne me propose pas non plus de perdre du temps à répondre en détail à l'étrange série d'arguments légaux présentés par la Défense, tels que celui qui prétend que le Traité n'avait pas la valeur que lui avaient attribuée ses signataires pour la raison qu'il avait été reçu dans certains milieux avec incrédulité ou cynisme.

Encore plus curieux, pour une opinion légale normale, est le raisonnement selon lequel ce Traité et les autres Traités et assurances qui l'ont suivi - a en tout cas cessé d'engager légalement les signataires en 1939 parce qu'à cette époque le système entier de sécurité collective s'était effondré. Le fait que les Etats-Unis aient déclaré leur neutralité en 1939 a été cité comme un exemple de l'effondrement du système, comme si les Etats-Unis avaient été soumis à une obligation légale d'agir autrement. Mais quelle est la pertinence du fait que le système conçu pour mettre en vigueur ces traités et pour empêcher et pénaliser le criminel recours à la guerre n'ait pas réussi à fonctionner? Les agressions du Japon et de l'Italie, les autres Etats complices de l'Axe, suivies des

H5163 – 0076

agressions allemandes contre l'Autriche et la Tchécoslovaquie enlèvent-elles à ces obligations leur effet inéluctable parce que ces crimes ont connu une réussite provisoire? Depuis quand, le monde civilisé a-t-il accepté le principe que l'impunité temporaire du criminel non seulement prive la loi de son pouvoir coercitif mais légalise le crime?

On notera, en passant, que dans le cas des agressions japonaise et italienne, le Conseil et l'Assemblée de la Société des Nations ont dénoncé ces actes comme étant des violations à la fois du Pacte et du Traité général pour la renonciation à la Guerre, c'

H5163 - 0077

et que, dans ces deux cas des sanctions furent décrétées. Il peut se faire que l'agent de police n'ait pas agi aussi efficacement qu'on aurait aimé qu'il agît. Mais ce fut un échec de l'agent de police, non de la loi.

Mais non satisfaite de la prétention remarquable selon laquelle, par leurs agressions mêmes,

H5163 - 0078

à cause de la répugnance des Etats amis de la paix à prendre les armes contre le chantage et la brutalité qui étaient dirigés contre eux, les agresseurs avaient abrogé la loi contre l'agression, les accusés ont introduit une question de légitime défense. Ils n'ont pas soutenu en vérité que ces guerres aient été des guerres défensives. Pas même GOEBBELS, dans ses extravagances les plus déréglées, n'est allé jusque là. Il apparaît que ce qu'ils cherchent à dire n'est pas que leurs guerres aient été des guerres de légitime défense, mais que, puisque le Pacte de Paris laissait intact non seulement le droit des Etats à se défendre eux-mêmes, mais aussi le droit souverain de chaque Etat à déterminer si le recours à la guerre de légitime défense était justifié dans les circonstances, il ne contenait en fait aucune obligation légale. C'est un argument complètement fallacieux. Il est vrai que dans les déclarations précédant et accompagnant la signature et la ratification du Pacte de Paris, la légitime défense n'a pas seulement été reconnue comme un droit inhérent et inaliénable des parties du Traité, mais ses signataires se réservaient le droit exclusif de juger si les circonstances demandaient l'exercice de ce droit.

La question est de savoir si cette réserve de légitime défense a détruit le but et la valeur légale du Traité ? Si l'Allemagne était en droit d'avoir recours à la guerre de légitime défense et si elle était libre de déterminer dans quelles circonstances elle était autorisée à exercer le droit de légitime défense, peut-on considérer qu'elle ait violé l'obligation so-

H5163 - 0079

lennelle du Traité ? Cette question, l'avocat de la défense cherche à y répondre par la négative. Mais cette réponse revient a affirmer que ce Traité solennel auquel ont participé plus de soixante nations est un chiffon de papier dénué de signification. Cela aboutirait a ce que toute interdiction ou limitation du droit a la guerre est une nullité si elle stipule expressément le droit de légitime défense. Le Tribunal remettra énergiquement cette parodie de raisonnement légal a la place qui lui convient.

Ni le Pacte de Paris, ni aucun autre traité n'a été conçu pour enlever le droit de légitime défense, ni ne le pourrait. Il ne privait pas non plus ses signataires du droit de déterminer, (en premier

H5163 - 0080

lieu, s'il était dangereux d'attendre, et s'il était impérieux de prendre immédiatement des mesures de légitime défense. C'est ce que signifie la clause formelle permettant à chaque état de juger s'il est nécessaire de prendre des mesures en cas de légitime défense. Mais cela ne signifie pas que l'Etat, en agissant ainsi, est le juge définitif de la justesse et de la légalité de sa conduite. Il agit à ses risques et périls. De même que l'individu est responsable lorsqu'il exerce ses droits communs de légitime défense, de même l'Etat est responsable, s'il abuse de ses droits, s'il transforme ses droits de "légitime défense" en un moyen de conquête et d'anarchie et s'il déforme le droit naturel de légitime défense en un moyen d'agrandissement par pillage, et de convoitise. La décision finale relative à la légalité des mesures dites à prendre en cas de légitime défense, ne dépend pas de l'Etat. Pour cette raison, le droit de légitime défense, qu'il soit formellement réservé ou implicite n'enlève pas à un traité le pouvoir de créer des obligations légales.

Par la Convention de la Ligue, le Japon recut le droit de décider en premier lieu, si les évènements de Mandchourie justifiaient l'emploi de la force, en cas de légitime défense. Mais on a chargé une commission d'enquêtes impartiale d'établir, et elle l'a établi, qu'en fait, rien ne justifiait les mesures prises en cas de légitime défense. Pour citer un exemple plus récent, l'article 51 du Statut

H5163 - 0081

des Nations unies stipule que dans le Statut, rien n'empêchera d'exercer le droit naturel de défense légitime, individuelle ou collective, en cas d'attaque armée. Mais il laisse formellement au Conseil de Sureté, le pouvoir de prendre des mesures ou une décision définitives. Il est à espérer que le jugement de ce Tribunal découragera, d'une facon définitive et convenable toute foi future dans l'argument disant que parce qu'un traité donne aux signataires le droit d'agir, en cas de légitime défense, il n'est pas susceptible pour cette raison d'imposer à ses signataires, des obligations légales effectives.

La souveraineté et l'Etat.

J'en arrive maintenant à l'argument disant que l'idée de responsabilité criminelle est imcompatible avec celle de souveraineté nationale. Un Etat, ainsi que l'admet le professeur Jahrreis, peut commettre une faute envers le Droit International, mais il affirme qu'en le rendant responsable des crimes, et susceptible de châtiment, on nie la souveraineté de l'Etat.

H5163 - 0082

Il est étrange de voir les accusés, qui en tant que gouvernement allemand, envahirent la plupart des Etats européens, qui piétinèrent leur indépendance souveraine et qui, avec un cynisme vantard et craneur asservirent la souveraineté des Etats conquis à la nouvelle conception du "Grossraumsordnung" - il est étrange, dis-je de voir ces accusés en appeler aux vertus mystiques de la Sainteté de la souveraineté de l'Etat. Il n'est pas moins remarquable de les voir, afin d'éviter à l'état allemand battu et à ses dirigeants d'être justement châtiés par les puissances victorieuses, invoquer un droit orthodoxe international. Mais il n'existe aucune stipulation d'un droit international qu'ils puissent appeler à leur secours en cette occurrence.

En un sens ces débats n'ont rien à voir avec la punition de l'état allemand. Ils ont pour objet la punition des individus. Mais il pourrait sembler étrange que des individus fussent responsables devant le code pénal pour des actes commis par l'état, si ces actes n'étaient pas eux-mêmes des crimes. Il n'y a aucun fondement dans l'assertion que le droit international exclut la responsabilité pénale des Etats et que, étant donné que, en raison de leur souveraineté les Etats ne peuvent être contraints, tous leurs actes sont légaux. Des puristes du droit pourront affirmer qu'il n'y a pas de loi qui ne soit imposée d'en haut par une assemblée souveraine ayant

H5163 - 0083

l'autorité pour imposer l'obéissance. Cette idée de juristes méticuleux n'a jamais été applicable au droit international. Si elle l'avait été l'obligation incontestée des Etats en matière de contrats et de torts ne pourrait pas exister.

Il peut être vrai que dans les relations internationales, avant la guerre, il n'existait aucune assemblée supersouveraine qui en même temps qu'elle imposait un droit international en assurait l'application. Mais, au moins dans le domaine international, l'existence d'une loi n'a jamais dépendu de l'existence parallèle d'une sanction, indépendant de la loi elle-même. Le droit international a toujours été basé sur l'élément du commum consentement et là où vous avez un ensemble de règles qui d'un commun consentement obligent les membres de la communauté, ces règles font loi pour la communauté, bien que ce consentement n'ait pas été obtenu de force et bien qu'il n'y ait pas de sanction extérieure directe pour en assurer le respect.

H5163 - 0084

Le fait est que la souveraineté absolue telle qu'on l'entendait autrefois est devenue très heureusement une chose du passé. C'est une conception qui est tout à fait incompatible avec les conséquences inéluctables de tout traité international.

Au cours des travaux de la Cour Permanente de Justice Internationale ce devint un argument habituel que de se fonder sur la souveraineté de l'Etat pour soutenir que, les Etats étant souverains, les obligations prises par eux dans un traité doivent être interprétées d'une manière restrictive. La Cour, avec juste raison, n'accepta pas cette façon de voir. Dans son tout premier jugement - jugement rendu contre l'Allemagne dans l'affaire Wimbledon - elle rejeta le prétexte de souveraineté comme une raison d'interpréter d'une manière restrictive les obligations des traités. La Cour refusa de considérer comme un abandon de souveraineté le fait qu'un Etat s'engage dans un traité à suivre une ligne de conduite précise. La Cour rappela à l'Allemagne que le droit même de prendre un engagement international est un attribut de la souveraineté de l'Etat. En tant que proposition philosophique le droit de contracter et le droit d'agir librement présentent une éternelle antinomie. Mais l'idée que, du fait que les Etats sont souverains, ils ne peuvent être contraints, a été abandonnée depuis longtemps. Le Covenant de la Société des Nations a prévu, dans l'article 16, des sanctions contre les Etats souverains - le mot sanction ne faisant que remplacer celui de coercition, probablement une coercition de caractère pénal.

9178

H5163 - 0085

-42 fin

Le Statut des Nations Unies a adopté le même point de vue - d'une façon beaucoup plus décisive. Il est vrai qu'en l'absence d'une juridiction coercitive compétente, il n'y a pas de précédent juridique d'Etats ayant été traduits devant une Cour Criminelle. Mais pour cette raison, dénier une responsabilité criminelle équivaut à prétendre qu'il n'y a pas non plus de responsabilité contractuelle, car, le traité mis à part, il n'y a pas de juridiction coercitive dans aucun Tribunal International pour juger les différends ordinaires entre les Etats. Le premier homme poursuivi pour assassinat aurait pu se plaindre de ce qu'auparavant aucun Tribunal n'avait jugé un cas semblable

9178

H5163-0086

Les méthodes de procédure, les peines encourues, les tribunaux compétents peuvent toujours être fixés par une déclaration ultérieure. La seule innovation faite par ce statut est de prévoir les rouages attendus depuis longtemps, d'application de la loi. Il n'y a aucun fondement à l'accusation que le Statut est une partie d'une législation post factum; soit qu'il déclare Criminelles les guerres d'agression, soit qu'il admette comme un fait acquis que l'Etat n'est pas exempté de la responsabilité pénale.

Mais alors, on argue que si l'Etat est responsable, c'est seulement l'Etat et non les individus que le droit international peut rendre responsables. Cet argument se présente sous diverses formes. Seuls les Etats dit-on et non les individus sont soumis au droit International. Mais il n'y a dans le droit international, aucun principe de ce genre. Il suffit de citer le cas de piraterie, de forcement du blocus et le cas d'espionnage pour voir qu'il existe de nombreux exemples d'obligations imposées directement aux individus par le droit international. Il a toujours été reconnu que les crimes de guerre plaçaient les individus dans le domaine du droit international. En Angleterre et aux Etats-Unis nos tribunaux se sont invariablement conduits d'après le point de vue que les règles habituellement acceptées du droit des nations s'appliquent obligatoirement au sujet et au citoyen.

Cette position est au fond la même dans la plupart des pays. En Allemagne même l'art.4 de la Constitution de Weimar sti-

H5163 - 0087

pulait que les règles généralement admise du droit international doivent être regardées comme partie intégrante du droit fédéral allemand. Que signifie tout cela en effet, sinon que les règles du droit international s'appliquent obligatoirement aux individus? Nous écarterons nous de ce principe simplement parcequ'ici nous nous occupons des plus graves de tous les Crimes - les Crimes contre la paix des Nations et les Crimes contre l'humanité.

La loi est une chose vivante qui se développe.

Dans aucun autre domaine il n'est plus nécessaire d'affirmer que les droits et les devoirs des Etats sont les droits et les devoirs des hommes et que s'ils n'obligent pas les individus, ils n'obligent personne. C'est une proposition extraordinaire que de demander que ceux-qui aident et encouragent, qui conseillent, qui provoquent la perpétration d'un Crime , soient eux-mêmes exemptés de responsabilité. Sous ce rapport le Crime international ne diffère pas du Crime national.

9179

H5163-0088

L'argument est alors exposé d'une autre façon. Là où l'action en question est une action de l'Etat, ceux qui l'executent en sont qu'instrument de l'Etat, ne sont pas pas personnellement responsables et sont en droit, affirme-t-on de s'abriter derriere la souveraineté de l'Etat. On n'insinue pas que cet argument ne s'applique aucunement aux crimes de guerres et comme nous proposons que chacun de ces hommes soit reconnu coupable de crimes de guerre innombrables, il suffirait d'écarter la question comme sans portée pratique. Ce système diminuerait la valeur qu'auront ces debats sur le développement ultérieur de la loi Internationale. Maintenant il est exact qu'il existe des séries de décisions, par lesquelles des Tribunaux ont affirmé qu'un Etat n'a pas autorité sur un autre Etat souverain ou sur son chef ou représentant. Ces décisions ont été basées sur les préceptes de la courtoisie internationale et des rapports internationaux pacifiques et bien règlés. Elles ne défendent pas en verite la sacrosaintete de la souveraineté étrangère, sauf dans la mesure où la reconnaissance de la souveraineté en elle-même favorise les relations internationales. Elles ne donnent en réalité aucune autorité à la proposition selon laquelle ceux qui constituent les éléments de l'Etat legalement constitue sont en droit de s'abriter derriere l'entité meta-physique qu'ils créent et contrôlent, lorsque par leurs ordres cet etat entreprend de détruire cette meme courtoisie dont dependent les règles de la Loi Internationale.....

(9180)

H5163 - 0089

Supposons qu'un Etat envoye un groupe de personnes dans le territoire d'un autre état avec instructions d'assassiner et de voler .

Ces personnes jouiraient-elles de l'impunité parce que dans l'accomplissement de leur dessein criminel, elles agissaient comme instruments d'un autre Etat. Supposons que les individus qui avaient ordonné ces expéditions de pillage soient tombés dans les mains de l'Etat attaqué, pourraient-ils invoquer leur droit à l'impunité. A mon avis certainement pas. Cependant l'exemple donné est exactement ce qui s'est passé ici. La vérité est que cette tentative de couvrir le crime au moyen de l'immunité parce que le motif a été politique plutôt que personnel n'invoque aucun principe de Droit mais est basée sur les doctrines politiques qui conviennent mieux aux sphères du pouvoir politique qu'à celles ou regne l'autorité de la Loi.

Finalement, on déclare que ces infortunés étaient des instruments impuissants dans les mains d'Hitler ayant reçu l'ordre de faire ce qu'ils disent avoir fait à contre coeur

H5163-0090

Le fait de se retrancher derrière des ordres supérieurs est exclu par le Statut quoique l'Article 8 prévoit qu'on puisse entrer en considération en vue d'une atténuation du chatiment. Si le Tribunal estime que la justice l'exige. Mais le Statut ne fait que proclamer la loi. Car il n'y a pas de règle du Droit International qui prévoit l'immunité pour ceux qui obéissent à des ordres qui - qu'ils soient légaux ou non dans le pays ou ils sont donnés- sont manifestement contraires à la loi morale de la nature d'où naquit le droit international. Si le droit international doit être applique, il doit supplanter le droit interne, en ce sens qu'il doit considérer la légalité de ce qui est acquis par des cas typiques de jurisprudence d'ordre international et non d'ordre interne. D'après tous les cas typiques de jurisprudence du droit international d'un point de vue de la conscience commune et d'humanité élémentaire, ces ordres - Si en vérité c'était par obéissance à des ordres que ces hommes agissaient- étaient illegaux, Doivent-ils donc être excusés ?

La dictature derrière laquelle ces hommes cherchent à s'abriter était leur propre création. Dans le désir de s'assumer a eux-mêmes la puissance et un office, ils ont échaffaudé le système qui les commandait . La continuité de ce système dépendit de la continuité de leur appui. Même s'il était vrai - ainsi que le suggéra Jodl- que ces hommes eussent pu être renvoyés, peut-être emprisonnés, s'ils

H5163 - 0091

avaient desobei aux ordres qui leur étaient donnés, n'importe quel sort ne leur eut-il pas été préférable que de se prêter à ces agissements ? Mais ce n'était pas vrai. Ces hommes étaient ceux qui faisaient partie des conseils prives : les hommes qui preparèrent autant qu'ils exécutèrent ; c'etaient eux entre tous qui auraient pû conseiller, ralentir, arrêter Hitler au lieu de l'encourager dans ses entreprises sataniques. Le principe de la responsabilité collective des membres d'un gouvernement n'est pas une doctrine artificielle de droit constitutionnel. C'est une protection essentielle des droits de l'homme et de la communaute des nations ; le droit international est pleinement qualifié pour protéger sa propre existence en se rendant efficace.

Permettez-moi de passer maintenant aux chefs NO 3 et 4 de l'Acte d'Accusation, ceux qui traitent des crimes de guerre et de ceux que nous avons appelé

page 45 suite et fin(9098)

H5163 - 0092

Crimes de guerre. La situation juridique.

et crimes contre l'humanite et qui le sont en fait .

Et à propos de ceux-ci, permettez-moi tout d'abord de faire quelques commentaires sur la situation juridique. Pour ce qui est du droit relatif aux crimes de guerre, il y a en fait peu de choses à dire car le droit est suffisamment clair. Il s'agit ici de crimes plus terribles par leur importance que tout ce qui a été connu jusqu'ici, mais néanmoins bien reconnaissables selon les lois existant antérieurement au Droit International et tombant nettement sous la juridiction légale d'un Tribunal qu'il soit national ou international. Il n'y a point ici d'élement de retroactivité, ni de question de législation post factum, et il n'y a pas l'ombre d'une innovation dans la décision du Statut etablissant que ceux qui partagèrent la responsabilité fondamentale de ces actes affreux porteraient une responsabilité individuelle. Il est vrai que les juristes et hommes d'état qui elaborèrent jadis à la Haye et ailleurs le code des lois et coutumes établies par lesquelles le monde a cherché à adoucir la brutalité de la guerre et a proteger de son extrême dureté ceux qui etaient non combattants passifs, n'auraient ja -

(9211)

H5163 - 0093

mais pu concevoir un massacre aussi général et aussi etendu. Mais l'assassinat ne cesse pas d'être assassinat simplement du fait que les victimes se multiplient
10294 par millions. Ces crimes furent nombreux et multiples. Il est inutile de les cataloger ici. Ils varient considerablement, surtout par le nombre des victimes. Il y a les cinquante prisonniers de guerre assassinés qui s'etaient échappés du Stalag Luft III; les centaines de membres de Commando et d'aviateurs executes, les milliers d'otages civils mis à mort, les dizaines de milliers de marins et de passagers qui périrent dans une campagne terroriste de piraterie ; il y a les centaines de milliers de prisonniers de guerre (particulierement de Russes) et de civils qui trouverent la mort par suite des rigueurs et des cruautés auxquelles ils furent exposés, si ce n'est par pur et simple assassinat et il y a les nombreux millions de ceux qui furent purement et simplement assassinés , ou par la méthode plus lente de la mort delibérée par la faim, six millions d'entre eux furent supprimés pour la seule raison qu'ils appartenaient à la race ou a la religion juive.

page 46 suite et fin (9211)

H5163 - 0094

Le seul nombre des victimes n'est pas un véritable critérium de la criminalité d'un acte. La majesté de la mort, la compassion pour l'innocent, l'horreur et la haine de l'ignominie infligée à l'homme créé à l'image de Dieu, ces choses ne se prêtent pas à un calcul mathématique. Néanmoins, les nombres sont en quelque sorte pertinents. Car nous ne nous occupons pas ici d'atrocités passagères qui sont un incident au cours de toute guerre. Il se peut que la guerre développe les qualités des hommes; elle développe certainement leurs pires défauts. Ce n'est pas une partie de cricket. Il y a dans chaque guerre, au cours de cette guerre, sans aucun doute il y en a eu, et certainement des deux côtés des quantités de brutalités et d'atrocités. Elles doivent avoir paru assez terribles à ceux contre lesquels, elles furent commises. Je ne veux ni les excuser, ni les diminuer. Mais ce furent des actes accidentels, individuels et non préparés. Nous avons à faire ici à quelque chose entièrement différent, à des actes suivis, commis en masse, systématiques, traités comme une question de préméditation calculée au plus haut point. Et ainsi le principal crime de guerre par son ampleur, par son intensité dont ces hommes sont accusés, est la violation de toutes les règles de guerre les plus solidement établies et les moins discutées, à savoir que les non combattants ne doivent pas faire l'objet direct d'opérations hostiles. Quel objet de dérision les allemands cherchèrent-ils à faire de la IVème Convention de

H5163 - 0095

La Haye sur les lois et coutumes de la guerre, qui formulaient seulement ce qui déjà était une règle fondamentale.

> "Les Droits et l'Honneur de la famille, les vies des personnes et la propriété privée, de même que les convictions et les pratiques religieuses doivent être respectés."

L'assassinat, sur les ordres du gouvernement allemand dont les membres sont ici au banc des accusés, dans les territoires occupés, par ses forces militaires, de millions de civils, que cela ait été accompli en vertu d'une politique d'extermination raciale, comme le résultat ou en rapport avec la déposition des travailleurs forcés, par suite du désir de se débarrasser des chefs intellectuels et politiques des pays qui avaient été occupés ou que cela ait fait partie de l'application générale du terrorisme par des représailles collectives sur des populations innocentes et sur des otages, cet assassinat

H5163 - 0096

de millions de non combattants est un crime de guerre. Il peut en vérité, tout aussi bien être un crime contre l'humanité. L'imagination et l'intelligence ébranlées par l'horreur de ces choses hésitent toutes les deux à recouvrir le plus grand crime de l'Histoire d'une froide formule déjà décrite dans les textes originaux comme crime de guerre. Il est cependant important de se rappeler que c'est là ce qu'étaient ces crimes. Ne tenant généralement aucun compte ni du lieu ou ils étaient commis, ni de la race ou de la nationalité des victimes, ces actions étaient des crimes commis sur la population, contrairement aux lois de la guerre en général et à celles de l'occupation par des belligérants en particulier. La Vérité est que l'assassinat en masse et systématique devint partie intégrante d'une occupation belligérante solidement retranchée et apparemment en sécurité. Que ceci fut un crime de guerre, personne ne cherche à le contester. Mais quelques tentatives ont été faites pour examiner l'illégalité de trois autres catégories d'actions pour lesquelles ces hommes sont également inculpés: La déportation en Allemagne de travailleurs forcés, les crimes commis en haute mer en rapport avec la guerre sous-marine, et l'exécution des commandos. Laissez-moi rapidement examiner ces questions.

<u>Déportation</u>: La déportation de la population civile pour le travail forcé est, naturellement un crime selon la coutume internationale et selon le droit international con-

9337

H5163 - 0097

ventionnel tel qu'il est exprimé dans la Convention de La Haye. L'article 46 de la 4ème convention de La Haye ordonne à l'occupant de respecter "l'honneur et les Droits de la famille" et "les vies humaines". L'article 52 de la même convention indique que: "on ne réquisitionnera pas les services des municipalités ou des habitants sauf pour les besoins de l'armée d'occupation "et qu'ils seront proportionnés aux ressources du pays et ils devront être tels qu'ils n'entrainent pas la population à prendre part aux opérations de guerre contre le pays". Nous devons constater le contraste entre ces stipulations simples et catégoriques et avec les dimensions effarantes de l'opération que l'accusé Sauckel dirigeait et à laquelle participèrent d'autres accusés.
La facon impitoyable avec laquelle des citoyens pacifiques furent enlevés à leur famille, à leur milieu, à leurs occupations, la facon dont ils furent transportés, le traitement qu'ils subirent....

9337

page 48 suite (fin)

H5163-0098

à leur arrivée, les conditions sous lesquelles ils travaillaient et mourraient par milliers et dizaines de milliers, et le genre de travail qu'ils étaient obligés d'accomplir en tant qu'auxiliaires directs de la production des armes, des munitions et d'autres instruments de guerre, destinés a être utilisés contre leur propre pays.

Il semble avoir été soutenu que la prohibition du Droit des notions était devenue, dans un certain sens, surannée en face du développement de la guerre totalitaire exigeant l'utilisation et l'exploitation la plus étendue du matériel et des ressources de travail du territoire occupé. Je confesse que je ne comprends pas comment l'étendue des activités qu'un belligérant s'impose, l'importance de l'effort qu'il a besoin de fournir afin d'éviter la défaite, peuvent augmenter ses droits sur les non-combattants pacifiques ou lui permettre de faire fi des règles de la guerre. Nous ne pouvons pas faire ces abrogations post factum de Droit International en faveur des violateurs de lois.

Guerre sur mer : De même, il n'existe pas l'ombre d'un droit à invoquer quelque changement matériel dans les conditions comme justification de leurs crimes sur mer, crimes qui coûtèrent la vie de trente mille marins britanniques seuls. Nous n'avons pas besoin de baser notre réquisitoire sur la simple violation des règles habituelles de la guerre, telles qu'elles sont contenues dans le protocole de Londres de 1930 et 1936, auquel l'Allemagne a pleinement souscrit, et qui interdisent de couler un bateau sans avertissement, ou même avec avertissement si les dis-

H5163 - 0099

positions nécessaires n'ont pas été prises pour la sauvegarde des passagers et de l'équipage.

Nous n'avons pas besoin de nous occuper des subtilités d'argumentation et de savoir si la pratique d'armer les navires marchands modifie la situation. Si vous avez la certitude que des ordres ont été donnés pour que les survivants ne soient pas sauvés, que des mesures seront prises pour empêcher les naufragés de survivre en employant des armes telles qu'il ne pourra pas être question de survivants, vous n'aurez aucun doute que ce qui a été fait, a été contraire a la loi. Ce n'est pas une réponse de prétendre que de permettre aux non-combattants de survivre aurait entraîné un grand risque pour les attaquants.

L'assassin n'est pas excusé parce qu'il dit qu'il était nécessaire de tuer la victime qu'il avait outragée de peur qu'elle ne l'identifiat par la suite.

H5163-0100

Il en est de même des ordres pour l'exécution des Membres de Commando. De nouvelles méthodes de guerre, de nouvelles formes d'attaque, n'abrogent pas en elles-mêmes les régles existantes du droit. Le caractère sacré de la vie d'un soldat en uniforme, qui se rend après avoir rempli sa mission et qui n'a commis aucun crime de guerre avant sa capture, est et doit demeurer un principe absolu du Droit International. Ceux qui, n'importe le motif, le piétinent au mépris du droit, de l'humanité, de la chevalerie, doivent subir le châtiment quand enfin la loi prend sa revanche.

Je ne m'attarderai pas davantage sur cette question, non plus que je passerai en détail des autres types de crimes de guerre, mis à la charge des accusés. Car le fait que ces actes, variés dans leur genre ou dans leur méthode, furent des crimes, contre le droit établi, n'est pas mis en doute. Le Tribunal n'aura qu'à appliquer la Loi et à décider dans quelle mesure ces prisonniers furent affectés par la violation de ce droit.

crimes contre l'humanité; situation juridique

Permettez-moi pourtant, avant que je n'en vienne aux questions de fait, de me reporter au Quatrième chef de l'Acte d'Accusation, portant sur les crimes contre l'humanité. Il convient de traiter de toutes ces questions ensemble car, étant donné que ces crimes furent commis pendant la guerre, ils empiètent dans une certaine mesure les uns sur les autres et sont en tous cas inti-

9339

H5163-0101

mement liés. Les crimes de guerre furent par leur énormité même des crimes contre l'humanité. Les crimes contre l'humanité furent répandus plus largement encore. D'ailleurs, les crimes contre l'humanité dont le Tribunal est chargé de s'occuper sont limités comme suit : ils doivent être des crimes dont la perpétration est liée, d'une facon ou d'une autre, à la préméditation et au développement des crimes contre la Paix ou des crimes de guerre stricto sensu dont ces hommes sont accusés. C'est la définition proposée à l'Article 6 (c) du Statut. Les considérations qui s'appliquent ici sont pourtant différentes de celles qui affectent les autres espèces de crimes, crime contre la Paix ou crime de guerre ordinaire. Vous pouvez être certain que non seulement ce qui a été commis était un crime contre l'humanité, mais encore que ce n'a pas été purement une question intérieure, mais que directement

H5163-0102

ou indirectement cela a été associé aux crimes commis à l'égard d'autres nations ou d'autres nationaux; en cela, par exemple, que ces actes furent exécutés pour fortifier le Parti nazi en mettant en pratique sa politique de domination par l'agression, ou pour supprimer des éléments tels que les adversaires politiques, les vieillards, les juifs dont l'existence aurait pu entraver la mise en exécution de la politique de guerre totale. C'est assurément une définition très importante, et qui n'est pas toujours appréciée à sa juste valeur par ceux qui ont mis en doute l'exercice de cette juridiction. Mais, tout en admettant cette définition, nous avons pensé qu'il serait juste de traiter de questions que le droit criminel de tous les pays stigmatiserait normalement comme des crimes : assassinat, extermination, asservissement, persécution pour raisons politiques, raciales, ou économiques. Ces actes commis contre des nationaux belligérants, ou, à cet égard, commis contre des nationaux allemands dans les territoires belligérents occupés, seraient des crimes de guerre ordinaires, et la mise en jugement de ses auteurs ne constituerait pas une nouveauté. Commis contre les autres, ce serait des crimes contre le droit interne exception faite du Droit allemand, qui ignorant tous les canons de la procédure civilisée, a autorisé l'Etat, ou des individus agissant au nom de l'Etat à/commettre. Quoique le fait d'agir ainsi ne fait

9340

H5163 - 0103

en aucune facon courir à ces accusés un risque plus grand qu'ils n'en courraient autrement, les nations adhérant au Statut de ce Tribunal ont senti qu'il convenait et qu'il était nécessaire, dans l'intérêt de la civilisation, de dire que ces actes,même si ils sont commis conformément aux lois de l'Etat allement. Telles qu'elles furent créées et réglementées par ces hommes et leur chef de bande, au moment même où ils ont été commis, dans l'intention d'affecter la communauté internationale, - c'est-à-dire en rapport avec les autres crimes imputés-non pas d'affecter des questions d'intérêt intérieur, mais des crimes contre le Droit des Nations. Je ne diminue pas la signification pour l'avenir de la doctrine politique et de jurisprudence dont il est question ici. Le droit international accorde normalement que c'est à l'Etat de décider comment il traitera ses propres nationaux, c'est une question de juridiction intérieure. Et quoique le conseil social et économique soit en train de chercher à formuler un Statut des Droits de l'Homme, le Covenant de la Société des Nations et le Statut

H5163 - 0104

de l'Organisation des Nations-Unies ne reconnaissent pas cette situation générale. Le Droit International a cherché dans le passé à proclamer qu'il y a une limite à l'omnipotence de l'Etat et que chaque être humain, unité ultime de toute loi, n'est pas privé du droit à la protection de l'humanité quand l'Etat piétine ses droits d'une facon qui outrage la conscience de l'humanité. Grotius, le fondateur du Droit International, avait, quelque notion de ce principe quand - à une époque où la distinction entre la guerre juste et la guerre injuste était plus clairement reconnue que ce ne fut le cas au 19eme Siècle - il décrivait comme juste une guerre entreprise dans le but de défendre les sujets d'un état étranger contre les injustices que leur fait leur souverain. Il affirma en citant les atrocités commises par des tyrans contre leurs sujets que l'intervention est justifiée car "le droit des rapports sociaux n'est pas supprimé en pareil cas". La même idée fut exprimée par John Westlake, le plus distingué des jurisconsultes britanniques en droit international, quand il dit :

"Il est vain de prétendre dans de tels cas que le devoir des peuples voisins est de rester spectateurs indifférents. Les lois sont faites pour les hommes et non pour des créatures imaginaires, et elles ne doivent pas créer ou tolérer pour eux des situations intolérables."

Les Puissances Européennes agirent en vertu

9341

H5163 - 0105

du même principe quand elles intervinrent pour protéger les ressortissants chrétiens de Turquie contre de cruelles persécutions. Le fait est que le droit d'intervention humanitaire par la guerre n'est pas une nouveauté dans le Droit International- l'intervention par la voie judiciaire peut-elle donc être illégale? Le Statut du Tribunal incarne un principe bienfaisant - beaucoup plus limité que certains ne le voudraient - et il donne pour avenir l'avertissement aux dictateurs et aux tyrans qui jouent les chefs d'Etat que si, pour intensifier ou continuer à commettre leurs crimes contre la communauté des nations, ils avilissent la valeur sacrée de l'homme dans leur propre pays, agissent à leurs risques et périls et offensent le droit international de l'humanité.

Quant à la critique que l'on fait de la rétroactivité de la loi, qui juge criminel ce que les hommes ignoraient être criminel

H5163-0106

en le commettant - quelle application peut elle avoir ici ? Il n'y a aucun doute que ces hommes comptaient sur la victoire et ne pensaient guère qu'ils pouvaient avoir à rendre des comptes - Mais peut on entendre l'un d'eux dire que s'il connaissait vaguement les faits, il ne savait pas que c'étaient des crimes qui criaient vengeance au ciel.

Les faits: Traitements des prisonniers de guerre.

Permettez-moi de m'occuper d'abord de ce qu'ils ont fait aux prisonniers de guerre, car cela seul, le crime le plus évident de tous, exige leur condamnation et ternira à jamais l'histoire des armes allemandes.

Le 8 Septembre 1941, les derniers règlements pour le traitement des prisonniers de guerre soviétiques dans tous les camps de prisonniers de guerre furent publiés et signés par le Général Reinecke, directeur du Service des Prisonniers de guerre du Haut Commandement. Ils étaient le résultat d'un accord avec les SS et sont ainsi concus: -

1519 PS
GB 525

"Le soldat bolchevique a donc perdu tout droit à être traité comme un adversaire honorable selon la Convention de Genève....L'ordre d'agir avec brutalité et énergie doit être donné à la moindre marque d'insubordination,

9342

H5163-0107

particulièrement dans le cas des fanatiques bolcheviques. L'insubordination, la résistance active ou passive doit être immédiatement brisée par les armes (baionnettes, crosses et armes à feu)....quicor e exécute cet ordre sans faire emploi de ses armes ou le fait avec trop peu d'énergie est punissable...les prisonniers de guerre tentant de s'enfuir doivent être abattus sans avertissement préalable. Aucun coup ne doit jamais être tiré pour avertir...l'emploi des armes contre les prisonniers de guerre est, en général, légal... on doit former une police du camp avec des prisonniers de guerre soviétiques choisis du camp.... à l'intérieur des fils de fer la police du camp pourra être armée de batons, de fouets ou autres armes similaires pour leur permettre de remplir effectivement leur rôle".

page 53 suite (fin) 9342

H5163 - 0108

Les règlements continuent à ordonner l'isolement des civils et des prisonniers de guerre capturés pendant la campagne de l'Est, et indésirables du point de vue politique. Après avoir indiqué aux forces armées l'importance qu'il y avait à se débarrasser, parmi les prisonniers de guerre, de tous les éléments qu'on pouvait considérer comme les forces agissantes du Bolchevisme, on insiste sur la nécessité de prendre des mesures spéciales, libres de toute influence administrative et bureaucratiques, et, en conséquence, le transfert de ces prisonniers à la police de sûreté et au SD est qualifié de moyen d'atteindre le "but assigné".

Le memorandum de l'Amiral Canaris, daté du 11 Septembre 1941, s'élevant contre cet ordre, et exposant exactement et comme suit, la situation juridique, prouve que Keitel qui est directement responsable de cet ordre, l'a donné tout en sachant parfaitement quelle en serait la portée:

"La Convention de Genève relative à la manière de traiter les prisonniers de guerre, ne s'applique pas aux rapports entre l'Allemagne et l'URSS. C'est pourquoi, seules s'appliquent ici les règles du droit international général sur la manière de traiter les prisonniers de guerre.

EC 338
USSR
356

Depuis le XVIIIème siècle, ces règles ont été établies progressivement d'après le principe selon lequel la captivité de guerre n'est ni une vengeance, ni un châtiment mais seulement une détention de sécurité, dont le seul but est d'empêcher les prisonniers de continuer à prendre part à la guerre. Ce principe a été développé conformément à l'opinion de toutes les armées selon laquelle il était contraire à la tradition militaire de tuer ou de blesser

9349

H5163 - 0109

des personnes sans défense ... Le décret ci-joint relatif à la manière de traiter les prisonniers de guerre soviétiques, est basé sur une opinion essentiellement différente."

Canaris continua à faire remarquer ce qu'il y a de révoltant dans les ordres commandant aux gardes de se servir d'armes, et commandant de donner à la police du camp des gourdins et des fouets. Keitel a écrit sur ce document:

"Les objections proviennent de la conception militaire de la guerre chevaleresque. Ce serait la destruction d'une idéologie. C'est pourquoi j'approuve et donne mon appui à ces mesures. K."

Après l'examen de ce document, il ne reste aucun doute sur le fait que Keitel savait qu'un transfert à la police de sûreté et au SD devait signifier: liquidation. Canaris écrit au sujet du triage des indésirables:

"La décision relative à leur sort est prise par les détachements d'opérations de la Police de Sûreté et du SD" Sur quoi, soulignant Police de Sûreté, Keitel déclare "très habile" tandis que, pour une autre critique de Canaris, disant que

H5163-0110

les autorités de la Wehrmacht ne connaissaient pas les principes de leur décision, Keitel déclare "pas du tout".

Les instructions analogues de la Police de Sûreté et du SD exposent l'accord avec le Haut Commandement, et après avoir ordonné une collaboration des plus étroites entre les membres des équipes de Police et les Commandants du camp, et avoir désigné les prisonniers devant être livrés, elles poursuivent comme suit:

502 PS USA 486 "Les exécutions ne doivent pas se faire dans les camps. Si les camps du Gouvernement Général sont situés dans le voisinage immédiat de la frontière, les prisonniers doivent être emmenés, si possible, dans l'ancien territoire de la Russie soviétique, pour y subir un traitement spécial".

Il n'est pas nécessaire de vous rappeler l'importance numérique des témoignages relatifs aux nombreux prisonniers soviétiques et polonais dans les camps de concentration.

Pour rappeler la manière dont on les a traités, il suffit du rapport du Commandant du camp de concentration de Gross-Rosen qui, le 23 Octobre 1941, relate l'exécution faite le jour même de 20 prisonniers russes, entre cinq et six heures, et la circulaire de Muller, appartenant au même dossier, qui rapporte:

116 PS USA 244 "Les commandants des camps de concentration, se plaignent de ce que, cinq à dix pour cent des Russes soviétiques destinés à être exécutés arrivent au camp, morts ou à moitié morts. C'est pourquoi il s'est produit l'impression que les Stalags se débarrassent de ces prisonniers de cette manière.

On a remarqué en particulier qu'en marchant par exemple de la gare au camp, un assez grand nombre de prisonniers s'écroulaient sur la route, morts ou à demi-morts d'épuisement et devaient être ramassés par un camion qui suivait le convoi.

On ne peut empêcher le peuple allemand de remarquer ces faits.

Mais si c'est la Wehrmacht qui assure en général le transport dans les camps, la population rendra cependans les SS responsables de cet état de choses.

9350

H5163 - 0111

Dans le but d'éviter à l'avenir des faits semblables, j'ordonne, en conséquence, qu'à dater d'aujourd'hui, les Russes soviétiques indubitablement proclamés suspects, manifestement déjà près de leur fin (atteints de typhus, par exemple) et qui, par conséquent ne pourraient supporter même l'effort d'une courte marche à pied, seront dorénavant, exclus en principe des convois qui se rendent aux camps de concentration, où ils doivent être exécutés.

Je demande que les chefs des Einsatz Kommandos soient informés à l'avenant et sans retard de cette décision."

H5163 - 0112

LL 158 Le 2 Mars 1944, le Chef de la SIPO et du SD faisait
USA 514
parvenir aux divers services annexes, un nouvel ordre de l'OKW pour le traitement à appliquer aux prisonniers repris après avoir tenté de s'évader. A l'exception des Britanniques et des Américains qu'on devait renvoyer à leurs camps, les autres devaient être envoyés à Mauthausen et être traités par l'opération "Kugel" ce qui, le tribunal s'en souvient, impliquait le passage immédiat par les armes. On devait répondre aux demandes des parents, des autres prisonniers, de la Puissance protectrice et de la Croix-Rouge internationale de telle façon que le sort de ces hommes, soldats dont le seul crime était d'avoir fait leur devoir, fut caché pour toujours.

Ce fut peu après la promulgation de l'ordre "Kugel" que 80 officiers britanniques de la RAF tentèrent de s'évader du Stalag Luft III de Sagan. Les accusés directement impliqués dans cette affaire n'ont pas nié que le passage par les armes de 50 de ces officiers n'ait été un meurtre prémédité et n'ait été le résultat d'une décision prise en haut lieu. Il ne saurait être contesté que Goering, Keitel et probablement Ribbentrop n'aient eu une part dans cette décision et que Jodl et Kaltenbrunner et - s'il n'y a pas pris une part active - Ribbentrop, étaient tous au courant de l'affaire à cette époque.

La participation de Goering est la conclusion inévitable des trois faits suivants :

Premier: L'ordre fut donné par Hitler.

Second: Westhoff de l'organisation du Prisonnier de guerre de l'OKW dit qu'il fut informé par
UK 48 Keitel que Goering l'avait blâmé pour l'éva-
USSR 413 sion lors de la réunion au cours de laquelle cet ordre fut décidé.

9351

H5163 - 0113

Troisième: Dans le bureau même de Goering qui était
D 731 responsable du traitement des prisonniers
GB 278) de guerre de la RAF, Walde entendit parler
de l'ordre le 28 Mars, à la réunion des
agents exécutifs et il le dit au Général
Grosch, Grosch informa Foerster qui alla
tout droit chez Milch, Chef d'Etat-Major
D 730 de Goering et revint informer Grosch qu'on l'
GB 279) avait dit à Milch et qu'il avait pris les
notes nécessaires.

Vous direz si vous ne considérez pas les démentis de Goering et de Milch comme de simples faux-témoignages.

H5163-0114

7146 Keitel a admis qu'Hitler avait ordonné le transfert au SD et qu'il"craignait" qu'ils ne fussent fusillés. Il dit à ses officiers, Graevenitz et Westhoff:

"Nous devons faire un exemple. Ils seront fusillés; probablement certains l'ont déjà été."

et quand Graevenitz protesta, il répondit:

"Je m'en fiche."

Après ces témoignages de la part de ses propres officiers, sa complicité est indubitablement claire.

11090 Jodl a dit qu'au moment où Himmler rendait compte, par téléphone, de l'évasion, il se trouvait dans la pièce contigüe et entendit une discussion très bruyante, et s'approchant du rideau pour mieux entendre ce qui se passait, il apprit qu'il y avait eu une évasion à Sagan. Il est incroyable, dans ces circonstances que, même s'il n'avait pas eu sa part dans la décision, il n'eut pas été mis au courant de celle-ci par Keitel immédiatement après la réunion. Et, étant au courant, il continua à jouer son rôle dans le complot.

D 731 (B 278) Quant à la culpabilité de Kaltenbrunner, la réunion à laquelle Walde fut informé de la décision assistaient Müller et Nebe, subordonnés de Kaltenbrunner. Le témoignage 2092/4 de Schellenberg sur la conversation qui s'est déroulée entre Nebe, Müller et Kaltenbrunner à peu près à cette époque, et avait pour objet une enquête de la Croix-Rouge Internationale sur 50 prisonniers de guerre anglais ou américains est concluant. Il entendit Kaltenbrunner fournir à ses subordonnés la réponse à faire à cette enquête inopportune et l'on ne peut pas douter de ce qu'il savait tout. La réponse envoyée par Ribbentrop à la Puissance protectrice

9352

H5163-0115

et à la Croix-Rouge internationale, on l'admet maintenant partout, est un assemblage de mensonges. Doit-on croire que lui non plus n'avait pas eu part à la décision?

Que n'importe lequel de ces hommes aurait été prêt à prendre une telle décision eux-mêmes ou de s'y conformer si elle avait été prise par Hitler, ressort clairement de la correspondance prévoyant le lynchage et le passage par les armes de ceux qu'on appelait les aviateurs terroristes. Ces documents montrent que Keitel, pas plus que Jodl, n'avaient de scrupules à ce sujet et que Goering et Ribbentrop approuvaient le projet d'ordre.

D 777: GB 310
D 783: GB 316
D 784: GB 317

H5163-0116

Vous vous souviendrez des reunions qui precederent cette correspondance, d'abord une reunion entre Goering, Ribbentrop et Himmler au cours de laquelle on s'accorda pour modifier

735 PS
(GB 151)

" la proposition originale faite par le Ministre des Affaires Etrangeres du Reich qui desirait englober chaque type d'attaque terroriste sur la population civile Allemande comme une justification de l'action. "

et qui concluait que

" la loi de lynchage devrait etre la regle "

Lors de la reunion suivante entre Warlimont et Kaltenbrunner, il fut entendu que

" les aviateurs qui echappaient a la loi de lynchage seraient remis aux SD pour y subir un traitement special, conformement a une procedure a imaginer "

Enfin l'annotation de Keitel sur le dossier :

" Je suis contre la procedure legale . Ellene rend pas ".

Un temoignage analogue est fourni lorsque nous considerons l'attitude adoptee en Fevrier 1945 lorsqu'Hitler voulut denoncer la Convention de Geneve. Doenitz fit remarquer que

C. 158
(GB 209)

" il vaudrait mieux appliquer les mesures considerees comme necessaires sans avertissement et a tout prix pour sauver la face vis-a-vis du monde exterieur "

decision qu'approuverent Jodl et le representant de Ribbentrop. Leur defense alleguant que ce

(9353)

H5163 - 0117

n'était qu'une simple mesure technique et qu'en fait ils n'envisageaient aucune action concrète est réglée par le mémorandum de Jodl sur l'ensemble de la question.

D. 606
(GB 492)

" de même que nous avons eu tort en 1914 de déclarer nous-mêmes solennellement la guerre à tous les états qui avaient voulu pendant longtemps faire la guerre contre nous, et de ce fait endosser, l'entière responsabilité de la guerre vis-à-vis du monde extérieur et de même que nous avons eu tort d'admettre que la responsabilité du passage nécessaire à travers la Belgique en 1914 était notre, de même nous aurions tort maintenant de dénoncer ouvertement les obligations du Droit International que nous avons acceptées et [illegible] de faire à nouveau figure du parti coupable devant le monde extérieur".

Après cette remarquable déclaration il ajouta qu'il n'y avait rien qui put les empêcher en fait de couler un navire - hopital anglais à titres de représailles et d'exprimer ensuite le regret d'avoir commis une erreur.

Il reste à examiner la question de l'emploi des prisonniers de guerre. D'après l'Article 31 de la Convention de Genève il aurait pu être licite d'employer des prisonniers à un certain travail en rapport avec les matières premières de l'industrie des armements.

Page 58 suite et fin (9353)

H5163-0118

Mais la déclaration faite par Milch au Comite Central d'Etudes le 16 Fevrier 1943 en presence de Speer et Sauckel n'avait pas de justification juridique.

R 124
(USA 179)

" Nous avons fait une demande pour qu'on ordonne qu'un certain pourcentage des hommes de l'artillerie Ack-Ack soient des Russes on en prendra 50.000 en tout, 30.000 sont déja employes comme artilleurs. C'est une chose amusante que les Russes doivent servir les canons ".

Le Procès-Verbal n'enregistre pas de protestation. On n'a pas laissé entendre que Goering ou aucun autre qui ont dû lire le procès-verbal , aient en aucune façon considéré comme normal ce crime du chef meme des Forces Aériennes Allemandes.

Les paroles cyniques qu'Himmler prononca à Posen le 4 octobre 1943 au sujet des prisonniers Russes captures les premiers jours de la campagne devraient être citéees pour l'histoire :

1919 PS
(USA 170)

" A cette époque nous n'attribuions pas à la masse de l'humanité la valeur que nous lui attribuons aujourd'hui, comme matière premiére, comme main d'oeuvre. Ce qui, après tout, si l'on envisage le point de vue générations, n'est pas à regretter mais est maintenant déplorable en raison de la perte de travail, c'est que les prisonniers mouraient d'épuisement et de faim par dizaines et centaines de mille.

9354

H5163-0118A

Je passe a l'assassinat des commandos.

498 PS
(USA 501)

Le témoignage concernant l'ordre de commando du 18 Octobre 1942, s'applique directement à Keitel, Jodl, Doenitz , Raeder, Goering et Kaltenbrunner. D'apres l'Article 30 des Regles de la Haye.

"Un espion pris sur le fait ne devra pas être chatié sans un jugement prealable."

Alors que même les reglements imprimés dans le livre de chaque soldat Allemand stipulent

5620 " Aucun ennemi qui se rend ne peut être tué, pas même un partisan ou un espion- Ceux-ci seront punis par les Tribunaux.

Ces hommes n'étaient pas des espions : c'était des soldats en uniforme. On ne mentionne pas qu'aucun des hommes indiques dans cet ordre ait jamais été jugé avant d'être fusillé . Juridiquement il ne peut y avoir aucune excuse à la culpabilité d'aucun de ces accusés qui firent passer ou appliquerent cet ordre pervers que Jodl a admis être
11207 un assassinat et vis-à-vis duquel Keitel, confes-
7241, 7427 sant sa honte a admis qu'il était illégal.

H5163 - 0119

10005
9287,9325

Raeder a adris que c'était un ordre malhonnête et même Doenitz a déclaré que maintenant qu'il connaissait les faits véridiques il ne le considérait plus comme correct Les seules défenses presentées ont été que

H5163-0120

l'individu en question ne l'exécutait pas personnellement, qu'ils considéraient la déclaration au paragraphe 1 de l'ordre comme justifiant l'action à titre de représailles, qu'ils avaient fait de leur mieux pour en minimiser l'effet et que ce n'était pas à l'individu en question de discuter les ordres d'un supérieur. Personne n'a sérieusement contesté que le fait de remettre un homme aux SD dans le contexte signifie fusiller sans jugement.

La réponse à ces défenses dans la mesure où elles ne sont pas purement déloyales est que les précautions de sureté stipulées dans l'ordre lui-même étaient l'indication la plus manifeste que les faits établis au paragraphe 1 ne constituaient aucune justification pouvant soutenir la lumière du jour. Il ne fut pas pris plus de précaution pour les ordres brutaux des groupes Kugel, Nacht und Nebel et autres.

1266 PS (GB 486) Que l'incident des prisonniers enchaînés de Dieppe n'ait rien à voir avec cela ressort du memorandum de l'Etat-Major de JODL du 14 octobre 1942 qui établit en propres termes que le but du Fuehrer était d'empêcher la méthode des commandos pour faire la guerre en parachutant de petits détachements qui causaient d'énormes dommages en effectuant des démolitions, etc... et ensuite se rendaient.

D 649 (GB 208) L'annulation de l'ordre en 1945 est une preuve de plus que ceux qui en étaient responsables reconnaissaient leur culpabilité, qui a été peut être mieux

(9355)

H5163-0121

résumée par la note dans le Journal de guerre de l'Etat-Major de guerre naval concernant la mise à mort par fusillade des commandos pris en uniforme à Bordeaux". "Quelque chose de nouveau dans le Droit international". Cependant RAEDER et son Chef d'Etat Major furent pressentis pour apposer leurs initiales a cette annotation. Que KALTENBRUNNER était au courant, est clairement montrée par sa lettre adressée a l'Etat-Major d'Etudes des Forces Armées du 23 janvier 1945 s'y référant en détail et discutant son application à certaines catégories.

D 658
(GB 229)

D'autres hommes ont déja été condamnés a mort pour avoir exécuté cet ordre, des hommes dont la seule défense était qu'ils avaient obéi a un ordre de leurs supérieurs. Je fais allusion aux membres des SD exécutés pour le meurtre de l'équipage du MTB 345 en Norvège et du Général Dostler en Italie. Des quantités d'exemples pris dans leurs propres dossiers ont fourni des preuves contre ces accusés. Echapperont-ils ? Vous vous rappelerez l'attitude

535 PS
(USA 807)

H5163-0122

du Tribunal du peuple Nazi en 1944 devant l'argument des ordres supérieurs.

3881 PS
GB 527

L'ordre de Commando ne peut se comparer en perversité ou en brutalité à l'ordre du Nacht und Nebel du 7 Décembre 1941. Les directives d'Hitler signées par Keitel, après avoir prescrit la peine de mort pour des délits compromettant la sureté ou l'état de préparation des pouvoirs occupants, ordonnent de transférer en Allemagne les délinquants, autres que ceux dont l'exécution pourrait être terminée très rapidement, dans des circonstances qui supprimeraient tout renseignement en ce qui concerne leur sort. La lettre d'envoi de Keitel du 12 décembre donne la raison:

L.90
USA.503

> "Une intimidation efficace et permanente ne peut seule être réalisée que par la peine capitale ou par des mesures par lesquelles les familles des criminels et la population ignorent le sort du criminel. Ce but est atteint lorsque le criminel est transporté en Allemagne."

Il est interessant de confronter cette déclaration écrite alors que Keitel pensait que l'Allemagne allait gagner la guerre avec son témoignage devant le Tribunal:

7119

> "Les travaux-forcés seraient considérés comme déshonnorants par ces patriotes... En allant en Allemagne ils ne souffriraient d'aucun déshonneur."

D.569
GB 277

Cette ordonnance était toujours en vigueur en Février 1944 lorsqu'on rappela aux commandants de quelques 18 camps de concentration son but et la façon de disposer des corps des prisonniers "Nuit et Brouillard" sans révéler le lieu de leur mort. Le traitement de ces pri-

H5163-0123

sonniers a été décrit par le témoin Norvégien, Cappelen, et les membres du Tribunal n'auront pas oublié son récit du transfert de 2500 à 2800 prisonniers N.N. d'un camp de concentration à un autre en 1945 au cours duquel 1347 moururent en route.

3522-4 "Faibles comme nous étions, nous ne pouvions pas marcher assez vite et quand ils prirent leurs fusils la rangée de cinq, la rangée juste devant nous - ils prirent leurs fusils et frappèrent sur la tête de tous les cinq, et ils déclarèrent:"si vous ne marchez pas de façon intelligente vous voyez ce qui vous arrivera".. Mais enfin, au bout de 6 à 8 heures nous parvinmes à une gare de chemin de fer - Il faisait très froid et nous n'avions sur nous que les costumes rayés de la prison et de mauvais souliers, naturellement, mais nous déclarâmes "Oh, nous sommes contents d'être arrivés à une gare." Il vaut mieux se tenir debout

H5163 - 0124

dans un wagon à bestiaux que marcher en plein hiver Il faisait très froid, 8 à 6 degrés au dessous de zéro je suppose, très froid. C'était un long train de wagons ouverts. En Norvège nous les appelons des wagons à sable; on nous fit monter à coups de pied dans ces wagons, environ 80 par wagon... Dans ce wagon nous restâmes assis pendant environ cinq jours sans nourriture - gelés - sans eau. Lorsqu'il neigeait nous faisions comme cela (il fait le geste) pour avoir un peu d'eau dans la bouche et au bout d'un temps très long, qui me parut naturellement des années, nous arrivâmes en un endroit que j'appris par la suite être Dora qui est dans les environs de Buchenwald. Nous arrivâmes là. Ils nous firent descendre des wagons à coups de pied, mais beaucoup d'entre nous étaient morts. L'homme qui était assis près de moi était mort, mais je n'avais pas le droit de m'éloigner. Je dus rester assis près d'un mort pendant le dernier jour, et je n'ai pas connu les chiffres moi-même naturellement mais environ la moitié d'entre nous étaient morts devenant tout raides, et ils dirent que - j'ai entendu le chiffre par la suite à Dora - le chiffre des morts dans notre train était de 1347. Je ne me rappelle pas grand chose de Dora parce que j'étais plus ou moins mort. J'ai toujours été un homme de bonne humeur et rempli de courage pour m'aider, moi d'abord, et mes amis, mais j'avais presque abandonné la partie. Et ensuite, à la fin de nos souffrances nous fûmes délivrés et emmenés à Neuengamme près de Hambourg, et lorsque nous arrivâmes il y avait quelques uns de mes vieux amis, l'étudiant de Norvège qui avait été déporté en Allemagne, d'autres prisonniers qui venaient de Sachsenhausen et d'autres camps le petit nombre - comparativement petit - de prisonniers Norvégiens N.N. qui étaient en piteux état. Beaucoup de mes amis sont encore à l'hopital en Norvège, quelques uns moururent après leur retour au pays."

D 762 En juillet 1944 un ordre encore plus draconnien suivit

GB.298 le "Nacht und Nebel". Le 30 de ce mois Hitler promulga le décret de Terreur et de Sabotage stipulant que tous les actes de violence faits par les civils non-allemands dans les territoires occupés devraient être combattus comme actes de terrorisme et de sabotage. Ceux dont le sort n'était pas réglé sur le champ devaient être remis

H5163-0125

au SD, les femmes mises au travail, seuls les enfants épargnés. Au bout d'un mois Keitel étendit l'ordre de

D763
GB300

façon à englober les personnes mettant en danger la sécurité ou l'état de préparation à la guerre par tous moyens autres que des actes de terrorisme et de sabotage, les conditions requises secrètes habituelles furent posées, limitant à un minimum la distribution par écrit.

D.764
GB.299

Il ordonna alors que le décret de Terreur et de Sabotage constituât le sujet d'une instruction régulière énergique

H5163-0126

pour tout le personnel de l'armée des SS et de la Police: il devait être entendu aux crimes touchant les intérets Allemands, mais ne mettant pas en danger la décurité ou l'état de préparation à la guerre de la puissance occupante. De nouveaux règlements pouvaient être faits sur l'accord de certains commandants et chefs supérieurs SS. En d'autres termes tout délit commis par toute personne dans les territoires occupés pouvait tomber sous le coup de ce décret.

D.767
GB.303

Le 9 Septembre 1944, il y eut une réunion solennelle des représentants du Haut Commandement et des SS pour discuter le rapport existant entre l'ordre "Nuit et Brouillard" et le décret de Terreur et de Sabotage. On estime que le premier était devenu superflu et la réunion continuera par l'examen de la question du transfer des 24.000 civils non-allemands retenus par les SS et les SD conformément à cet ordre. La réunion se poursuivit pour discuter le problème de certains neutres qui avaient été "transformés en brouillard par erreur. Le mot Allemand

2624

"Vernebelt" justifie la déclaration du témoin Blaha selon laquelle les expressions spéciales et techniques employées dans les camps de concentrations ne peuvent être dites qu'en allemand et ne peuvent être traduites en aucune autre langue. Il est peut-être

D.769
GB 304

superflu de rappeler au Tribunal que lorsque le général de la Luftwaffe en Hollande demanda une au-

8261

H5163-0127

torité lui permettant de fusiller les cheminots en grève. Etant donné que la méthode employée consistait à les livrer au SD, d'après les termes du décret, était trop détournée. Keitel, dans une réponse dont des exemplaires furent envoyés à l'Amirauté et au Ministère de l'Air ainsi qu'aux principaux commandants des territoires occupés, fut immédiatement d'accord pour que, s'il y avait la moindre difficulté à les remettre au SD:

H5163-0128

D.770
G.B.305

"D'autres mesures effectives doivent être prises sans aucun égard et en toute indépendance"

En d'autres termes le général Christiansen pouvait exécuter les employés de chemin de fer s'il le trouvait bon.

Il n'est pas facile pour quiconque n'a pas été obligé de vivre dans un territoire occupé par les Allemands de se rendre compte des souffrances et de l'état de terreur et d'appréhension constante dans lequel ont vécu les peuples d'Europe pendant les longues années d'oppression. C'était Frank qui écrivait au sujet du 16 Décembre 1941:

USSR
223

"En principe, nous n'aurons pitié que du peuple allemand - et de personne d'autre au monde."

A part qu'ils n'ont pas eu pitié même de leur propre peuple combien fidèlement ils ont mis ce principe en pratique.

J'en viens maintenant à l'attaque contre les partisans. S'il reste encore aucun doute que les forces armées allemandes étaient conduites non par d'honnetes soldats mais par des assassins endurcis, celui-ci doit

2004

disparaitre en face du témoignage sur la brutalité sans non avec laquelle on cherchait à abattre les partisans. Le témoin Ohlendorf a dit que la direction de la guerre antipartisane faisait l'objet d'un accord entre l' O.K.H, le Haut Commandement .....

8262

H5163 - 0129

2005 .....et le SS. Par suite de cet accord un Einsatz groupe fut attaché au quartier général de chaque groupe d'armées, et prit la direction du travail des Einsatz Commandos attribués au groupe, en accord et en coordination avec les autorités militaires.

Si une confirmation de l'aide apportée par l'Armée de ses connaissances et de son approbation des faits, étant nécessaire, on n'aurait qu'à regarder le rapport de l'Einsatz groupe A sur son activité pendant les 3 premiers mois de la campagne

H5163-0130

Contre l'Union Soviétique

L.180
US.276

"Notre tâche fut d'établir en hâte un contact personnel avec les Commandants des Armées et avec les Commandants d'Armée de l'arrière. Il faut souligner dès le début que la coopération avec les forces armées fut en général bonne, dans plusieurs cas ... elle fut très étroite, presque cordiale;"

et encore, parlant des difficultés des rapports avec les partisans dans une région particulière,

"Après l'échec de mesures purement militaires comme de placer des sentinelles et de nettoyer tous les territoires nouvellement occupés par des divisions entières, l'armée elle-même dut chercher de nouvelles méthodes. Le groupe d'Action entreprit de les rechercher. En conséquence l'armée utilisa donc les expériences de la police de sureté et adopta ses méthodes de lutte contre les partisans"

L'une de ces méthodes est exposée comme suit dans le même rapport:

"Après qu'un village avait été entouré, tous les habitants étaient parqués de force sur la place principale. Les personnes soupçonnées par suite de renseignements confidentiels et d'autres habitants du village étaient interrogés et il était possible dans la plupart des cas de trouver ceux qui avaient aidé les partisans. Ceux-ci étaient soit fusillés sur le champ, ou si d'autres interrogatoires pou-

H5163-0131

promettaient des informations utiles, emmenés au quartier général. Après l'interrogatoire, ils étaient fusillés. A titre d'exemple préventif les maisons de ceux qui avaient aidé les partisans furent brulées, en maintes occasions."

Puis, après avoir déclaré que les habitants étaient toujours menacés de voir incendier tout le village, le rapport ajoute:

"La tactique consistant à opposer la terreur à la terreur réussit à merveille."

2010 Les Einsatz Commandos étaient comme le déclarait Ohlendorf, sous le commandement de Kaltenbrunner, mais les ordres en vertu desquels ils agissaient ne peuvent pas avoir dépassé en sévérité ceux donnés par Keitel. L'ordre du Fuehrer promulgué par lui le 16 Décembre 1942 à propos de la lutte des partisans stipule:

H5163-0132

UK.66
GB.274

"Si la lutte contre les partisans à l'est de même que dans les Balkans n'est pas menée avec les moyens les plus brutaux, nous atteindrons bientôt le point où les forces disponibles seront insuffisantes pour contrôler cette région. Par conséquent, non seulement l'emploi de tous les moyens sans exception - même contre les femmes et les enfants - est justifiable, mais c'est le devoir des troupes d'y avoir recours du moment que ceux-ci sont efficaces".

Trois jours plus tard, au petit déjeuner Ribbentrop et lui faisaient savoir à leurs collègues italiens assis en face d'eux que:

D/735
GB.295

"Le Fuehrer avait déclaré que les Conspirateurs Serbes devaient être délogés et que pour ce faire il ne s'agissait pas d'employer des méthodes de douceur."

Keitel lance cette remarque que:

"Tout village abritant des partisans devait être réduite en cendres."

Deux mois plus tard Ribbentrop poussait l'Ambassadeur d'Italie à Berlin à une plus grande brutalité à l'égard des partisans de Croatie:

D.741
GB.296

"Les bandes devaient être exterminées, des hommes, des femmes et des enfants, leur prolongation d' existence mettant en péril les vies d'hommes, de femmes et d'enfants allemands et italiens."

Goering semble avoir aidé Himmler à recruter le personnel nécessaire aux menées anti-partisanes et un conseiller de Cabinet rapporte le 24 Septembre 1942 qu'il déclarait être à la recherche de garçons pleins d'audace pour constituer dans l'Est des unités pour missions spéciales et envisageait d'utiliser dans ce but des condamnés et des braconniers.

Son idée était que:

8264

H5163 - 0133

638 PS
USA 788

"Dans les régions désignées pour leurs opérations, ces bandes, dont la première tâche eut du être de détruire les communications des groupes partisans, pouvaient assassiner, brûler et violer. En Allemagne ils seraient soumis à nouveau à une stricte surveillance"

Un mois plus tard il donna au Duce la description suivante de la méthode employée par l'Allemagne pour combattre les partisans:

H5163 - 0134

D. 729
GB.281

" Pour commencer tout le bétail et le ravitaillement (vivres) sont pris et emmenés hors des regions interessées afin de supprimer pour les partisans toute source d'approvisionnement. Hommes et femmes sont emmenés dans des camps de travail, les enfants dans des camps d'enfants et les villages incendies..... Si des attaques venaient à se produire , toute la population mâle des villages serait alignee d'un côté et les femmes de l'autre. On disait aux femmes que tous les hommes seraient fusillés à moins qu'elles n'indiquent parmi les hommes ceux qui n'etaient pas du village. Afin de sauver leurs maris, les femmes designaient toujours l 'étranger."

Ces methodes n'étaient pas limitées à l'Est. Elles se poursuivaient en long et en large dans tous les territoires occupés. Là où se manifestait la moindre resistance la réponse allemande était d'essayer de l'aneantir avec la plus impitoyable brutalité. Il ne serait pas difficile de mettre en parallele les evenements de Lidice et d'Oradour sur Glane une centaine d'autres cas. L'un des moyens les plus brutaux - la prise d'otages fut l'objet d'un ordre donné par le Haut Commandement allemand le 16 Septembre 1941. Keitel donna l'ordre suivant :

C.148
GB.555

" Dans chaque cas de résistance aux forces occupantes allemandes, il devra être supposé quelles que soient les circonstances particulieres que celui-ci est d'origine communiste.

" Afin de tuer dans l'oeuf ces machinations, les mesures les plus energiques devront

H5163-0135

être employéss immédiatement a la première indication, de façon à maintenir l'autorité des forces occupantes et empécher qu'elles ne se propagent. L'on devra se souvenir à cet effet qu'une vie humaine dans des pays agités, souvent ne compte pour rien et qu'un effet preventif ne peut être atteint que par une sévérité exceptionnelle. La peine de mort appliquée a 50 ou 100 Communistes devra en général être considerée dans ces cas comme une reparation suffisante pour la vie d'un soldat allemand. La manière d'exécuter la sentence devra renforcer davantage l'effet preventif".

L. 180
US, 276

Nous pouvons comparer le texte au rapprot de l'Einsatz Commando

" Sachant que le Russe a éte depuis longtemps accoutumé à des mesures impitoyables

page 67 suite et fin (9360)

H5163-0136

de la part des autorités, les mesures les plus sévères furent appliquées."

Il n'y a pas de différence entre la facon de voir de Keitel et de Kaltenbrunner: le soldat allemand avait l'ordre de rivaliser avec le SS.

Une quinzaine de jours après avoir donné cet ordre, Keitel, dont la seule défense était qu'il avait réclamé de 5 à 10 otages, pour un allemand au lieu de 50 à 100, eut une autre idée, et le 1er octobre 1941 il suggéra qu'il serait opportun pour les commandants militaires d'avoir toujours à leur disposition un certain nombre d'otages de différentes tendances politiques, nationalistes,démocrate-bourgeois, ou communistes, ajoutant:

1590 PS
RF. 1433

"Il est important qu'il y ait parmi eux des personnalités dirigeantes connues ou des membres de leurs familles dont les noms devront être rendus publics. Suivant l'organisation dont faisait partie le coupable, des otages du groupe correspondant devront être fusillés en cas d'attaques."

Le document original porte l'annotation

H5163-0137

sinistre: "Observé en France et en Belgique."

L'effet produit par ces ordres dans l'Armée allemande est bien démontré par trois exemples de mesures prises par un commandant régional.

J. 21
USSR.74

En Yougoslavie, un mois après l'ordre original de Keitel un chef de poste rendant compte que, en représailles du fait que dix soldats allemands avaient été tués et vingt-six autres blessés un total de 2.300 personnes avaient été fusillées, 100 pour chaque soldat allemand tué et 50 pour chaque soldat allemand blessé.

UK.66
GB.274

Le 11 juillet 1944 le commandant du district de Kovolo en Italie menacait par une affiche publique, de tuer 50 hommes pour chaque membre blessé des forces armées allemandes, qu'il soit civil ou militaire, et 100 hommes pour un Allemand tué. Au cas où plus d'un soldat ou civil serait tué ou blessé, tous les hommes du district

H5163-0138

seraient fusillés, les maisons incendiées, les femmes internées et le bétail immédiatement confisqué. Au mois de juin de la même année Kesselring rapporta que 650 personnes, dont 250 hommes avaient été emmenées en prison avec menace d'être fusillées dans les 48 heures, un colonel allemand ayant été capturé par des bandits.

D.39
GB.275

Les hommes directement impliqués dans ces mesures de brutalité sont Goering, Ribbentrop, Keitel, Jodl et Kaltenbrunner, mais qui peut douter de ce que chaque homme sur ce banc ait été au courant des ordres et de la manière dont on apprenait à l'armée allemande à assassiner des hommes, des femmes et des enfants, et agissait en ce sens dans toute l'Europe d'un point cardinal à l'autre? Raeder, qui prétend avoir désapprouvé ce genre de politique en Norvège, affirme qu'il essaya d'en dissuader Hitler, et pourtant il continua à occuper son poste et à prêter son nom au régime sous lequel ces actes étaient exécutés.

Je passe aux cas dont lui et Doenitz étaient plus immédiatement responsables. La conduite de la guerre navale révèle exactement le même

H5163-0139

système de méconnaissance totale du droit et de la décence. Il est rare qu'on ait eu l'occasion de juger aussi clairement de la mentalité de deux commandants de Marine sur leurs écrits que dans le cas présent sur les écrits des accusés Raeder et Doenitz.

D.857
GB.471

Le 16 octobre 1939 Raeder publia un mémorandum sur l'intensification de la guerre navale contre l'Angleterre. Dans ce document, ayant proclamé la nécessité de "la plus grande brutalité" et l'intention de détruire dans le plus bref délai possible l'esprit combattif de l'Angleterre, Raeder continua:

C.157
GB.224

"La cible principale est le navire de commerce, non seulement les navires ennemis mais tout navire marchand parcourant les mers pour approvisionner l'industrie de guerre ennemie aussi bien pour les importations que pour les exportations".

C'est ce document qui contient ce passage infâme:

"Il est désirable de baser toutes les mesures militaires prises

H5163-0140

sur le droit international en vigueur; cependant des mesures considérées comme nécessaires d'un point de vue militaire, pourvu qu'on puisse en attendre un succès décisif, devront être appliquées même si elles ne sont pas couvertes par le droit international existant. En principe cependant aucun moyen de guerre ayant pour effet de briser la résistance de l'ennemi ne devrait être employé en invoquant une conception juridique, même s'il entraine la création d'un nouveau code de guerre navale."

C.100
GB.463

Dans un autre mémoire, le 30 décembre il insistait pour une nouvelle intensification particulièrement à l'égard des neutres:

"Sans nous attacher nous-mêmes à aucune idée d'avertissement,"

et il suggérait que, puisqu'ils allaient envahir des Etats neutres, cela n'avait pas grande importance, si, sur mer ils allaient un peu loin.

"L'intensification des mesures de guerre sur mer ne joueront, comme effet au point de vue politique, qu'un faible rôle dans l'intensification générale de la guerre."

9364

H5163 - 0141

Vous aurez noté que les mémoires sur la conduite de la guerre sur mer font écho aux vues du Haut Commandement sur la guerre future, écrites 18 mois auparavant:

L.211
GB.161

"Les règles normales de la guerre, à l'égard des nations neutres peuvent être considérées applicables seulement sur la base que leur mise en pratique apporte aux nations en guerre plus ou moins d'avantages ou de désavantages."

Etait-ce une simple coincidence: en tout cas tel était le modèle donné par Raeder et suivi par Doenitz. Dès le début l'Etat-major de la guerre navale n'eut jamais l'intention d'observer les lois de la guerre navale.

Les détails concernant les diverses mesures successives prises au cours de la mise en oeuvre de la politique de couler à vue n'ont pas besoin d'être rappelés mais il y a deux traits de la conduite de la guerre navale par ces deux accusés, que je veux souligner. Tout d'abord ils continuèrent à prétendre devant le monde qu'ils observaient les règles de Londres et leurs propres ordonnances sur les prises. La raison en apparait dans le mémoire de Raeder du 30 décembre 1939, dans lequel il dit:

H5163-0142

C.100
GB.463

"Il est vivement à déconseiller de faire connaitre publiquement l'intensification des mesures pour la guerre sur mer afin de ne pas infliger encore à la Marine l'odieux de la guerre sous marine à outrance, aux yeux de l'Histoire."

D.606
GB.492

Ceci est le plan commun - l'argument même mis en avant par Jodl et Doenitz en février 1945 pour une simple violation des règlements de la Convention de Genève plutot que d'annoncer au monde son abandon par l'Allemagne. Ici encore c'est la doctrine de l'opportunité militaire: si l'Allemagne a intérêt à violer une loi particulière, elle a parfaitement le droit de la faire pourvu toutefois qu'elle le fasse de facon à éviter que ce soit découvert et que l'opinion mondiale la condamne.

On ne doit pas croire qu'en adoptant la politique de couler à vue et en méprisant les lois de la guerre sur mer Raeder fût plus rigoureux que Doenitz. Dans sa défense Doenitz a fait de grands efforts pour expliquer son ordre du 17 septembre. Je prie le Tribunal de s'en rappeler les termes:-

D.630
GB.199

"Aucune tentative quelle qu'elle soit ne doit être faite pour sauver les équipages des navires coulés... Le sauvetage va à l'encontre des exigences élémentaires de la guerre au regard de la destruction des navires et des équipages."

9365

H5163 - 0143

9267 L'accusé a nié que cela signifiât que les équipages devaient être détruits ou anéantis. Mais l'histoire antérieure démontre très clairement que c'était une invitation aux commandants des sous-marins à détruire les équipages des navires marchands coulés, tout en réservant à Doenitz à faire valoir si - comme c'est arrivé en réalité - l'occasion s'en présentait. Ceci, après tout était le modèle donné par Hitler lorsque le 3 janvier 1942 il disait à Oshima, que

D.423
GB.197

> "Qu'il doit donner l'ordre qu'au cas où des marins étrangers ne pourraient être faits prisonniers ... les sous-marins devraient remonter à la surface après avoir lancé leurs torpilles et tirer sur les canots de sauvetage.

H5163 - 0144

Le ministère public soutient fermement et avec force, que l'accusé Doenitz voulait par cet ordre encourager et amener le plus possible de Commandants de sous-marins à détruire les équipages des navires marchands mais qu'il rédigea à dessein cet ordre dans ces termes.

H5163-0144A

de facon à pouvoir prétendre le contraire si les circonstances l'exigeaient. En présence du témoignage de l'amiral Wagner que l'Etat-major de la Marine de guerre a approuvé l'ordre du 17 septembre 1942 à l'égard des
Do. 16 survivants, Raeder ne peut échapper à la ré-
Do. 39 ponsabilité et vraiment puisqu'il était à la conférence avec Hitler en mai de cette année là et qu'il recut du Fuehrer l'ordre de donner des instructions de tuer les survivants il n'y a guère de doute qu'il était complètement engagé dans la politique de ses subordonnés.

Bien que dans l'espace de quelques mois la puissance aérienne alliée ait rendu impossible aux U-boats, dans la plupart des zones, de se risquer à naviguer en surface après avoir déchargé leur torpille, et que la question perdit de son importance, il est interessant de noter que lorsque l'ordre in-
D.663 terdisant le sauvetage des navires, fut pro-
GB 200 mulgué le 7 octobre, l'année suivante, la même phrase "destruction des équipages des navires" s'y retrouvait.

En dépit du démenti du capitaine lieute-
Do.36 nant Eck, il ne peut vraiment pas y avoir de

9240

H5163 - 0145

doute que nommé par Moehle, il fit ce que voulaient ses supérieurs. Pourquoi suppo-

9323/4 serait-on qu'un homme qui, un mois plus tard, recevait sans protester l'ordre d'Hitler sur les commandos hésiterait à donner l'ordre de détruire des marins sur des radeaux ou accrochés aux épaves, alors qu'Hitler a expliqué la nécessité militaire de cet ordre. Eck qui obéissait aux ordres de Raeder et de Doenitz a subi la peine suprême. Doivent-ils s'en tirer à meilleur compte?

Belligerent occupation slave labour

Je passe maintenant à un autre crime de guerre - l'emploi de la main-d'oeuvre forcée. Son importance pour la machine de guerre allemande a été appréciée par les accusés bien avant le déclenchement de la guerre.

"Mein Kampf" p.256 L 79 US 27

Hitler a mentionné ce facteur dans "Mein Kampf" et l'a souligné à la réunion de mai 1939. Quelques semaines plus tard en juin, le Conseil de Défense du Reich, Goering, Frick Funk et Raeder et les représentants de tous les autres ministères d'Etat établis-

PS-3387 US 566

saient un plan pour l'emploi de 20.000 détenus des camps de concentration et de centaines de mille d'ouvriers du Protectorat, pour

H5163 - 0146

la guerre imminente.

Le plan d'Hitler pour la Pologne, révélé à Schirach et à Frank était le suivant:

H5163-0147

"Le tableau idéal est celui-ci : un Polonais ne peut
USSR 172 posséder qu'une petite ferme dans le Gouvernement Général qui lui furnira dans une certaine mesure la nourriture nécessaire pour lui et sa famille. L'argent dont il a besoin pour ses vêtements, il doit le gagner en travaillant en Allemagne; Le Gouvernement Général doit devenir un réservoir de manoeuvres, particulièrement de main d'oeuvre agricole. La subsistance de ces ouvriers sera entièrement garantie parce qu'on pourra toujours les utiliser comme main d'oeuvre à bon marché".

Cette politique était naturellement une politique à court terme, le but réel étant l'élimination des peuples de l'Est. SAUCKEL fut nommé plénipotentiaire avec la mission de remplacer 2.000.000 d'ouvriers allemands, mobilisés dans la Wehrmacht. Il dit lui-même qu'après que HITLER eut souligné que c'était une nécessité de la guerre, il n'eut plus aucuns scrupules et un mois après avoir été nommé, il avait envoyé à ROSENBERG, son premier programme de mobilisation de la main d'oeuvre .

PS 016 "Au cas où nous n'obtiendrions pas le nombre né-
US 168 cessaire d'ouvriers volontaires, nous devrons immédiatement instituer la conscription du travail forcé... un nombre gigantesque de nouveaux travailleurs étrangers esclaves.....hommes et femmes ....une nécessité inéluctable".

(9241)

H5163-0148

Ce programme, il devait l'exécuter

PS 017 "Avec toute la pression possible et un emploi bru-
US 180 tal de tous nos moyens".

Il est inutile de recourir aux volumineuses dépositions sur la mise en oeuvre de cette politique de recrutement des ouvriers. Il suffit de citer à nouveau SAUCKEL s'adressant au Comité Central des Plans en mars 1944 :

R 124 "Des agents des deux sexes entraînés, qui ont
US 179 "shangaied"des hommes pour le travail en Allemagne... Sur 5.000.000 de travailleurs étrangers arrivés en Allemagne, il ne vint pas 200.000 volontaires".

PS 1918 "Très fréquemment un membre des Waffen SS réflé-
US 304 chit à la déportation de ces gens-ci. Ces pensées me viennent aujourd'hui en regardant le très difficile travail accompli par la police de sûreté et l'aide importante que nous apportèrent vos hommes. La même chose exactement nous arriva en Pologne où nous dûmes par 40 degrés au-dessous de zéro, entraîner des milliers, des dizaines de milliers, des centaines de milliers".

H5163-0149

Et encore :

1919 PS
US 170

"Le fait que 10.000 femmes russes tombent d'épuisement en creusant un fossé anti-chars, ne m'intéresse qu'autant que fossé, dont l'Allemagne a besoin, est terminé..... Quand quelqu'un vient a moi et me dit : "Je ne peux pas faire creuser le fossé anti-chars par des femmes et des enfants, c'est inhumain car cela les tuerait", alors je dois lui répondre : "Vous êtes un assassin de vos compatriotes, parce que si le fossé anti-chars n'est pas creusé des soldats allemands mourront et ce sont les fils de mères allemandes..... Nous devons nous rendre compte que nous avons 6 à 7 millions d'étrangers en Allemagne.... Peut être même 8 millions maintenant que nous avons des prisonniers en Allemagne. Aucun d'entre eux n'est dangereux tant que nous prenons des mesures sévères à la moindre vétille".

Vers août 1943, le besoin de travailleurs fut encore plus grand. HIMMLER ordonna :

744 PS
US 455

"Que toutes les jeunes personnes du sexe féminin capables de travailler doivent être envoyées en Allemagne par l'intermédiaire de l'Agence du Reich-Commissaire SAUCKEL. Enfants et vieillards des deux sexes doivent être ramassés et employés dans les camps de femmes et enfants".

Les ordres donnés aux chefs de groupes des SD, en service en Ukraine, indiquaient la même nécessité".

(9242)

H5163 - 0150

PS 3012 "L'activité du Service du Travail..... doit être facili-
US 190 té autant qu'il est possible. On ne pourra pas toujours éviter d'employer la force..... En fouillant les villages, particulièrement quand il a été nécessaire d'incendier un village tous les habitants seront mis de force a la disposition du Commissaire. En règle générale, on ne fusillera plus d'enfants.... Si nous limitons momentanément nos mesures de sévérité, par les ordres ci-dessus, ce n'est que pour la raison suivante : la chose la plus importante est le recrutement des travailleurs".

12102 SPEER a admis - comment eut-il pu le nier ? - avoir eu connaissance et avoir approuvé la façon dont les travailleurs étaient enrôlés et amenés en Allemagne contre leur gré ; il y eut aussi la lettre de KALTENBRUNNER à son ami Blashke :

PS 3803 "Pour des raisons spéciales, j'ai donné, dans
US 802 l'intervalle, l'ordre d'expédier a Vienne plusieurs
7720 transports d'évacués ; actuellement quatre envois comprenant environ 12.000 juifs sont en cours. Ils arriveront à Vienne dans les quelques jours qui vont suivre.... Les femmes incapables de travailler et les enfants de ces juifs qui sont tous tenus prêts a être soumis a des mesures spéciales et qui, en conséquence, seront encore emmenés un jour, doivent aussi dans la journée rester dans le camp".

Encore ces mots sinistres - dont ils connaissaient

H5163 - 0151

tous si bien le sens - "Traitement spécial", "action spéciale". L'assassinat reste l'assassinat, quelque soit l'euphémisme que les assassins puissent employer pour le nommer.

H5163-0152

Le besoin de main d'oeuvre devint si pressant que non seulement la mort dans les chambres a gaz fut épargnée aux juifs, tant qu'ils étaient aptes au travail, mais des enfants furent pris et forcés à travailler.

EC 68
US 295

Voila pour leur déportation en Allemagne. Quel devait être leur sort, à leur arrivée ? Dès mars 1941, l'association régionale des fermiers donna des instructions sur la façon dont il fallait traiter les ouvriers agricoles polonais. Il ne fallait pas leur donner le droit de se plaindre. Il leur était défendu d'aller a l'église, les distractions, quelles qu'elles soient et les transports publics leur étaient interdits.

Leurs employeurs avaient le droit de leur infliger des châtiments corporels "et en aucun cas, n'avaient de comptes a rendre à aucun service officiel".

En dernier lieu, on ordonna que :

"Les ouvriers agricoles de nationalité polonaise doivent, si possible, être éloignés de la communauté de la maison ; ils peuvent être logés dans les écuries, etc.... aucune pitié ne doit empêcher d'agir de cette façon."

Les prisonniers employés dans l'industrie étaient traités encore plus mal.

Vous devez vous souvenir de la déclaration sous serment du docteur polonais d'Essen qui fit son possible pour aider les prisonniers de guerre russes.

(9243)

H5163-0153

D 313
US 901

"Les hommes étaient entassés d'une façon si épouvantable qu'il était impossible de les soigner.... Il me semblait qu'il était indigne d'un être humain de vivre d'une telle manière.... Presque chaque jour, on m'amenait dix hommes au moins dont le corps était couvert de contusions dûes aux coups qu'on leur donnait continuellement avec des tuyaux de caoutchouc, des baguettes d'acier ou des bâtons. Souvent les gens se tordaient dans des souffrances atroces, sans qu'il me soit possible de leur apporter le moindre secours médical..... Il m'était pénible de voir qu'on envoyait à de durs travaux, des personnes souffrant de cette manière.... Des personnes décédées restaient souvent deux ou trois jours sur les paillasses jusqu'à ce que les cadavres sentent mauvais que des camarades prisonniers les portaient dehors et les enterraient quelque part.... J'ai eu une conversation avec des femmes russes qui me dirent personnellement qu'elles travaillaient dans une usine Krupp et qu'on les battait chaque jour d'une façon des plus bestiales.... Battre était l'ordre du jour".

D 524
GB 532

Vers la fin de 1943 plus de cinq millions d'hommes, de femmes et d'enfants travaillaient dans le Reich, et si nous y ajoutons les prisonniers de guerre, le total des personnes travaillant en Allemagne, atteignait près de 7 millions à cette date.

On doit ajouter à cela, les centaines de milliers de personnes amenées au cours de l'année 1944. Des millions d'hommes et de femmes enlevés à leur foyer au moyen des méthodes les plus brutales, transportés par tous les temps dans des camions à bestiaux, de tous les coins d'Europe, employés dans des fermes et des usines, dans tout le Reich, et souvent dans des conditions abominables.

Des enfants enlevés a leurs parents dont beaucoup resteront orphelins pour la vie, ignorant leur iden-

H5163-0154

tité ou leur nom véritable ; arrachés de chez eux avant qu'ils soient assez âgés pour se souvenir de l'endroit d'où ils venaient. A quoi peut-on comparer ce crime ! Aucun de ceux se trouvant sur ce banc des accusés ne peut nier sa connaissance de ces crimes et sa complicité. Le procès-verbal du Comité Central des Projets dû être lu dans chaque département ministériel de l'Etat. Vous avez vu la quantité de témoignages prouvant que les chefs militaires et toutes les autres branches du gouvernement avaient participé a l'élaboration de ce programme colossal d'esclavage.

Aucun de ces hommes ne peut être acquitté pour ce crime. Aucun d'eux ne peut ignorer dans quelle mesure, et avec quelle brutalité ces crimes ont été commis.

Je passe maintenant à une question qui y est liée, mais encore plus terrible. La manière, dont, en général, les accusés ont fait l'occupation belligérante des territoires qu'ils avaient envahis.

Occupation belligerente. Extermination.

Les témoignages prouvant que ces territoires furent le théatre de meurtres, d'esclavage, d'actes de terrorisme et de pillage commis dans une mesure qui n'a pas eu son précédent dans l'histoire, et en violation des lois élémentaires de l'occupation belligérente, n'ont pas été fortement discutés.

(9244)

H5163 - 0155

Les crimes n'étaient ni rares ni isolés, découlant, ici du sadisme d'un KOCH, là de la cruauté d'un FRANK. Ils faisaient partie intégrante d'un plan prémédité et systématique dont leur action à l'égard du travail obligatoire était un indice.

Afin de construire "le Reich Millénaire", ils ont commencé à exterminer, et à affaiblir à jamais les groupes raciaux et nationaux d'Europe ou de ces classes de la société telle que l'Intelligentsia dont doit dépendre en grande partie la survivance de ces groupes.

Cet attentat terrible à l'existence de nations libres et antiques, a son origine dans toute la doctrine nazie de la guerre totale qui refuse la guerre dirigée simplement contre les Etats et leurs armées, ainsi que le stipule le droit international. La guerre totale nazie était aussi une guerre contre les populations civiles, contre des peuples tout entiers. HITLER a dit à KEITEL, à la fin de la campagne de POLOGNE

H5163 - 0156

l'imposition de la formation culturelle allemande aux autres peuples. Hitler était résolu à retirer les non allemands des territoires qu'il exigeait et à les coloniser par des allemands. Ceci est pleinement expliqué dans "Mein Kampf"

GB 128

> "La politique Polonaise dans le sens d'une germanisation de l'Est, réclamée par tant de personnes fut malheureusement presque toujours enracinée dans la même idée fausse. Ici également on avait cru que l'on pouvait arriver à une germanisation de l'élément Polonais par une intégration purement linguistique dans la nationalité allemande. Ici également le résultat avait été malheureux: des gens de race étrangère exprimant leur pensée étrangère en langue allemande compromettait la grandeur et la dignité de notre nationalité par sa propre infériorité."

Himmler l'exposa même plus clairement:

2915 PS
US 306

> "Ce n'est pas notre tâche de germaniser l'Est dans le vieux sens, c-à-d. d'enseigner aux gens la langue allemande et le Droit allemand, mais nous devons veiller à ce que seuls des gens de sang purement allemand vivent dans l'Est".

9245

page 77 suite (fin)

H5163 - 0157

864 PS
USA 609

"L'intelligence et la sévérité doivent être les maximes à suivre dans cette lutte raciale afin de nous éviter d'aller encore au combat à cause de la Pologne"

Les buts du génocide furent formulés comme suit par Hitler dans sa conversation avec Hermann Rauschning :

USSR 378

"Les Francais se sont plaints après la guerre du fait qu'il y avait vingt millions d'allemands de trop, nous acceptons la critique, nous sommes en faveur du contrôle projeté des mouvements de population mais nos amis auront à nous excuser si nous prenons ailleurs ces vingt millions. Après ces siècles de larmes versées sur la protection du pauvre et de l'humble, il est bien temps que nous nous décidions à protéger le faible du fort. Une des tâches principales du gouvernement allemand sera d'empêcher toujours par tous les moyens en notre pouvoir, l'accroissement des populations de Race Slave. Les instincts naturels semblent inviter tous les êtres vivants non seulement à vaincre leurs ennemis, mais aussi à les détruire. Dans les jours anciens, c'était la prérogative du vainqueur de détruire des tribus entières, des peuples entiers. En accomplissant cela progressivement et sans effusion de sang, nous faisons la preuve de notre humanité".

La facon de voir de Himmler était semblable:

L 70
US 308

"En ce qui nous concerne, la fin de cette guerre nous ouvrira une route vers l'Est et créera l'empire germanique dans un sens ou dans l'autre.... 30 millions d'êtres humains de notre sang nous reviendront de sorte que nous serons encore au cours de notre vie un peuple de 120 millions d'âmes germaniques. Cela signifie que nous serons alors capables d'établir la paix, pendant les vingt premières années de laquelle nous reconstruirons et étendrons nos villages et nos villes, et cela signifie que nous pouvons avancer les frontières de notre race allemande de 500 Kilomètres plus loin vers l'Est."

Leurs buts dépassaient la simple germanisation,

9245

H5163-0158

Les accusés eurent soin de dissimuler leurs buts réels aux yeux de leurs victimes. En janvier 1940, on a saisi un rapport qui dit :

661 PS
US 300

" Afin d'augmenter l'espace vital des Polonais dans le Gouvernement Général de même que dans l'Est libéré, on devra enlever temporairement et par centaines de mille les travailleurs de peu de valeur, les employer pour quelques années dans le vieux Reich et par la entraver leur développement racial",

Et termine :

"On doit veiller strictement à ce que les circulaires secrètes, les memoranda et la correspondance officielle qui contiennent des instructions nuisibles aux Polonais, soient gardés rigoureusement sous clef, afin qu'un jour les textes ne puissent remplir les Livres Blancs imprimés a Paris ou aux Etats-Unis".

De nouveau, le jour précédant la nomination de ROSENBERG comme ministre de l'Est, HITLER dit en présence de KEITEL, GOERING et BORMANN :

L 221
US 317

"Nous devons agir ici exactement comme nous l'avons fait pour la Norvège, le Danemark, la Hollande et la Belgique. Dans ces cas également nous n'avions pas publié nos intentions et il est judicieux de continuer de la même façon. Par conséquent, nous ferons à nouveau remarquer que nous étions forcés d'occuper, d'administrer ou de protéger une certaine zone. C'est dans l'intérêt des habitants que nous avons assuré l'ordre, le ravitaillement, les communications, etc.... Dou nos mesures. Personne ne devra pouvoir reconnaître que cela marque le début d'un établissement définitif. Cela ne doit pas nous empêcher de prendre toutes les mesures nécessaires, tirer a vue, etc... et nous les prendrons".

Ayant donné ces conseils de prudence a ses complices, vous vous souviendrez comme HITLER poursuivit l'élaboration de ses plans pour la destruction des peuples soviétiques. La Crimée, dit-il, doit être évacuée de tous les étrangers et peuplée uniquement d'allemands.

(9246)

H5163-0159

"Nous avons maintenant a faire face a la tâche de couper le gâteau géant selon nos besoins afin de pouvoir :

Premièrement, le dominer
Secondement, l'administrer
Troisièmement, l'exploiter".

3859 PS
GB 520

On en a eu un exemple par le Plan infâme de NEURATH et Karl Hermann FRANK pour la Bohème et la Moravie. Aucun document plus terrible n'a été versé au dossier au cours de ce procès, aucun document qui n'expose plus complètement la fausseté du slogan "Lebensraum", qui constitua l'excuse pour la violation de la Tchécoslovaquie. Ce plan exigeait l'élimination de l'intelligentsia, (la classe intellectuelle) qui représentait l'histoire et les traditions tchéco-slovaques

H5163-0160

et, du fait que la solution à long terme qui consistait a évacuer complètement tous les Tchèques de leur pays, et a les remplacer par des Allemands ne pouvait pas être réalisée immédiatement à cause du manque d'allemands, a adopter une solution à court terme consistant a germaniser le restant de la population.

Ceci devait être effectué en faisant de leur langue un dialect, par l'abolition des études supérieures, en instituant une politique rigoureuse du mariage après un examen racial préalable. Vous vous souviendrez de l'exposé de FRANK :

"En plus de la continuation de la Propagande pour la germanisation et la concession d'avantages a titre d'encouragement, les méthodes de police les plus sèvères seront appliquées comprenant exil et un traitement spécial pour tous les saboteurs. Principe : "Gâteaux et fouet".

Vous vous souviendrez aussi du Plan pour la Pologne discuté dans le train de HITLER, le 12 septembre 1939 entre RIBBENTROP, KEITEL et JODL. Comme il est décrit par le témoignage du témoin Lahousen et la discussion entre HITLER, SCHIRACH et l'accusé FRANK, trois semaines plus tard après le dîner dans l'appartement du Fuehrer.

615-8

"Il devra n'y avoir qu'un seul maître pour les Polonais, l'allemand : deux maîtres côte a côte, ne peuvent pas et ne doivent pas exister et par conséquent tous les représentants de l'intelligentsia polonaise doivent être exterminés. Ceci peut paraître cruel, mais telle est la loi de la vie".

USSR 172

Tels étaient les Plans pour l'Union Soviétique, pour la Pologne et pour la Tchécoslovaquie. La théo-

H5163 - 0161

rie Genocide ne comprenait pas seulement l'extermination du peuple juif ou des bohémiens. Elle fut appliquée sous différentes formes en Yougoslavie, aux habitants non allemands de l'Alsace-Lorraine, aux populations des Pays-Bas et de Norvège. La technique variait d'une nation a l'autre, d'un peuple a l'autre. Le but à long terme, était le même dans tous les cas.

Les méthodes employées étaient faites sur le même modèle : D'abord un programme délibéré de crime, d'anéantissement sans réserve. Ceci fut la méthode appliquée à l'intelligentsia polonaise, aux bohémiens et aux juifs. L'assassinat de millions d'êtres humains même par les chambres à gaz et les fusillades en masses, n'était pas une chose facile. Les accusés et leurs complices utilisaient également des méthodes d'anéantissement prolongé, la plus en vogue était de faire travailler leurs victimes jusqu'à la mort, d'où l'accord de HIMMLER avec le Ministre de la Justice en septembre 1942, selon lequel des éléments anti-sociaux étaient remis aux SS"pour les faire travailler jusqu'à la mort."

H5163-0162

Le 14 du même mois Goebbels conseillait cette méthode dans les termes suivants:

682 PS
RF 11
RF 389

"En ce qui concerne la destruction d'une catégorie sociale le Dr. Goebbels est d'avis que les groupes suivants doivent être exterminés: les Juifs et les Bohémiens sans réserve, les Polonais qui ont à accomplir 3 ou 4 années de travaux forcés et les Tchèques et les Allemands qui sont condamnés à mort ou aux travaux forcés à perpétuité ou à la détention de sécurité à vie (Siehemungsverwahrung)). L'idée de les exterminer par le travail est la meilleure".

Une autre technique d'extermination en faveur était la mort par inanition. Rosenberg, le grand architecte de cette politique d'assassinat national, dit à sés collaborateurs en Juin 1941:

1058 PS
US 147

"La question de nourrir le peuple allemand demeure sans nul doute, cet hiver, en tête de la liste des exigences de l'Allemagne à l'Est et, là-bas, les territoires du Sud et le Caucase du Nord auront à servir de complément pour l'alimentation du peuple allemand. Nous ne voyons absoluement aucune raison qui nous oblige à nourrir aussi le Peuple Russe avec les produits de ce territoire supplémentaire. Nous savons que ceci est une dure nécessité dépourvue de sentimentalité. Une évacuation très étendue sera nécessaire sans aucun doute, et il est certain que l'avenir réserve des années très pénibles pour les Russes".

La méthode appliquée en Alsace fut la déportation. On a saisi un compte-rendu qui indique:

R 114
RF 753
US 314

"La première opération d'expulsion (Ausweisungsaktion) fut accomplie en Alsace de Juillet à Décembre 1940; au cours de cette période 105.000 personnes furent soit expulsées, soit empêchées de revenir. C'étaient principalement des Juifs, des bohémiens et d'autres éléments de race étrangère, criminels, anti-sociaux, aliénés incurables, et, en plus, des Francais et des Francophiles. La population parlant patois fut nettoyée par ces séries de déportations (Aussiedlungswelle) de même

(-9248-)

H5163 - 0163

manière que les autres alsaciens."

Le rapport continue en déclarant que de nouvelles déportations sont en préparation et après avoir énuméré les catégories affectées résume les mesures à prendre:

> "On prendra d'abord en considération la question de race, ceci de façon à ce que soient déportées en Allemagne même les personnes ayant une valeur raciale, et en France celles qui sont inférieures au point de vue racial"

Les Nazis utilisaient également différents procédés biologiques, ainsi qu'ils furent appelés, afin d'accomplir le genocide. Il diminuèrent délibérement le niveau des naissances dans les pays occupés au moyen de la stérilisation, de la castration, et de l'avortement, en séparant le mari de l'épouse et l'homme de la femme et en empêchant le mariage.

H5163 - 0164

"Nous sommes obligés de dépeupler " disait Hitler à Rauschning, "car cela fait partie de notre mission de conservation de la population allemande. Nous aurons à développer un système de dépopulation. Si vous me demandez ce que j'entends par dépopulation, je vous répondrai que je me propose de déplacer

USRR - 378

des groupes raciaux tout entiers. C'est ce que j'ai l'intention de réaliser - c'est, dans l'ensemble, ma tâche. La nature est cruelle, c'est pourquoi nous devons être cruels aussi. Si je puis envoyer la fleur de la nation allemande dans l'enfer de la guerre, sans la moindre pitié pour le précieux sang allemand répandu, j'ai certainement le droit de déplacer des millions de personnes d'une race inférieure qui se reproduit comme la vermine"

Vous avez vu comment Neurath c'est servi de moyen biologiques, dans son plan pour la Tchécoslovaquie. Ecoutez les directives de Bormann pour les territoires de l'Est, résumées par l'un des subordonnés de Rosenberg.:

R 36
USA 699

"Les Slaves doivent travailler pour nous. Et dans la mesure où nous n'avons pas besoin d'eux, ils peuvent mourir. C'est pourquoi la vaccination obligatoire et le Service de Santé allemand sont superflus. La fécondité des Slaves n'est pas à désirer. Ils peuvent avoir recours aux moyens anticonceptionnels et pratiquer l'avortement; plus ils le feront, et mieux cela vaudra. L'instruction est dangereuse. S'ils savent compter jusqu'à cent, c'est suffisant. Tout au plus, peut-on admettre une instruc-

(9249)

H5163-0165

"Nous sommes obligés de dépeupler " disait Hitler à Rauschning, "car cela fait partie de notre mission de conservation de la population allemande. Nous aurons à développer un système de dépopulation. Si vous me demandez ce que j'entends par dépopulation, je vous répondrai que je me propose de déplacer

USRR - 378

des groupes raciaux tout entiers. C'est ce que j'ai l'intention de réaliser - c'est, dans l'ensemble, ma tâche. La nature est cruelle, c'est pourquoi nous devons être cruels aussi. Si je puis envoyer la fleur de la nation allemande dans l'enfer de la guerre, sans la moindre pitié pour le précieux sang allemand répandu, j'ai certainement le droit de déplacer des millions de personnes d'une race inférieure qui se reproduit comme la vermine"

Vous avez vu comment Neurath c'est servi de moyen biologiques, dans son plan pour la Tchécoslovaquie. Ecoutez les directives de Bormann pour les territoires de l'Est, résumées par l'un des subordonnés de Rosenberg.:

R 36
USA 699

"Les Slaves doivent travailler pour nous. Et dans la mesure où nous n'avons pas besoin d'eux, ils peuvent mourir. C'est pourquoi la vaccination obligatoire et le Service de Santé allemand sont superflus. La fécondité des Slaves n'est pas à désirer. Ils peuvent avoir recours aux moyens anticonceptionnels et pratiquer l'avortement; plus ils le feront, et mieux cela vaudra. L'instruction est dangereuse. S'ils savent compter jusqu'à cent, c'est suffisant. Tout au plus, peut-on admettre une instruc-

(9249)

H5163-0166

"Nous sommes obligés de dépeupler " disait Hitler à Rauschning, "car cela fait partie de notre mission de conservation de la population allemande. Nous aurons à développer un système de dépopulation. Si vous me demandez ce que j'entends par dépopulation, je vous répondrai que je me propose de déplacer

USRR - 378

des groupes raciaux tout entiers. C'est ce que j'ai l'intention de réaliser - c'est, dans l'ensemble, ma tâche. La nature est cruelle, c'est pourquoi nous devons être cruels aussi. Si je puis envoyer la fleur de la nation allemande dans l'enfer de la guerre, sans la moindre pitié pour le précieux sang allemand répandu, j'ai certainement le droit de déplacer des millions de personnes d'une race inférieure qui se reproduit comme la vermine"

Vous avez vu comment Neurath c'est servi de moyen biologiques, dans son plan pour la Tchécoslovaquie. Ecoutez les directives de Bormann pour les territoires de l'Est, résumées par l'un des subordonnés de Rosenberg.:

R 36
USA 699

"Les Slaves doivent travailler pour nous. Et dans la mesure où nous n'avons pas besoin d'eux, ils peuvent mourir. C'est pourquoi la vaccination obligatoire et le Service de Santé allemand sont superflus. La fécondité des Slaves n'est pas à désirer. Ils peuvent avoir recours aux moyens anticonceptionnels et pratiquer l'avortement; plus ils le feront, et mieux cela vaudra. L'instruction est dangereuse. S'ils savent compter jusqu'à cent, c'est suffisant. Tout au plus, peut-on admettre une instruc-

(9249)

H5163 - 0167

tion qui donne des résultats utiles pour nous"

Himmler parle de la même manière.

1919 PS
US 170

"Nous devons être honnêtes, corrects, loyaux, et des camarades envers les personnes de même sang que nous, pas envers les autres. Ce qui arrive à un Russe, à un Tchéque, ne m'intéresse pas le moins du monde. Nous prendrons ce que les nations peuvent nous offrir comme bons éléments de notre race. Si c'est nécessaire, nous le prendrons en enlevant leurs enfants et en les élevant ici avec nous. Que les nations vivent dans la prospérité ou meurent de faim, ne m'intéresse que dans la mesure où nous en avons besoin comme esclaves pour notre "Kultur", autrement cela ne présente aucun intérêt pour moi".

Le passage à des méthodes destinées à diminuer la nationalité dans les teritoires occupés, c'était l'accroissement artificiel de la natalité en Allemagne. En février 1941, l'accusé Seyss-Inquart a établi le système de livrer des jeunes filles hollandaises aux soldats allemands. En violation à l'article 43 de la Convention de la Haye, il fit faire des transformations dans le code hollandais, de facon à pouvoir s'attribuer des droits paternels et de tutelle sur les jeunes filles, se substituant à leurs parents si

Verordnungsblatt
No 8
March 3
1941,
P. 139

H5163 - 0168

ceux-ci refusaient à leurs filles l'autorisation d'épouser des soldats allemands.

Cette politique de Seyss-Inquart fut approuvée plus tard par les autorités suprêmes du Reich allemand, Hitler, Keitel et Lammers, le 28 Juillet 1942. On émit un décret accordant un droit à des subsides et à un emploi, aux femmes hollandaises et norvégiennes portant des enfants dont le père était membre des forces armées allemandes

H5163-0169

On avait fait le plan de transférer, comme s'il s'agissait d'une marchandise, les ressources biologiques de la Hollande et de la Norvège, à l'usage du peuple allemand. Himmler était l'un des partisans du rapt d'enfants; ainsi qu'il le disait le 14 octobre 1943 :

L 70
USA 308

"Il y aura toujours, évidemment, dans un tel mélange de peuples, quelques individus de bonne race. C'est pourquoi je pense qu'il est de notre devoir d'emmener leurs enfants, de les enlever à leur entourage et, si c'est nécessaire, en les volant ou en les dérobant...
Ou bien nous gagnons tous les individus de bonne race qui peuvent nous servir, et leur donnons une place dans notre peuple... ou bien nous détruisons la race à laquelle ilsappartiennent."

Relativement à la Russie, Keitel qui a appris

C 50
US 554

comme maxime pour l'exploitation de la Pologne, la phrase "clairvoyance, et sévérité" prépara le terrain par ses ordres, du 13 mai au 23 juillet 1941, je cite des passages de ce dernier ordre, dont le projet avait été élaboré par Jodl, selon son propre aveu.

C 52
GB 485
11167

"Etant donné l'étendue des régions occupées de l'Est , les forces disponibles pour y maintenir un état de sécurité ne seront suffisantes que si l'on châtie toute résistance, non par des poursuites judiciaires mais en faisant appliquer par les forces armées un régime de terreur propre à déraciner toute tentative de résistance de la population. Les Commandants doivent trouver le moyen de maintenir l'ordre... non en demandant des forces supplémentaires de sûreté, mais en prenant les mesures draconniennes convenables."

Les besoins immédiats de la machine de guerre ont sans aucun doute, épargné aux territoires de l'Ouest,

9250

H5163 - 0170

une destruction similaire, mais le Tribunal possède, en quantité suffisante des témoignages relatifs au pillage de la France, des Pays-Bas et des autres pays, que ces hommes ont exploités au maximum. Etant donné le caractère de leur politique meutrière il n'est pas étonnant que les hommes chargés par les accusés d'appliquer cette politique, aient été des brutes. Dans l'entourage de Rosenberg par exemple, il y avait Koch, que Rosenberg avait recommandé pour le poste de commissaire à Moscou à cause de"sa cruauté inébranlable" C'est Koch qui a provoqué le massacre de plusieurs centaines d'êtres humains innocents dans la région de la forêt de Zuman, afin d'avoir une réserve privée de chasse. Kube était un autre agent de Rosenberg, Il écrivit :

3428 PS
USA 827

"Au cours des dix dernières semaines, nous avons supprimé environ 55.000 Juifs en Ruthénie blanche. Dans le territoire de Minsk, on a supprimé la juiverie, sans nuire aux besoins de main-d'oeuvre. Dans la région particulièrement polonaise de Lida on a supprimé 16.000 Juifs. 8.000 juifs à Klin et ainsi de suite".

page 82 suite (fin) 9250

H5163 - 0171

Quant à la Pologne, les ordres donnés à FRANK étaient les suivants :

EC 344
US 297

"Expansion impitoyable ..... Réduction de l'entière économie polonaise au strict minimum nécessaire pour pouvoir juste vivre.... Les Polonais seront les esclaves du Grand Empire mondial allemand."

Et nous savons comment il mit ce plan à exécution : en janvier 1940, il rapporte :

2233 PS

"Il faut faire disparaître la main d'oeuvre de second ordre du Gouvernement Général, par centaines de milliers. Ceci empêchera la reproduction biologique indigène".

En mai, il parle de :

"Profiter de ce que l'intérêt mondial est concentré sur le Front occidental pour liquider en masses des milliers de polonais, et tout d'abord les élites intellectuelles polonaises".

et en décembre :

"Il faut que les polonais sentent qu'ils n'ont qu'un devoir : travailler et bien se conduire. Il nous faut poursuivre nos mesures impitoyablement : comptez sur moi,".

L'on ne peut décrire les détails du martyr de la Pologne : un tiers de la population assassinée ; des millions laissés dans la misère, malades, infirmes, estropiés et sans ressources ; la libération vint juste à temps pour sauver ce vieux peuple de la terrible réalisation du programme que ces hommes avaient élaboré.

L'extermination des Juifs.

Il y a un groupe d'hommes auquel cette méthode d'annihilation fut appliquée à un degré si immense qu'il est de mon devoir de traiter séparément cette question. Je veux parler de l'extermination des juifs.

(925$_1$)

H5163-0172

S'il n'y avait pas d'autre crime imputé a ces hommes, celui-là seul, duquel tous furent mêlés, suffirait. L'Histoire ne comporte pas d'équivalent a ces horreurs.

N 13
GB 165

Aussitôt que l'éventualité d'une seconde guerre mondiale devint une certitude, STREICHER qui avait prêché cette doctrine abominable dès 1925, commença à préconiser sérieusement l'annihilation. Comme, ainsi qu'il le reconnut lui-même, il avait contribué à la promulgation des décrets de Nuremberg, par des années de propagande en faveur des lois raciales, en janvier 1939 anticipant la guerre qui devait éclater, il commença alors, dans des articles publiés dans le Sturmer et avec "le plein appui de la plus haute autorité du Reich", a réclamer avec la plus grande véhémence l'extinction de la race juive. A moins que les mots n'aient complètement perdu leur sens, que veulent dire ceux-ci sinon l'assassinat.

STREICHER
21

H5163-0173

D 811
GB 333 "Il faut les exterminer racine et branches". (mit Stumpf und Stiel ausrottung)

D 813
GB 357 "La race criminelle sera alors exterminée une fois pour toutes " (ausgeloscht)

D 817
GB 340 "Ils massacreront alors le juif en masse "(erschlagen) (erschlagen)

M 148
GB 341 "Creuser une tombe d'où il ne puisse y avoir aucune réssurrection" (ein Grab bereiten)

Pour ainsi dire aussitôt après le début de la guerre, l'extermination organisée de la race juive commença : Hoess vous a dit :

7813 "La solution finale de la question juive signifie l'extermination complète de tous les juifs d'Europe. Je reçus l'ordre d'organiser des moyens d'extermination à Auschwitz en juin 1941. A ce moment là, il y avait déjà dans le Gouvernement Général trois autres camps d'extermination Belzeck, Treblinka et Wolzeck".

Déjà en Allemagne et en Pologne les juifs avaient été rassemblés dans les ghettos du Gouvernement Général. A un dîner dans les appartements du Fuehrer en octobre 1940, FRANK avait expliqué que :

USSR 172 "Les activités poursuivies dans le Gouvernement Général pouvaient être qualifiées de très réussies. Les juifs de Varsovie et d'autres villes étaient maintenant enfermés dans des ghettos. Cracovie allait très bientôt être débarrassée d'eux. Le Reichsleiter von SCHIRACH fit la rerarque qu'il y avait plus de 50.000 juifs à Vienne, dont le Dr FRANK aurait à se charger".

Aussi, au moment où l'ordre parvint réellement, les mesures préparatoires, en ce qui concernait la Pologne et l'Allemagne avaient déja été prises. Sur la

H5163-0174

1061 PS
USA 275

destruction des ghettos et le massacre de leurs habitants le rapport du Général Stroop sur l'activité déployée a Varsovie est éloquent. Mais le sort des juifs a Varsovie n'était que le modèle du sort des juifs dans la moitié des ghettos de Pologne.

Lorsqu'ils n'étaient pas massacrés dans les ghettos mêmes, on les transportait dans les chambres a gaz. Hoess, le Commandant d'Auschwitz décrit le détail de l'opération :

7813

"J'ai visité Treblinka pour me rendre compte de la façon dont on effectuait leurs exterminations. Le Commandant du Camp de Treblinka me dit qu'il en avait liquidé 80.000 dans l'espace de six mois. Il s'occupait principalement de la suppression des juifs du ghetto de Varsovie".

Hoess expose les perfectionnements qu'il a apporté a Auschwitz. Il introduisit le nouveau gaz cyclone B qui

7813

"prenait de 3 a 15 minutes pour tuer les gens dans la chambre de la mort, selon les conditions atmosphériques. Nous savions quand les gens étaient morts, car leurs cris cessaient..... Une autre amélioration sur Treblinka fut de construire

H5163-0175

nos chambres a gaz pour traiter 2000 personnes à la fois, tandis qu'à Treblinka leurs 10 chambres a gaz n'en contenaient que 200 chacune".

Il décrit le triage des victimes a l'arrivée des convois journaliers :

7814 "Ceux qui étaient capables de travailler, étaient envoyés au camp. Les autres étaient immédiatement envoyés a l'usine d'extermination. Les enfants en bas âge étaient invariablement exterminés étant en raison de leur jeunesse, incapables de travailler. Encore un autre progrès que nous réalisâmes sur Treblinka fut, que tandis qu'a Treblinka les victimes savaient presque toujours qu'elles allaient être exterminées, à Auschwitz nous essayions de faire croire aux victimes qu'elles allaient subir une opération d'épouillage. Naturellement, ils se rendaient souvent compte de nos intentions. Très souvent les femmes cachaient leurs enfants sous leurs vêtements, mais évidemment, quand nous les trouvions, nous envoyions les enfants à la chambre d'extermination..... Nous avions reçu l'ordre d'exécuter ces extermin ions en grand secret, mais évidemment la puanteu ere et nauséabonde provenant de la crémation continuelle de corps humains pénétrait tous les alentours et tous les habitants des agglomérations avoisinantes savaient que des exterminations avaient lieu à Auschwitz".

De cela, ils durent aussi être au courant dans les régions avoisinantes de Belzeck, Treblinka, Wolzek, Mauthausen, Sachsenhausen, Flossenburg, Neuengamme, Gusen, Natzweiler, Lublin, Buchenwald, et Dachau.

Je ne répète pas ces choses pour que votre sang se fige. Il est juste que quelques-uns de ces cas typiques soient extraits de l'importante masse de dossiers qui s'est accumulée ici, de sorte que l'on puisse voir cette affaire en perspective et se rendre compte de l'effet d'accumulation de ce qui a été prouvé.

Tandis que les armées allemandes déferlaient en

H5163-0175A

Russie et dans les Etats baltiques, les Einsatz Commandos suivaient leur piste. Leurs abominables travaux avaient été étudiés et préparés à l'avance. Dans le dossier relatant les opérations du Task Force L, il y a une carte des pays baltes montrant le nombre des juifs vivant dans chaque Etat et qui devaient être chassés et tués. Une autre carte montre les résultats obtenus après un travail de 2 ou 3 mois. Un total de 135.567 juifs supprimés. Dans un autre rapport sur les opérations effectuées en octobre 1941, on déclare fièrement qu'ils continuèrent"à marcher avec les troupes victorieuses dans les secteurs qui leur avaient été assignés".

L 180
DS 276
PS 2273
US 487

Ces opérations n'étaient pas seulement l'oeuvre des SS et de HIMMLER.

H5163-0176

Elles furent executées en coopération avec les commandants d'Armée et Keitel et Jodl en eurent pleinement connaissance, et même comme chaque soldat combattant dans l'Est doit en avoir entendu parler elles le furent également à la connaissance de chaque membre du Gouvernement et des commandants de ses Forces Armées.

L 180
US 276

" Notre tâche ", ainsi s'exprime le rapport des Forces de mission A, " était d'établir rapidement un contact personnel avec les commandants d'armées et le commandant de l'armee de l'arriere. Il faut souligner, dès le début que la coopération avec les forces armées était généralement bonne. Dans quelques cas, par exemple, avec le Groupe Panzer 4 sous les ordres du Colonel Hoeppner, elle était très étroite, presque cordiale. "

Les generaux allemands étaient "presque cordiaux" alors qu'ils trempaient dans le sang de centaines de milliers d'hommes, femmes et enfants innocents et impuissants.

Peut-être se réjouissaient-ils de ce travail - de la même façon que les membres des Einsatz Kommandos s'en réjouissaient apparemment eux-mêmes.

L 180
US 276
* Waffen

" Il faut faire remarquer", déclare le rapport", que les chefs des* SS armés et de la police en uniforme, qui sont des troupes de reserve, ont dit leur espoir de demeurer avec la Sûreté et le SD."

Continuellement, dans les rapports des progres des Einsatz Kommandos, la coopération avec les autorités militaires est soulignée. Après avoir decrit comment des milliers de Juifs lithuaniens avaient été rendus inoffensifs au cours d'un pogrom particulier en Juin, il est déclaré :

(4378)

H5163 - 0177

" Ces actions de nettoyage se sont passees facilement parce que les autorités militaires qui avaient été informées ont montré beaucoup de compréhension pour cette méthode "

Ce n'était pas seulement de la cordialité et de la compréhension que montraient les autorités militaires. Elles prirent quelquefois elles-mêmes l'initiative. Après avoir décrit le meurtre des pensionnaires d'un asile d'aliénés qui était tombé entre leurs mains, le rapport de l'Einsatz Kommando poursuit :

" Les autorités militaires nous ont quelquefois demandé de supprimer de la même façon d'autres établissements dont elles avaient besoin comme logements- Mais comme les intérêts de la Sureté ne réclamaient aucune intervention, le soin en fut laissé aux autorités militaires. "

Et plus loin :

" L'avance des forces d'action du Groupe A

H5163-0178

qui devaient être employees à Leningrad a été effectuee d'accord et sur le desir exprès du Groupe Panzer 4. .

Comment des actions de cette sorte, s'etendant pendant des mois et des annees sur d'immenses territoires, executées avec la cooperation de l'Armee au cours de leur avance et dans les zones de l'arriere qu'elles ont administrees, peuvent-elles être restées inconnues des chefs de l'Allemagne ? Leurs propres commissaires dans les Territoires occupés ont eux-mêmes protesté. En Octobre 1941, le Commissaire de la Ruthénie Blanche envoya au Commissaire du Reich dans les territoires de l'Est a Riga un rapport sur les opérations dans son district. Par ce rapport, on peut juger de l'horreur de ces opérations :

1104 PS
US 483

" Sans tenir compte du fait que les Juifs, parmi lesquels il y avait aussi des commercants, furent maltraites d'une façon terriblement barbare sous les yeux des Ruthènes, les Ruthènes blancs eux-mêmes furent frappés à coups de matraque en caoutchouc et de crosses de fusils.... tout le tableau etait generalement plus qu'horrible..... Je n'étais pas present a la fusillade devant la ville, je ne peux donc rien déclarer au sujet de sa brutalite, mais il me suffit de souligner que des fusilles ont reussi a se degager de leurs tombes peu de temps après avoir été recouverts."

Mais des protestations comme celle-ci ne servaient à rien ; le massacre continua dans une horreur grandissante.

En Février 1942, dans le rapport de Heydrich sur les activites et la situation des Einsatz Kom-

9372

H5163-0179

mandos en U.R.S.S., dont une copie fût envoyée à Keltenbrunner personnellement, on lit :

3876 PS
US 808 " Nous visons à débarasser complètement les pays de l'Est des Juifs... L'Esthonie en a déjà été débarassée. En Latvie, le nombre des Juifs de Riga est passé de 29,500 à 2,500"

En Juin 1943, le Commissaire en Ruthénie Blanche protestait à nouveau . Après avoir parlé des 4.500 ennemis tués, il dit :

" L'effet politique de cette opération de grande envergure sur la paisible population est simplement terrible en raison des nombreux massacres de femmes et enfants."

Le Commissaire du Reich aux territoires de l'Est, envoyant ces protestations à Rosenberg, le Ministre du Reich

H5163 - 0180

LA PAGE SUIVANTE EST PAGE 180.

H5163-0181

pour les territoires occupés à Berlin ajoutait :

R.I35
US.289

" Le fait que les Juifs reçoivent un traitement special n'a plus a être discute. Cependant, il semble a peine croyable que cela se passe de la facon décrite dans le rapport du Commissaire Général. Qu'est Katyn devant cela ? Imaginez seulement que ces faits viennent à la connaissance de l'autre cote et soient exploités par eux. Cette propagande n'aurait tres probablement aucun effet, simplement parce que les gens qui l'entendraient ou la liraient ne voudraient pas la croire".

Décrivant la difficulté de distinguer entre ami et ennemi, il dit :

" Néanmoins, il devait être possible d'éviter les atrocites et d'enterrer ceux qui ont ete supprimes. Enfermer des hommes, des femmes et des enfants dans des granges et y mettre le feu ne semble pas etre une methode convenable pour combattre les bandes, meme si on desire exterminer la population, cette methode est indigne de la cause allemande et fait un tort serieux à notre reputation."

19 L 180
US 276

Parmi ces Juifs assassinés en Ruthénie Blanche, plus de 11.000 furent massacrés dans le district de Libau, et 7.000 d'entre eux dans le port maritime seul.

D 841
GB 474

Comment un seul de ces accusés peut-il prétendre avoir ignoré ces choses ? Quand Himmler parlait ouvertement de ces actions à ses Généraux SS et à tous les officiers de ses Divisions SS en Avril 1943, il leur disait :

PS 1918
US 304

"L'Anti-semitisme est exactement comme l'epouillage. Se debarasser des parasites n'est

(9228)

H5163 - 0182

pas une question d'idéologie, c'est une question de propreté. C'est exactement ainsi que l'anti-semitisme n'a pas été pour nous une question d'idéologie mais une question de propreté, avec laquelle nous en aurons bientot fini. Nous serons bientôt épouillés. Il ne nous reste plus que 20.000 parasites, puis la question sera réglée pour toute l'Allemagne."

A nouveau, en octobre de la même année, il dit :

1919 PS
US 170 " La plupart d'entre vous savent ce que cela signifie quand 100 cadavres sont couchés les uns a coté des autres, ou 500, ou même 1000."

Entre temps, le massacre massif des Juifs à Auschwitz et dans tous les autres centres d'extermination devenait une industrie d'Etat avec de nombreux sous-produits. Des touffes de cheveux, quelques-uns , comme vous le savez, encore tressées telles qu'on les avait arrachées aux

H5163-0183

têtes des jeunes filles, des tonnes de vêtements des jouets, des lunettes et bien d'autres objets revinrent au Reich pour rembourrer les chaises et pour habiller la population de l'Etat nazi. L'or des dents de leurs victimes, 72 transports pleins, allèrent emplir

USSR 272 les coffres de la Reichsbank de Funk. Même les corps de leurs victimes furent employés à améliorer le manque de savon dû à la guerre.

Les victimes venaient de tous les points

7811 de l'Europe. Les Juifs d'Autriche, de Tchéco-Slovaquie, de Hongrie, de Roumanie, de Hollande, de Russie, De France, de Belgique, de Belgique, de Pologne et de Grèce étaient rassemblés en troupeaux pour être déportés. vers les centres d'extermination ou pour être massacrés sur place.

En Avril 1943, Hitler et Ribbentrop pressaient le Régent Horthy de prendre des mesures contre les Juifs de Hongrie. Horthy demanda:

D 736
GB 283

> "Que pouvait-il faire des Juifs maintenant qu'il les avait dépouillés d'à peu près tous leurs moyens d'existence; il ne pouvait pas les tuer. Le Ministre des Affaires étrangères répondit que les Juifs devaient, soit être exterminés soit être em-

H5163-0184

menés dans des camps de concentration. Il n'y avait pas d'autre possibilité".

HITLER explique que :

"En Pologne, la situation avait été complètement déblayée. Si les juifs qui s'y trouvaient ne voulaient pas travailler on les abattait. S'ils ne pouvaient pas travailler, il fallait qu'ils meurent. Il fallait les traiter comme le bacille de la tuberculose. Ceci n'était pas cruel si on se rappelle qu'on doit tuer même d'innocentes créatures de la nature, tels que les lièvres et les daims, pour les empêcher de nuire".

En septembre 1942, le Secrétaire d'Etat de RIBBENTROP, Luther écrivait :

"Le Ministre des Affaires Etrangères du Reich m'a donné l'ordre aujourd'hui par téléphone de hâter
PS 3688 autant que possible l'évacuation des juifs des différents pays.... A la suite d'une courte conférence sur
RF 1502 l'évacuation actuellement en cours en Slovénie, Croatie, Roumanie et les Territoires occupés, le Ministre des Affaires Etrangères du Reich a ordonné que nous prenions contact avec les gouvernements bulgare, hongrois et danois dans le but de faire commencer l'évacuation dans ces pays".

7811 A la fin de 1944, 400.000 juifs de la seule Hongrie avaient été exécutés à Auschwitz. A l'Ambassade d'Allemagne de Bucarest, un memorandum se trouvait dans les dossiers :

H5163-0185

PS 3319
GB 287

"On est actuellement en train d'évacuer 110.000 Juifs de la Bukovie et de la Bessarabie, pour les envoyer dans deux forêts dans la région de la rivière Bug...Le but de cet mesure est l'extermination de ces Juifs."

Jour après jour, pendant des années, des femmes ont serré leurs enfants dans leurs bras et montrant le ciel, elles ont attendu de prendre leur place dans des fosses communes baignées de sang. 12 000 000 d'hommes, de femmes et d'enfants sont morts ainsi, assassinés de sang froid. Des millions et des millions encore pleurent aujourd'hui leurs pères et mères. leurs maris, épouses et enfants. Quels droits à la clémence a un homme qui a joué un rôle, même indirectement dans un tel crime ?

Laissons à nouveau Graebe parler de Dubno:

PS 2992
US 494

"Le 5 Octobre 1942 lorsque je visitais le bureau du bâtiment, à Dubno, mon contremaitre me dit que dans les environs, des juifs de Dubno avaient été fusillés dans trois grandes fosses, chacune d'environ 30 mètres de long et 3 mètres de profondeur. Environ 1.500 personnes avaient été massacrées quotidiennement. Tous les 5.000 Juifs qui vivaient encore à Dubno avant le pogrome devaient être exterminés. Comme l'exécution avait eu lieu en sa présence il était encore tout bouleversé.

Sur quoi je me rendis en voiture à l'emplacement, accompagné de mon contremaitre, et je vis, tout près, de grands monticules de terre d'environ 30 mètres de long et 2 mètres de haut. Plusieurs camions étaient arrêtés devant les monticules. La Milice armée Ukrainienne faisait descendre les gens des camions sous la surveillance d'un SS. Les hommes de la milice servaient de gardes

H5163-0186

sur les camions et faisaient le va et vient jusqu'aux fosses. Toutes ces personnes avaient les placards jaunes réglementaires sur le devant et le dos de leurs vêtements et pouvaient ainsi être reconnus comme juifs.

Mon contremaître et moi allèrent directement aux fosses. Personne ne nous ennuya. J'entendis alors des coups de fusils se succédant rapidement venant de derrière l'un des monticules de terre. Les gens qui étaient descendus des camions - hommes, femmes et enfants de tous âges - devaient se dévêtir sur les ordres d'un SS qui avait un fouet de cheval ou de chien. Ils devaient poser leurs vêtements à des endroits déterminés, chaussures, vêtements du dessus et sous-vêtements étaient classés par catégories respectives - Je vis un tas de chaussures de 800 à 1000 paires, d'immenses piles de linge de corps et de vêtements. Sans crier ni pleurer ces personnes se déshabillaient, se groupaient par familles, s'embrassaient les uns les autres, se disaient adieu et attendaient un signe d'un autre SS qui se tenait près de la fosse, également un fouet à la main. Pendant les 15 minutes que je restai là, je n'entendis ni plainte ni appel à la pitié. J'observai une famille d'environ 8 personnes, un homme et une femme d'une cinquantaine d'années avec leurs enfants d'environ 1, 8 et 10 ans et deux grandes filles de 20 et 24 ans environ. Une vieille femme aux cheveux blancs comme la neige tenait le bébé d'un an dans ses bras, lui chantait une chanson et le chatouillait. Le bébé gazouillait de plaisir. Le couple les regardait les yeux pleins de larmes. Le père

H5163 - 0187

tenait par la main un petit garçon d'une dizaine d'années et lui parlait doucement; le petit garçon luttait contre les larmes. Le père lui montra du doigt le ciel, secoua la tête et parut lui expliquer quelque chose. A ce moment le SS qui se trouvait près de la fosse cria quelque chose à son camarade. Ce dernier dénombra environ 20 personnes et leur dit d'aller derrière le monticule de terre. Parmi elles, était la famille que j'ai mentionnée. Je me rappelle bien une jeune fille, mince et à cheveux noirs, qui en passant près de moi se montra du doigt et dit "23". Je tournai autour du monticule et me trouvai en face d'une énorme fosse. Les gens étaient étroitement serrés les uns contre les autres et les uns sur les autres de sorte que seules les têtes étaient visibles. Presque tous avaient du sang qui coulait de leur tête sur leurs épaules. Quelques uns de ceux qui avaient été fusillés remuaient encore. Quelques uns levaient les bras et tournaient la tête pour montrer qu'ils étaient toujours vivants. La fosse était déjà aux 2/3 pleine. J'estimai qu'elle contenait déjà environ 1.000 personnes. Je cherchai l'homme qui exécutait la fusillade. C'était un SS qui était assis au bord de la partie étroite de la fosse, les pieds se balançant dans la fosse. Il avait une mitraillette sur les genoux et fumait une cigarette. Les gens complètement nus, descendaient quelques marches taillées dans le mur d'argile de la fosse et grimpaient sur la tête de ceux qui gisaient là, jusqu'à l'endroit que leur désignait le SS. Ils s'allongeaient en face des morts ou des blessés" quelques uns caressaient ceux qui étaient encore en vie et leur parlaient à voix basse. Ensuite j'entendis u une série de coups de feu. Je regardai dans la fosse et vis que les corps se tordaient ou que les têtes reposaient sans mouvement sur des corps qui gisaient là avant eux. Le sang coulait de leur cous. Je fus surpris de ne pas recevoir l'ordre de m'éloigner mais je vis qu'il y avait deux ou trois facteurs en uniforme à coté. La fournée suivante s'approchait déjà. Ils descendirent dans la fosse, s'alignèrent contre les victimes précédentes et fu-

9359

H5163 - 0188

rent fusillées. Lorsque je m'en retournai, contournant le monticule, je remarquai un autre camion qui venait d'arriver. Cette fois-ci il comportait des malades et des infirmes. Une vieille femme, très maigre aux jambes terriblement maigres, fut déshabillée par les autres qui étaient déjà nus, tandis que deux personnes la soutenaient. La femme me sembla être paralysée. Les gens nus firent le tour du monticule en portant la femme. Je quittai l'endroit avec mon contremaître et revins en voiture à Dubno.

Le matin suivant, lorsque je visitai de nouveau l'emplacement, je vis environ 30 personnes nues gisant près de la fosse - à environ 30 à 50 mètres de là. Quelques uns étaient encore en vie, ils regardaient droit devant eux avec un regard fixe et semblaient ne remarquer ni la fraicheur du matin ni les ouvriers de ma société qui se tenaient debout autour. Une jeune fille d'une vingtaine d'années me parla et me demanda de lui donner ses vêtements et de l'aider à s'enfuir. A ce moment nous entendîmes une voiture rapide s'approcher et je m'aperçus que c'était un détachement SS. Je m'éloignai vers mon terrain. Dix minutes plus tard nous entendîmes des coups de feu venant des environs de la fosse. Les juifs encore vivants avaient reçu l'ordre de jeter les corps dans la fosse; puis ils avaient dû s'allonger eux-mêmes dans celles-ci pour être abattus d'une balle dans la nuque."

QU'aucun des hommes assis sur ce banc n'ait pu rester ignorant des horreurs perpétrées pour la machine de guerre Nazie et la politique genocide, cela apparait d'autant plus clair quand vous examinez les témoignages concernant un autre grand crime dont on a pu entendre parler au cours de ce procès mais qui, aussi clairement que tout autre, illustre

aidér

-91- suite et fin 9359

H5163-0189

PS 1556
USA 716

la perversité de ces hommes et de leur régime. Le meurtre de quelque 275.000 personnes par ce qu'on a appelé les exécutions de miséricorde. A quels usages ignobles ce mot admirable a-t-il été appliqué !

A un certain moment de l'été 1940 Hitler ordonna secrètement le meurtre des gens malades et agés en Allemagne qui n'avaient plus de valeur productive pour la machine de guerre allemande. Frick, plus que tout autre homme en Allemagne, fut responsable de tout ce qui se produisit à la suite de ce décret. De sa connaissance et de la connaissance d'un grand nombre de personnes en Allemagne, il y a des preuves en abondance. En Juillet 1940, l'Evêque Wurm écrivait à Frick :

M 152
(BG 530)

"Depuis quelques mois, les fous, les faibles d'esprit et les épileptiques des établissements médicaux privés et de l'Etat ont été transférés à une autre Institution sur les ordres du Conseil de Défense du Reich. Leurs familles, même quand le malade était entretenu à leurs frais, ne sont informées du transfert qu'après qu'il a eu lieu. La plupart du temps ils sont avertis quelques semaines plus tard que le malade en question est mort de maladie et qu'en raison du danger d'infection, le corps a dû être incinéré. D'après, une estimation approximative, plusieurs centaines de malades d'une seule institution dans le Wurttenberg doivent avoir trouvé la mort de cette façon... D'après les nombreuses enquêtes faites dans les villes et la campagne et dans les cercles les plus variés, je considère qu'il est de mon devoir de signa-

9456

H5163-0190

ler au Gouvernement du Reich que ce fait cause un émoi particulier dans notre petite province. Le transport des malades qui sont déchargés à la petite gare de chemin de fer de Marbach , les autocars aux vitres opaques qui apportent les malades de gares de chemin de fer plus éloignées ou directement des institutions, la fumée qui s'élève du four crématoire et qui peut être apercue même d'une distance considérable... tout cela donne prise aux suppositions du fait que personne n'est autorisé à pénétrer dans le chateau. Tout le monde est convaincu que les causes de mort qui sont publiées officiellement sont choisiés au hasard. Quand, pour couronner le tout, on exprime le regret dans l'avis du décès que tous les efforts faits pour préserver la vie du malade ont été vains, ceci est ressenti comme une moquerie. Mais c'est surtout l'air de mystère qui fait naitre la pensée qu'il se passe quelque chose qui est contraire à la justice et à la morale et ne peut donc être protégé par le Gouvernement. Les gens simples font continuellement ressortir ce point, de même que les déclarations orales et écrites qui nous parviennent."

Les oreilles de Frick restèrent sourdes à de tels appels à la justice et à la morale. Une année plus tard, en Aout 1941, l'Evêque de Limbourg écrivit aux Ministères de l'Intérieur, de la Justice et des Affaires religieuses du Reich.

PS 615
(USA 717)

"A environ 8 Km. de Limbourg dans la petite ville de Hadamar sur une colline dominant la ville il y a une institution qui avait autrefois servi à divers usages et qui dernierement avait été utilisée comme clinique. Cette institution fut remise à neuf et meublée pour en faire un lieu dans lequel, d'après l'opinion, l'euthanasie mentionnée plus haut a été systématiquement pratiquée pendant des mois, environ depuis Février 1941. Le fait est devenu connu au delà du district administratif de Wiesbaden.. Plusieurs fois par semaine des autocars arrivent à Hadamar

-92- suite et fin 9456

H5163-0191

avec un nombre considérable de ces victimes. Les enfants des écoles du voisinage connaissent ces véhicules et disent " voilà encore la boite à meurtre". Après l'arrivée du véhicule les citoyens de Hadamar regardent la fumée s'élever de la cheminée et sont torturés à la pensée de la détresse des victimes, particulièrement quand des odeurs repoussantes les incommodent. Le résultat des principes mis en oeuvre là est que les enfants se disent réciproquement des injures et disent :"Tu es fou, tu seras envoyé dans les fours de Hadamar." Ceux qui ne veulent pas se marier ou n'en ont pas l'occasion disent:" Se marier ! jamais ! Mettre au monde des enfants pour qu'ils soient mis dans cette machine infernale !" vous entendez des vieillards dire:" Ne m'envoyez pas à un hôpital d'Etat; après en avoir terminé avec les faibles d'esprit, ce sera au tour des vieillards parmi les prochaines bouches inutiles"... Les fonctionnaires de la Police Secrète d'Etat - dit-on - essayent de supprimer les commentaires sur ce qui se passe à Hadamar au moyen de sévères menaces. Dans l'intérêt de la paix publique, ceci est peut-être fait dans de bonnes intentions, mais la connaissance, la conviction et l'indignation de la population ne peuvent pas en être modifiées. La conviction augmentera quand on se rendra compte que les commentaires sont interdits par des menaces mais que les actes eux-mêmes ne sont pas poursuivis par le droit pénal. Facta loquantur."

Si la masse du peuple d'Allemagne savait et se plaignait de ces meurtres relativement insignifiants, lorsque les Ministères de la Justice, de l'Intérieur et des Affaires Religieuses recevaient des protestations des Evêques de deux districts éloignés l'un de l'autre sur ce qui était connaissance commune dans leurs diocèses, combien plus importants étaient les problèmes de sécurité des Einsatz commandos de l'Est. En Mai 1942 un Chef SS faisant son rapport à Berlin, après un

9457

H5163-0192

tour d'inspection, sur le progrès de la campag d'

extermination, écrivait sur les camions à gaz:

501 PS
(US 288)

> "En faisant ouvrir de petites fenêtres, une sur chaque côté du petit camion et deux sur chaque côté du gros camion, telles qu'on en voit souvent aux maisons des paysans à la campagne, j'avais fait camoufler les véhicules du groupe D de facon à ce qu'ils ressemblassent à des camions roulottes. Les voitures sont si bien connues que non seulement les autorités, mais aussi la population civile les qualifient de "voiture de mort" dès que l'un de ces véhicules apparait. A mon avis, même avec le camouflage cela ne peut être gardé secret pour longtemps."

Ces accusés ont-ils pu rester dans l'ignorance de ces faits?

Ces exécutions de vieillards et d'imbeciles - sujet de bavardages dans toute l'Allemagne et d'articles dans la presse mondiale - ont dû être connus de chacun de ces hommes. Combien plus ont-ils dû alors avoir eu connaissance des camps de concentration qui, pendant des années, couvrirent comme d'une teigne toute l'Allemagne et les territoires occupés. S'ils ont pu acquiescer aux massacres de miséricorde, avec quelle bienveillance ils ont dû considérer l'extermination des Juifs.

H5163-0193

3873 PS
(GB 326)

En 1939, il existait 6 camps de concentration principaux : Dachau, Sachsenhausen, Buchenwald, Mauthausen, Flossenburg et Ravensbruck. Le Budget de Frick pour le Ministère de l'Intérieur comprend, pour cette année, une somme de 21.155.000 Reichsmarks destinés aux SS et aux camps de concentration , pas moins d'un cinquième du budget total. En avril 1942, 9 autres camps furent ajoutés à ces six camps. D'autres devaient suivre plus tard.

Mais ceux-ci n'étaient que le centre du système. Comme certaines planètes, chacun d' eux avait ses satellites auxiliaires. Ziereis

D 626
(USA 810)

vous a donné quelque idée de l'étendue de ce système. Il décrit les camps annexes qui dépendaient de Mathausen seuleument. Il en a nommé 33, donnant le nombre de prisonniers internés dans chacun d'entre eux, un total de plus de 102.000. En plus de ces 33 camps, il y en avait 45 autres, tous également placés sous l'autorité du Commandant de Mauthausen.

F 321
(RF 331)

Vous avez vu la carte d'Europe. Elle indique l'emplacement d'autant de camps de concentration principaux ou annexes, qu'on en connait. Plus de 300 sont marqués sur cette carte.

En aout 1944, il y avait un total de

1.136.000

(9458)

H5163-0194

prisonniers, y compris 90.000 venant de Hongrie, 60.000 de la Prison de Police et du Ghetto de Litzmannstadt, 15.000 polonais du Gouvernement Général,
1166 PS 10.000 condamnés des territoires de l'Est, 17.000
US 458 anciens officiers polonais, 400.000 polonais de Varsovie et 15 à 20.000 arrivant continuellement de France.

Il n'y avait que ceux qui étaient physiquement aptes et par conséquent résidents a titre permanent, permanent jusqu'a ce que, par épuisement physique, leur faculté de production n'équivalait plus les inconvénients qu'entraînait la prolongation de leur existence. Alors ils prenaient place dans le détachement quotidien destiné aux chambres à gaz.

Jour après jour, les cheminées des fours crématoires répandaient leur puanteur nauséabonde sur la campagne. Alors que l'Evêque de Limbourg pouvait écrire a FRICK au sujet des odeurs répugnantes des fours peu importants en comparaison de Hadamar, pouvons-nous douter du témoignage de Hoess :

7814 "La puanteur écoeurante et nauséabonde provenant de l'incinération continuelle des cadavres pénétrait la région toute entière et tous les gens vivant dans les agglomérations des alentours savaient que des exterminations étaient pratiquées à Auschwitz

Jour après jour, des trains chargés de victime parcouraient le réseau ferroviaire du Reich, en route vers l'extermination ou l'esclavage. Nombre de ces victimes arrivaient mourantes ou même mortes à

H5163 - 0195

cause des conditions effrayantes dans lesquelles ils voyageaient. Un fonctionnaire à la gare d'Essen a décrit l'arrivée des travailleurs de Pologne, de Galicie, et d'Ukraine.

D 321 "Ils arrivaient en wagon de marchandises dans lesquels des pommes de terre, des matériaux de construction et aussi du bétail avaient été transportés. Les wagons étaient bondés. Mon opinion personnelle était qu'il était inhumain de transporter des gens dans de telles conditions. Ils étaient étroitement compressés et n'avaient pas la place de remuer librement. Cela exaspérait tout honnête allemand de voir comment ces gens étaient battus, recevaient des coups de pied et d'une façon générale étaient brutalement maltraités. Tout au début, alors que les premiers convois arrivaient, nous pouvions voir l'inhumanité avec laquelle ces gens étaient traités : chaque wagon était si bondé qu'on ne pouvait croire que tant d'êtres pouvaient être entassés dans un seul wagon..... Les vêtements des prisonniers de guerre et des travailleurs civils étaient désastreux. Ils portaient des haillons déchirés et des chaussures dans le même état. Dans certains cas, ils devaient se rendre au travail avec des morceaux de chiffons entourant leurs pieds, même par le temps le plus mauvais ou dans le froid le plus aigu. Je n'ai jamais vu qu'aucun de ces wagons ne fut chauffé".

H5163 - 0196

ces hommes n'etaient pas destines aux camps de concentration. Les conditions de ceux qui y etaient destines etaient bien pires. De longues colonnes aussi parcouraient à pied les grandes routes du Reich. Ils marchaient jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus continuer ; alors ils mouraient au bord de la route. Ziereis, le commandant de Mauthausen, dit dans la confession qu'il fit au moment de mourir :

D 626
US 810

" En présence de Baldur von Schirach et d'autres, je recus d'Himmler les ordres suivants :

Tous les juifs des villages du Sud-Est, travaillant dans ce qu'on appelle les regions fortifiees, doivent être envoyes a pied a Mauthausen.

" A la suite de cet ordre, nous nous attendions a recevoir 60,000 juifs à Mauthausen, mais en fait il n'en arriva qu'une très petite partie. Je me souviens que d'un convoi de 45,000 juifs qui partit d'un endroit de la region, il n'en arriva que 180. Les femmes et les enfants étaient sans chaussures et sans vetements et etaient remplis de vermine. Des familles entières etaient parties ensemble dans ce convoi, mais un très grand nombre de personnes etaient mortes de froid, de faiblesse etc..."

Malgré tout ce qui a pu être caché derrière les palissades des camps de concentration, ces choses pouvaient être vues de tous.
Chacun des accusés a dû les avoir vues, ainsi que les milliers de prisonniers des camps de concentration, travaillant dans les champs et les usines, parés

H5163-0197

de leurs pyjamas rayés - un uniforme qui en Allemagne, était aussi familier que tout autre.

Comment ces accusés s'ils avaient eu ne fût-ce qu'une lueur de pitié humaine auraient-ils pu continuer à soutenir activement un régime qui était la cause de telles souffrances ? Mais ils n'avaient pas de pitié - et par leur idéologie, et leurs enseignements ils avaient enlevé au peuple allemand tout sentiment de pitié.

Ziereis raconte la fin terrible que Kaltenbrunner envisageait pour les camps de concentration et leurs occupants lorsque par leur avance les Alliés menaçaient de s'emparer de ces camps , et de faire découvrir les crimes du gouvernement nazi.

3870 PS
707

" Les prisonniers devaient être conduits dans les souterrains de l'usine Bardkristall - on devait faire sauter l'unique entrée avec un explosif, et les prisonniers devaient mourir de cette façon "

Même Ziereis, l'assassin des 65.000 internés de Mauthausen , se déroba et réfuta d'obeir à cet ordre.

H5163 - 0198

Cette preuve est indiscutablement renforcée par l'ordre écrit publié par le Commandant du Sipo et du S D dans le Gouvernement Général, ordre qui a été versé au dossier :

L 53
US 291

"Si la situation sur le front l'exige, des préparatifs doivent être faits très tôt pour l'évacuation totale des prisonniers. Si la situation évolue tout a coup, d'une façon qui rende impossible l'évacuation des prisonniers, ceux-ci doivent être supprimés et on doit se débarrasser de leurs corps autant que possible (en les brûlant, en faisant sauter les bâtiments etc..). Si cela est nécessaire, on doit traiter de la même façon, les juifs encore employés dans les usines d'armements ou à tout autre travail. La libération des prisonniers ou des Juifs par l'ennemi, que ce soit l'ennemi a l'Ouest ou l'Armée Rouge, doit être évitée a tous prix. Ils ne doivent pas tomber vivants entre leurs mains".

Et KALTENBRUNNER intervint lui-même pour que ces ordres fussent exécutés. Avec cette preuve devant nous, il ne peut y avoir qu'une seule signification au message télétypé retrouvé dans ses papiers au moment de son arrestation :

2519 PS
US 530

"Veuillez informer le Reichsfuehrer SS et rendre compte au Fuehrer que je me suis occupé personnellement aujourd'hui de toutes les mesures prises contre les Juifs, internés politiques et des camps de concentration dans le Protectorat".

On vous demande d'admettre que cet homme qui était Ministre ou avait un pouvoir exécutif dans l'Etat, et qui dans l'espace de six ans, transporta dans des conditions épouvantables quelque 7.000.000 d'hommes, de femmes et d'enfants pour le travail forcé, extermina 275.000 vieillards et infirmes de son plein gré et anéantit dans les chambres a gaz ou passés par les armes, 12.000.000 de personnes, suivant les plus

H5163 - 0199

basses évaluations, on vous demande, dis-je d'admettre que cet homme est resté ignorant ou irresponsable de tous ces crimes. On vous demande d'admettre que l'horreur de ces transports et des conditions de ce travail forcé, exposée comme elle l'était dans les camps de travail a travers tout le pays, l'odeur des corps en train de brûler, toutes choses qui étaien connues du monde, ne l'étaient pas de ces 21 hommes qui donnèrent les ordres pour qu'elles fussent accomplies. Alors qu'ils ont parlé ou écrit, pour soutenir cette horrible politique de genocide, on vous demande d'admettre que leurs paroles ont été prononcées dans l'ignorance des faits, comme faisant partie de leur devoir général pour soutenir la politique de leur Gouvernement et finalement devraient être considérées comme simplement tactiques. C'est a dire, que ce n'est qu'en parlant et en écrivant ainsi qu'ils pouvaient éloigner HITLER de la cruauté et de l'agression

H5163 - 0200

il vous appartient d'en décider.

GOERING, HESS, RIBBENTROP, KEITEL, KALTENBRUNNER ROSENBERG, FRANCK, FRICK, STREICHER, FUNK, SCHACHT, DOENITZ, RAEDER, SCHIRACH, SAUCKEL, JODL, von PAPEN, SEYSS-INQUART, SPEER, von NEURATH, FRITZSCHE, BORMANN, ce sont eux les coupables.

Permettez-moi de faire un bref commentaire sur chacun d'eux, mais en particulier sur ceux dont l'étroite complicité dans les crimes les plus sordides de tous, les assassinats sauvages, a peut être été moins évidente. Il est inutile de nier la responsabilité de GOERING dans toutes ces questions. Sous son faux air de bonhomie, il fut un aussi puissant architecte que n'importe quel autre dans ce système satanique. Qui, en dehors de HITLER, connaissait mieux ce qui se passait, qui avait une plus grande possibilité pour influencer le cours des évènements ? La conduite du gouvernement dans l'Etat nazi, la construction graduelle de l'organisation de la guerre, l'agression calculée, les atrocités ; toutes ces choses ne se passent pas spontanément et sans la plus étroite collaboration entre les dirigeants des différents services de l'Etat. Les hommes n'avancent pas dans les territoires étrangers, n'appuient pas sur la gachette, ne jettent pas leurs bombes, ne construisent pas les chambres a gaz, ne ramassent pas les victimes, s'ils n'ont pas été organisés et si on ne leur a pas

(9439)

H5163 - 0201

ordonné de le faire. Dans ces crimes qui ont été commis systématiquement et sur le plan national doit être impliqué tout individu qui a constitué un anneau de la chaîne nécessaire, puisque sans cette participation, les plans d'agression ici, les massacres massifs là, ne seraient pas possibles. Le principe du Fuehrer selon lequel les Nazis plaçaient leur corps et leur âme même à la disposition de leurs chefs était une création du parti nazi et de ces hommes. Quand je me suis adressé à vous auparavant, j'ai fait remarquer qu'il arrive un moment où un homme doit choisir entre sa conscience et son chef . Aucun de ceux qui ont choisi, comme le firent ces hommes, de faire abandon de leur conscience en faveur de ce monstre créé par eux, ne peut se plaindre d'être tenu responsable de complicité dans ce que fit leur monstre.

Et moins que tout autre, HESS. Le rôle qu'a joué HESS dans le Parti nazi est bien établi. Mais non content d'avoir créé le Monstre, il l'aida dans tous les domaines de son travail monstrueux.

H5163-0202

Je ne cite qu'un seul exemple. Vous vous rappelez à propos de l'Extermination des populations orientales. son ordre aux fonctionnaires du Parti d'aider au recrutement pour le Waffen SS, qui

3245 PS
GB 267 " se compose de nationaux-socialistes qui sont mieux adaptés que d'autres unités armées aux missions spéciales à accomplir dans les territoires occupés de l'Est, grâce à leur éducation nationale-socialiste intensive sur les questions de race et de nationalité."

La part de Ribbentrop est également évidente. Personne dans l'histoire n'a corrompu à ce point la diplomatie : personne ne s'est rendu coupable d'une perfidie plus misérable, mais lui n'est comme les autres qu'un vulgaire criminel. C'est Ribbentrop

RC 265
RF 1504 qui, depuis 1940, avait ordonné à ses favoris dans ses Ambassades et Légations, à travers toute l'Eu-

PS 3688
RF 1502 rope d'accélérer l'exécution de ces " mesures politiques " C'est-à-dire des mesures d'extermination raciale . Ce n'était pas Himmler, mais le ministre des Affaires Etrangères du Reich qui racontait fièrement au Duce en Février 1943 que

D 734
RF 1501 " Tous les Juifs avaient été transportés d'Allemagne et des territoires occupés dans les endroits réservés dans l'Est."

D 736
GB 283 Ses sèches recommendations à Horthy deux mois plus tard et le compte-rendu de la conférence con-

3319 PS
GB 287 voquée par Steengracht, son sous-secrétaire d'Etat permanent trahissent ces horribles euphémismes

H5163 - 0203

Personne plus que Ribbentrop n'insista sur une action impitoyable dans les territoires occupés. Souvenez-vous de son conseil aux Italiens sur la facon de traiter les grèves :

D 740
GB 297

" En pareil cas , seule une action impitoyable peut reussir. Dans les territoires occupés nous n' arriverions à rien par des mesures de douceur pour essayer d'arriver à un accord."

Conseil qu'il se mit en devoir de mettre en pratique en rappelant avec fierté les succès des " mesures brutales" en Norvege, de"l'action Brutale " en Grece, et en France, et en Pologne le succès des mesures " Draconiennes. "

Keitel et Jodl ont-ils eu moins de part au crime que leurs complices ? Ils ne peuvent pas nier en avoir eu connaissance, ni leur responsabilité pour les opérations des Einsatzkommandos avec lesquels leurs propres commandants travaillaient en cooperation etroite et cordiale. L'attitude du Haut Commandement sur la question toute entiere est caracterisée par la remarque de Jodl au sujet de l'évacuation des Juifs Danois :

Page 99 suite et fin (9438)

H5163 - 0204

a la destruction des ghettos et aux operations des Einsatz Commandos. En octobre 1941, lorsque les opérations de ces commandos etaient à leur apogée, un des chefs du service du ministère de Rosenberg, écrivait au commissaire du Reich pour l'Est à Riga, l'informant que le Service principal de Surete du Reich s'était plaint de ce qu'il avait interdit les executions de Juifs à Libau et réclamait un rapport sur la question. Le 15 novembre le rapport revint adressé au ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est:

PS 3663
USA 825

" J'ai interdit les exécutions sauvages de Juifs a Liepaja parce qu'elles n'étaient pas justifiables, de la facon dont elles étaient faites. J'aimerais etre informé si votre enquête du 31 octobre doit être considérée comme un ordre de liquidation de tous les Juifs dans l'Est. Cela devra-t-il avoir lieu dans consideration d'age, de sexe et d'intérêts economiques ?
..... Naturellement, le nettoyage des Juifs dans l'Est est une oeuvre nécessaire . Sa solution, cependant, doit être Harmonisée avec les nécessités de la production de guerre."

Page 100 suite et fin (9440)

H5163-0205

D 547
GB 488 " Je ne sais rien de cela. Si une mesure politique doit être executée par le commandant au Danemark, l'OKW doit être avisé par le ministère des Affaires Etrangères. "

PS 3876
(USA 808) Vous ne pouvez pas déguiser le crime en l'appelant une mesure politique.

Kaltenbrunner, en tant que chef du R.S.H.A., doit être coupable.

Les compte-rendus des Einsatz Commandos lui étaient envoyés mensuellement. Souvenez-vous des paroles de Gisevius, un témoin de la Défense ,

" Nous nous demandames s'il etait possible
8426 de trouver encore pire apres avoir rencontré un monstre tel que Heydrich... Kaltenbrunner vint... Et les choses empirèrent chaque jour... Nous savions deja que peut etre les actions impulsives d'
8427 un criminel comme Heydrich n'étaient pas si mauvaises que la froide logique juridique d'un homme de loi qui maniait un instrument aussi dangereux que la Gestapo. "

8427/8 Souvenez-vous de sa description de ces horribles banquets au cours desquels Kaltenbrunner discutait chaque détail des chambres a gaz et la technique des exécutions en masse.

La culpabilité de Rosenberg en tant que Philosophe et théoricien qui prépara un terrain fertile pour les semences de la politique Nazi ne fait pas de doute, et on ne peut croire que, en sa qualité de ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est, il n'en ait rien connu et n'ai pas aidé

H5163 - 0206

FRANK - si cela ne suffit pas a établir sa responsabilité de l'administration du Gouvernement Général, et d'un des chapitres les plus sanglants et les plus barbares de l'histoire nazie - a déclaré lui-même. :

2233 (C) PS
US 271

"On ne peut tuer tous les jours et tous les juifs en un an".

2468

Et il se trouve que c'était le genre de langage qu'employait HIMMLER.

Et encore :

H5163-0207

Il les a poussés et préparés a soutenir la politique nazie, a admettre les persécutions brutales et l'assassinat de millions de leurs semblables et à y participer. Sans lui ces choses n'auraient pu se produire. Il y a longtemps qu'il a perdu tout droit de vivre.

Le fait que les accusés SCHACHT et FUNK se sont surtout occupés de questions économiques ne doit pas empêcher le Tribunal de voir leur participation importante au plan général; SCHACHT dit qu'il n'a pas pris part a cela. C'est a vous a en juger. SCHACHT a joué son rôle en menant HITLER au pouvoir. Il dit qu'il croyait que HITLER était "un homme avec lequel on pouvait collaborer" et affirmait a HITLER, qu'il pouvait toujours le considérer"comme votre aide en qui vous pouvez avoir toute confiance". Il a aidé a fortifier la position du Nazisme et a joué le rôle le plus important dans la collecte.

EC 457
US 619

H5163-0208

PS 2233 D
US 281

"Pour ce qui est des juifs, je tiens a vous dire très franchement qu'il faut les faire disparaître d'une manière ou d'une autre.... Messieurs, je dois vous demander de vous dégager de tout sentiment de pitié. Nous devons supprimer les juifs partout où nous les trouvons, et chaque fois que c'est possible, afin de conserver l'édifice du Reich dans sa totalité..... Nous ne pouvons fusiller ou empoisonner 3.500.000 de juifs, mais il nous sera possible de prendre des mesures qui de toute façon mèneront à leur suppression".

FRICK en sa qualité de ministre de l'Intérieur peut-il avoir ignoré la politique d'extermination des juifs ? En 1941, HEYDRICH, l'un de ses subordonnés écrivait à un autre - le Ministre de la Justice.

R 96
GB 268

"On peut affirmer, en toute sécurité, qu'a l'avenir, il n'y aura plus de juifs dans les territoires annexés à l'Est".

Peut-il, en sa qualité de Protecteur du Reich de Boheme et de Moravie, nier la part qu'il a prise à la déportation de centaines de milliers de juifs de son territoire, dans les chambres a gaz d'Auschwitz situé a quelques kilomètres seulement au delà de la frontière ?

Il n'est pas nécessaire de parler de STREICHER. Il est peut être plus responsable que tout autre du crime le plus effrayant que le monde ait jamais connu. Pendant 25 ans, sa terrible ambition a été d'exterminer les juifs. Pendant 25 ans il a inculqué au peuple allemand, la philosophie de la haine, de la brutalité, du meurtre.

(8917)

H5163 - 0209

de fonds destinés aux élections chez les industriels.

Il fut chargé alors de fournir un plan économique et le matériel nécessaire pour déclencher et soutenir une agression. Il connaissait la politique suivie vis a vis des juifs, et connaissait les métho des employées par HITLER pour affirmer sa puissance, il savait que son dessein final était l'agression. Mais il continuait a jouer son rôle. MESSERSMITH a récapitulé son travail :

16I
US 58,2550

"Cependant grâce a ses ressources, a son âpreté financiere totale, a son cynisme absolu, SCHACHT a pu soutenir et établir la situation des Nazis. Il est certain que s'il n'avait pas mis sa compétence au service du Gouvernement nazi et de toutes ses ambitions, il aurait été impossible a HITLER et aux nazis de constituer une force armée suffisante pour permettre a l'Allemagne de déclencher une guerre d'agression".

Le fait que c'était dans les intentions de SCHACHT a été prouvé très nettement et très tôt, par un rapport

EC 128
US 623

secret émis par le Ministère de l'Economie, le 30 septembre 1934. J'ai déja parlé du rapport de son adjoint montrant qu'avant la démission de SCHACHT, en 1937, on avait, avec une minutie stupéfiants, étudié

EC 258
US 625

les plans et les préparatifs pour l'administration de l'économie allemande en temps de guerre.

Il n'y a rien d'étonnant a ce qu'a l'occasion du 60ème anniversaire de SCHACHT, le ministre de la guerre d'Allemagne von BLOMBERG, lui ait dit :

8879

"Sans votre aide, mon cher SCHACHT, cet armement n'aurait pu être réalisé".

" (8918)

H5163 - 0210

SCHACHT dit a la barre des témoins que dès la seconde moitié de l'année 1934, et la première moi-
8689 tié de 1935, il découvrit qu'il "avait eu tort de croire" que HITLER conduirait les "forces révolution naires" du Nazisme dans une voie normale, et il découvrit qu'il faisait rien pour arrêter les excès individuels de membres du Parti ou de groupes du Par
8699 ti. Il poursuivait une "politique de terreur".

Cela concorde avec la déclaration de SCHACHT a l'ambassadeur d'Amérique, en septembre 1934 :

EC 451
US 626 "..... Le parti de HITLER est absolument décidé a la guerre, et le peuple aussi est prêt et consentant. Seuls quelques membres du Gouvernement sont conscients du danger et ne sont pas d'accord".

H5163-0211

Il est impossible de concilier avec ses propres actes, les allégations de SCHACHT selon lesquelles sont but dans le Gouvernement était de critiquer et de freiner : Il n'avait pas besoin de devenir Ministre de l'Economie d'après ce que lui-même prétendit, mais il le devint quand même.

2261-PS
US 24

En mai 1935, époque où il entra en fonctions comme Plénipotentiaire de l'Economie de Guerre, "afin de mettre toutes les ressources économiques au service de la conduite de la guerre et d'assurer l'existence du peuple allemand au point de vue économique", il écrivit a HITLER :

1168 PS
US 37

"Toutes les dépenses qui ne sont pas de première nécessité dans les autres domaines, doivent cesser et toute la puissance financière, en elle-même petite, de l'Allemagne doit être dirigée vers le seul but : armer".

1301 PS
US 123

En mai 1936, lors d'une réunion secrète des Ministres nazis, il dit a ceux-ci que son programme de financement du réarmement avait signifié "l'engagement depuis le début des dernières réserves". Il dit qu'il poursuivrait sa tâche, restant "animé d'une loyauté inébranlable vis a vis du Fuehrer car il admettait sans réserve l'idée fondamentale du National-Socialisme".

En 1937, lorsque HITLER lui remit l'insigne d'or du Parti, SCHACHT demanda à tous ses collègues :

EC 500
8863

"De se consacrer de tout leur coeur et de toutes leurs forces au Fuehrer et au Reich. L'avenir de l'Allemagne repose entre les mains de notre Fuehrer".

H5163 - 0212

Les exécutions par pitié, la persécutions des juifs. Tout cela devait se savoir à l'époque. Ses mains étaient-elles si propres ?

A propos de ces citations, il n'est pas inattendu de voir l'Ambassadeur DODD, que SCHACHT comptait parmi ses amis, rappeler dans son journal du 21.12. 1937 :

EC 461.

US 58,2550
8849/50

"Pour autant qu'il déteste la dictature de HITLER de même que la plupart des Allemands les plus éminents, il (SCHACHT) souhaite l'annexion, sans guerre si possible, avec guerre, si les Etats-Unis ne s'en mêlent pas".

Ces citations font ressortir clairement que SCHACHT sût très bien, et bien plus tôt qu'il ne l'admet lui-même, que le but de HITLER était la guerre. Il reconnait, cependant, avoir su que le complot visant à discréditer von FRITSCH signifiait la guerre. Malgré cela, le 9.3.38

H5163 - 0213

8355 il accepta sa nomination comme Président de la
8902 Reichsbank pour une période supplémentaire de quatre ans. Il prit part de gaieté de coeur à l'acquisition de l'ancienne Banque Nationale d' Autriche le 21. 3. 38 et le 7. 6. 39 il écrivit à Hitler :

> "Dès le début la Reichsbank fut consciente du fait qu'une politique extérieure heureuse ne pouvait être obtenue que par la réorganisation de l'Armée allemande. Cela supposait par conséquent dans une large mesure la responsabilité du financement du réarmement en dépit des dangers que cela entrainait pour la monnaie. La justification de ceci était la nécessité - qui reppoussait toutes autres considérations au second plan - de procéder immédiatement à l'armement, cela en partant de rien et de plus en le camouflant, ce qui rendit possible une politique étrangère, inspirant le respect.

Ces mots, et d'autres du même genre, ne font qu'illustrer par de belles phrases le fait que Schacht savait que, si les victimes désignées résistaient, Hitler était prêt à recourir à la guerre pour réaliser ses desseins. L'intelligence de Schacht et sa situation internationale ne font qu'aug menter l'immoralité cynique de ses crimes.

Il faut de plus que Schacht réponde de ces faits. Le Tribunal a vu le témoignage apporté par le film le montrant trottinant obséquieusement aux côtés d'Hitler et s'affairant autour de lui en 1940. Bien avant 1943, il dut être au courant du traitement des Juifs et du règne de terreur qui sévissait dans les pays occupés. Pourtant jusqu'en 1943 Schacht demeura Ministre sans Portefeuille et prêta son nom

8920

H5163 - 0214

et son poids à ce régime d'horreur. Laissera-t-on quelqu'un se vanter qu'il le fit impunément ?

Funk continua la tâche de Schacht. Il avait déjà rendu un service inestimable aux conspirateurs par son organisation du Ministère de la Propagande. A partir de 1938 il fut Ministre de l'Economie, Président de la Reichsbank et Plénipotentiaire en Chef pour l'Economie, mobilisant l'économie pour la guerre d'aggression et pleinement conscient des plans Nazis d'agression. Nous le voyons dans tous les domaines; assistant à la Conférence de Goering, le 12 Novembre 1938, à la réunion du Conseil de défense du Reich en Juin 1939, donnant des conseils pour les décrets.

H5163-0215

à promulguer contre les Juifs, à la première, et l'organisation des camps de concentration et des travaux forcés, à la seconde. La preuve finale de la satisfaction avec laquelle il envisageait l'agression se trouve dans sa lettre à Hitler le 25 Aout 1939, le jour précédant l'invasion de la Pologne.

699 PS
GB 49

> "Combien nous devons être heureux et reconnaissants envers vous, d'avoir le privilège d'expérimenter cette époque colossale et aux répercussions mondiales et de pouvoir contribuer aux événements immenses qui ont lieu en ce moment. Le General Field Marschal Goering m'a fait savoir hier soir que vous - mon Fuehrer - aviez approuvé en principe les mesures préparées par moi pour financer la guerre, pour fixer le système des salaires et des prix et pour réaliser le projet d'une contribution extraordinaire.
>
> A l'aide des propositions que j'ai élaborées en ce qui concerne l'étranglement impitoyable de toute consommation non essentielle et de toute dépense publique et de tout budget non nécessaire à la guerre nous serons en mesure de faire face à toutes les demandes financières et économiques, sans répercussions graves.

Son rôle pendant la guerre n'a pas besoin d'être évoqué par d'autre mention qu'en se reportant au procès-verbal du Conseil Central d'études et à son accord avec Himmler concernant l'exploitation du butin des SS qui, comme il le savait, arrivait par camions d'Auschwitz et des autres camps de concentration dans les sous-sols de la Reichsbank. Le Tribunal se souviendra aussi de ce document qui montre que son Ministère de l'Economie recevait d'énormes quantités de

1166 PS
US 458

(8921)

H5163-0216

vêtements civils pris à ces malheureuses victimes.

PS 2878
GB 187

Doenitz ignorait-il cela lorsqu'il adressa, à quelques 600.000 hommes de la Marine un discours sur le poison contagieux de la Juiverie ? Doenitz, qui jugea bon de distribuer au personnel de la Marine de Guerre la directive d'Hitler en vue de faire face à la grève générale de Copenhague -" La

C 195
GB 211

terreur doit être traitée par la terreur" - et demanda 12.000 travailleurs des camps de concentration pour les chantiers maritimes, recommandant des représailles collectives pour les travailleurs Scandinaves, en raison de l'efficacité que des méthodes similaires avaient eu en France.

Les Mains de Raeder ne sont-elles pas tâchées du sang du meurtre ? Dès 1933, pour employer ses propres termes :

C 135
GB 213
9747-9

> "Hitler fit clairement la requête politique de mettre sur pied pour le 1er Avril 1938 des forces armées qu'il pourrait jeter dans la balance comme instrument politique de puissance."

H5163 - 0217

(107 orig.

Quand, en conséquence, il reçut des ordres successifs d' entrer en campagne au cas où la guerre résulterait de la politique étrangère d'Hitler il savait très bien que la guerre était un risque certain si cette politique ne réussissait pas. A maintes reprises, il reçut cet avertissement, d'abord quand l'Allemagne abandonna la Conférence du Désarmement, et ensuite au moment des négociations de l'accord Naval de 1935, puis au moment de l'affaire de la Rhénanie, et plus tard quand il assista à la fameuse conférence de Hosbach. Il a essayé de persuader ce Tribunal qu'il considérait comme de purs bavardages les discours prononcés par Hitler au cours de ces réunions, ...

(8922)

H5163-0218

nous savons pourtant qu'ils occasionnèrent une crise cardiaque à von Neurath. Ses vieux compagnons de service, von Blomberg et von Fritsch, qui furent assez imprudents pour s'opposer à la conférence qui décida du sort de l'Autriche et de la Tchéco-Slovaquie, furent traités d'une manière qui, selon ses propres paroles, ébranla sa confiance non seulement en Goering mais en Hitler aussi.

D 841
GB 474

Raeder a-t-il pu ignorer l'assassinat de milliers de Juifs à Libau dans la Baltique ? Vous vous souviendrez du témoignage selon lequel nombre d'entre eux furent tués dans le port maritime et ses officiers de marine du Quartier Général local adressèrent à

L 180
US 276

Kiel un rapport sur ces faits. Nous savons maintenant par le rapport du Commando qui concerne les Juifs de Libau, qu'à la fin de Janvier 1942 leur nombre s'était élevé à 11.860 dans ce seul district. Raeder, qui, le jour de la fête des Héros, en 1939, lança

D 653
GB 232

des appels clairs et convaincants pour combattre la Juiverie internationale. Croyez-vous vraiment que lui, qui prétend avoir toujours aidé des Juifs individuellement, n'ait jamais entendu parler des horreurs des

S/N 10001

camps de concentration et de l'assassinat de millions de personnes ? Il continuera pourtant.

Von Schirach - que pouvons-nous dire sur lui ? Qu'il voudrait mieux qu'une meule de moulin ait été mise autour de son cou ....? C'est ce misérable qui pervertit des millions d'enfants allemands innocents de sorte qu'ils grandirent et devinrent ce qu'ils ....

H5163-0219

(108 orig.)

....furent : - des instruments aveugles de cette politique de meurtre et de domination que ces hommes exécutaient.

031 PS
US 171

Les infames "Heu Aktion" par lesquels de quarante à cinquante mille enfants russes furent enlevés et emmenés en esclavage est un résultat de son travail. Vous vous rappelez les rapports hebdomadaires

10387
104 00/1

SS sur l'extermination des Juifs, qui, ont été retrouvés dans son bureau.

Papen et, si la miséricorde peut survivre à son palmarès en Tchéco-Slovaquie, Neurath, sont dans le même cas que Raeder. Comme lui ils ont invoqué l'ancienneté de leur origine et leur intégrité professionnelle, facteurs qui entraînent avec eux une grande responsabilité dont des hommes comme Ribbentrop et Kaltenbrunner sont libres. Pendant les 18 mois qu'il a mis pour faire monter Hitler au pouvoir .....

(9441)

H5163-0220

et sa cooperation parce que sa soif de puissance et d'honneurs lui fit croire que " mieux vaut régner en Enfer que de servir au Paradis " phrase qui résume l'affaire pour le Ministère Public.

PS 3460
US 437

Quant à Seyss-Inquart, vous vous rappelez les instructions que lui donna Goering le 26 Mars 1938

PS 816
US 261

pour commencer les mesures anti-sémites en Autriche, suivies par le rapport du Progrès du 12 Novembre fait par un de ses représentants. En ce qui concerne les Juifs de Hollande, il admet avoir su qu'ils allaient être deportés mais dit qu'il était sans pouvoir pour empêcher cela, parce que l'ordre venait de Berlin.

11413

Il dit plus tard qu'il savait que ces Juifs furent envoyés à Auschwitz mais qu'il s'enquit d'eux,

H5163-0221

Papen put savoir que le gouvernement d'Hitler signifiait l'oppression des adversaires, le mauvais traitement des juifs et la persécution des Eglises y compris la sienne. Ses nouveaux amis politiques avaient été tués ou envoyés en camp de concentration, y compris des hommes comme von Schleicher et von Bredow. Il fut lui-même arrêté, deux membres de son Etat-Major tués et un autre obligé à assister au meurtre. Rien de tout cela n'était ignoré de von Neurath, il resta pourtant à son poste.

En 1935, Papen écrivait des lettres adulatrices à Hitler et peu après nous le trouvons en Autriche, travaillant pour un homme qu'il savait être un meurtrier, sapant un régime pour lequel il prétendait ouvertement avoir de la sympathie. Même après l'Anchluss il travaillait encore pour un régime qu'il savait employer le meurtre comme instrument de politique, et après avoir eu encore un autre secrétaire assassiné, il était prêt à accepter un poste en Turquie. Le Concordat avec sa propre Eglise, concordat qu'il avait négocié lui-même, est traité de " chiffon de papier " pour employer ses propres paroles, et les catholiques depuis les archevêques jusqu'aux simples croyants furent outrages. Il a dit

11945

11859 " Hitler fut le plus grand escroc qui ait jamais vecu "

Sachant cela trop bien, von Papen lui donna son appui

H5163-0222

qu'on lui dit qu'ils etaient bien et s'occupa de leur faire envoyer du courrier d'Auschwitz en Hollande. Il est probable que Seyss-Inquart qui admet avoir eu connaissance des crimes de grande envergure commis contre les Juifs en Hollande, par exemple

11.412 " une campagne pour forcer les Juifs à se faire stériliser",

qui admet que de nombreux et graves excès furent commis dans les camps de concentration de Hollande et que vraiment en temps de guerre, il

11.401 " considérait cela comme presque inévitable".

lui qui plaide qu'en comparaison des autres camps

11.405 " ce n'était peut-être pas si mal en Hollande"

il est possible qu'il ait été réellement deçu comme il le dit en pensant que les gens à Auschwitz étaient .

11.413 " relativement bien " ?

Nous en arrivons maintenant aux accusés Speer et Fritzche qui ont paru être des experts au cours de ce proces. Speer a admis que sa responsabilité dans la conscription du travail aida à amener le

11.988 nombre total des travailleurs sous ses ordres jusqu'à 14.000.000. Il a déclaré que quand

H5163-0223

il prit son poste en Février 1942 tous les crimes

12102 et les violations du Droit international dont on aurait pu l'accuser s'étaient déjà produits. Neanmoins il poursuivit en disant

12102 " Les travailleurs furent amenés en Allemagne contre leur volonté. Je ne voyais aucune objection à cela. Au contraire, pendant la première période jusqu'en Automne 1942, j'employai certainement toute mon énergie à faire amener de cette façon en Allemagne le plus grand nombre possible de travailleurs. Plus tard, des Travailleurs furent mis à sa disposition par Sauckel et il eut la responsabilité de la priorité de leur affectation.

R 124 p. 34 (USA 179) Il a reconnu avoir reçu 1.000.000 de travailleurs soviétiques en Aout 1942 . Le 4 Janvier 1944 il exigea 1.300.000 travailleurs pour

192 PS (USA 225) l'annee commencante. Speer n'a fourni aucune défense de cette conscription de travail mais prétendit que des 1943 il avait encouragé le maintien en France de travailleurs français, ce qui est une simple question d'attenuation. La moderation des manières de Speer ne devrait pas dissimuler le fait que cette politique, qu'il adopta et appliqua de bon coeur, signifiait la misère la plus épouvantable et la souffrance de millions de Russes et d'autres familles.

H5163 - 0224

Cela démontre une fois de plus le dédain absolu du sort des autres peuples qui est comme la trame sordide de l'enquête faite dans le procès et aucun sursaut moral en faveur du peuple allemand (Je répète "le peuple allemand") à la fin de la guerre, ne peut compenser sa participation à cette horrible action.

En ce qui concerne le traitement des ouvriers étrangers, le point de vue général de Speer a été, que les témoignages pour l'accusation sont simplement de mauvais cas isolés et ne devraient pas être considérés comme représentant la situation générale. Si c'était la situation générale il accepterait la responsabilité. Le ministère public est d'avis que ses preuves dans leur ensemble donnent un témoignage décisif que ces conditions mauvaises étaient générales.

Neurath, qui a dit au Tribunal qu'il entra dans le gouvernement d'Hitler afin de le maintenir dans des idées pacifiques et respectables, savait au bout de quelques semaines que les Juifs étaient persécutés que des journaux allemands citaient les chiffres officiels de 10 à 20.000 internés. Il savait qu'on détruisait en tant que force politique l'opposition, communistes, syndicalistes et social-démocrates. La purge de sang suivit, cependant il continua à aider Hitler à violer le Traité de Versailles.

Nous avons le témoignage de Paul Schmidt que l'assassinat de Dollfuss et la tentative de Putsch en Autriche avaient sérieusement troublé les diplomaties du Ministère des Affaires Etrangères tandis qu'ils regardaient le Pacte d'Assistance Mutuelle entre la France

.....

H5163 - 0225

(111 orig.

....et l'Union soviétique comme un nouveau et très grave avertissement vu les conséquences possibles de la politique étrangère allemande.

3308 PS
(GB 288)

"A cette époque les fonctionnaires de la carri` exprimèrent au moins leurs réserves au Minist des Affaires Etrangères Neurath.
Je ne sais si Neurath à son tour, transmit à Hitler ces manifestations d'inquiétude."

Cependant alors que Raeder donnait des ordres sur le danger de montrer "de l'enthousiasme pour la guer von Neurath voudrait nous faire croire qu'il ne s'était pas rendu compte de ses progrès. Lui autant que Raeder a vu les évènements qui ont suivi et y a participé ...

(9460)

H5163 - 0226

les réunions secrètes, le traitement de von Blomberg et de von Fritsch, lui qui, -c'était à l'époque de l'Anschluss - bien que n'étant plus Ministre des Affaires étrangères, donna l'appui d'un nom encore remarquablement sans tâche à l'acte d'Hitler en transmettant des mensonges pour démentir la Note Britannique et en rassurant les Tchèques. Cette nouvelle assurance ne devrait jamais être oubliée. Peu de gens sont plus sinistrement cyniques que von Neurath qui, après avoir écouté le discours d'Hosbach, dit solemnellement à M. Mast Mastny qu'Hitler s'en tiendrait au traité d' Arbitrage avec la Tchécoslovaquie. Dès que Hitler fut entré dans Prague, c'est lui qui devint Protecteur de Bohême et de Moravie. Vous l'avez entendu admettre qu'il avait mis

12316 en application tous les décrets relatifs au traitement de Juifs qui avaient paru en Allemagne entre 1933 et 1939.

Le travail de Fritzsche consitait à orga-

3469 PS (USA 721) niser toute la Presse Allemande, de sorte qu' elle devint "un instrument permanent du Ministère de la Propagande". La Propagande a été un facteur très puissant de toute la stratégie Nazie. Là, à son tour la propagande fit de toute la presse son arme la plus efficace. Le fait qu'il ait connu et participé aux actes de son organisation est montré par sa tentative

9461

H5163-0227

de défense des mesures successives de propagande qui ont conduit à chacune des différentes agressions mentionnées dans son affidavit. Comme il l'a dit:

3469 PS
(USA 721)

"Toutes les nouvelles censurées par moi étaient tendancieuses sinon inventées"

Il est inconcevable que, lorsqu'il était appelé à maintes et maintes reprises à diriger ce qu'on désignait spécifiquement comme une action et qu'à chaque fois il en voyait les résultats pratiques, il ne se soit pas rendu compte de la malhonnêteté avec laquelle était conduite la politique allemande ou que le but du gouvernement nazi ait été une guerre d'agression.

H5163 - 0228

Ses capacités personnelles de speaker firent qu'il devint virtuellement un commentateur officiel. Pour citer ses propres paroles :

12875 " Puis-je ajouter que je n'ignore pas que dans les coins reculés des colonies Allemandes a l'étranger mes discours à la radio ont été dirons-nous des commentaires politiques."

Il a souligné le fait que dans ces commentaires il avait toute liberté. Doit-on douter que c'était parce qu'il était prêt à diffuser tous les mensonges que désirait Goebbels ? Il dit lui-même, au sujet des pratiques sur lesquelles il exerçait son influence :

12492 " Sans cesse on me demandait d'éveiller la haine contre les individus et contre les systèmes."

D.912 GB. 526 Vous avez vu un échantillon de ses diffusions de l'Athenia. Des 1940 il s'était suffisamment dégagé de la retenue qu'il a essayé d'afficher à la

USSR.492 10578 barre des témoins pour traiter les Polonais de " gens inferieurs " et de " bêtes à forme humaine"

Le 18 Décembre 1941 il fait allusion au sort des Juifs Européens dans les termes suivants :

" Le sort des Juifs en Europe est devenu aussi déplaisant que l'avait prédit ce Fuehrer en cas de guerre Européenne. Après l'expansion de la guerre instiguée par les Juifs, ce sort déplaisant peut aussi se répandre jusqu'au Nouveau

H5163 - 0229

3064 PS. Monde, car vous ne pouvez guère supposer que les nations du Nouveau Monde pardonneront aux Juifs la misère que ne leur ont pas pardonné les nations de l'Ancien Continent. "

Il y a eu peu d'accusations plus terribles ou provocatrices de haine dans l'atmosphère empoisonnee/ créée par les mensonges Nazis contre les Juifs que celle d'avoir provoqué la guerre qui a apporté de telles souffrances à l'humanité et cependant cet accusé instruit et pensif l'a fait delibérement.

Il est difficile d'imaginer un éloge plus écoeurant ou plus endurci de l'Agression d'Hitler que son discours du 9 Octobre 1941 qui contenait ces mots :

3064 PS
US. 123 "..... et nous sommes particulièrement reconnaissants de ces victoires éclairs par ce que - comme le Fuehrer l'a fait remarquer vendredi dernier- elles nous ont donné la possibilité d'entreprendre l'organisation de l'Europe et de ramasser les tresors de ce vieux continent, même au milieu d'une guerre, sans avoir à maintenir sur leur garde des millions et des millions de soldats allemands....."

H5163 - 0230

La maison pour laquelle Fritzsche était prêt à cacher les mauvaises actions de ses maîtres et de sa propagande.

12503

"Mais décisif pour nous, car une telle machine à nouvelles n'est pas le détail mais la base fondamentale et finale sur laquelle est édifiée la propagande. Décisive est la conviction de l'honnêteté des Chefs de l'Etat sur laquelle tout journaliste doit compter."

Fritzsche a entretenu pratiquement jusqu'à la fin les meilleures relations avec le Dr. Goebbels. Si le Tribunal examine le tableau d'extremisme total et de violent antisémitisme que les autres accusés ont brossé de Goebbels, il est difficile de s'imaginer que la vénération de son collaborateur le plus intime ait pu être basée sur une ignorance naive.

Le Ministère Public est d'avis qu'il est risible qu'un tel homme essaie de vous persuader que c'était à cause de son ignorance de ces horreurs qu'il continuait à exhorter et à persuader le peuple allemand de suivre le chemin qui le conduisait à sa perte.

Fritzsche partage avec Streicher, Rosenberg et Schirach la responsabilité de la complète dégradation du peuple allemand de sorte "qu'ils ferment les portes à la pitié de l'humanité". C'est à cause d'eux que des scènes comme celles du cimetière Juif de Schwetz le dimanche matin d'Octobre 1939 se sont déroulées où 200 des honnêtes soldats de la Wehrmacht de Keitel regardaient sans protester assassiner les femmes et les enfants chargés sur un camion. Vous vous souvenez du récit que trois d'entre eux nous fait : .....

(9368)

H5163 - 0231

(114 orig.)

UK. 38
USSR.342

"Samedi soir : j'appris par un camarade de ma compagnie, que ce jour là on avait tué une quantité de Polonais dans le cimetière juif. Le récit de ces faits se répandit comme l'éclair dans toute la Compagnie. Le lendemain matin... je me rendis à 8 h. au cimetière avec deux camarades de ma Compagnie. Je trouvai là un grand nombre de soldats appartenant aux Compagnies de notre bataillon et aussi aux troupes cantonnées à Schwetz. Il y avait approximativement 200 .....

(9368)

H5163-0232

Il y avait en gros 200 a 300 soldats au cimetière... a 9 heures 30, l'autobus arriva chargé de femmes et d'enfants. Je me tenais près des fosses communes qui avaient été préparées a l'avance et je vis une femme tenant un petit garçon d'une main et une ou deux fillettes de l'autre, marcher de l'autobus a la fosse. Je vis alors quelques secondes plus tard la femme debout dans la fosse et les SS lui passer un petit garçon. Alors nous fîmes demi-tour et nous quittâmes les lieux parce que je ne voulais ni ne pouvais être le témoin de l'exécution de ces enfants. Immédiatement après j'entendis les coups de feu.... Peu après un autre autobus chargé de Polonais, arriva. Un SS cria aux soldats qui étaient autour : "maintenant vous pouvez tous venir et regarder". Je revins alors et vis un groupe de quatre hommes, entrer dans la même fosse commune dans laquelle la femme avait été tuée précedemment. Ils reçurent l'ordre de s'allonger et alors ils furent liquidés par une balle dans la nuque tirée a bout portant. La chair, la cervelle et le sang volèrent tout autour de la fosse et salirent les uniformes des soldats qui regardaient. Environ 80 soldats se tenaient au bord de la fosse. Ces exécutions pouvaient aussi être vues par la population civile, des fenêtres des maisons faisant face au cimetière juif.

On vous demande de croire que ces 21 ministres et fonctionnaires supérieurs de l'Etat ignoraient ces faits et n'étaient pas responsables. C'est a vous de décider.

Il y a des années, GOETHE disait du peuple allemand qu'un jour la fatalité :

" S'abattrait sur lui, parce qu'il s'était trahi lui-même et n'avait pas voulu être lui-même.

Il est triste qu'il ne connaisse pas le charme de la Vérité, détestable que ce brouillard fumeux et la folie furieuse de l'extravagence leur soient si chers, pathétique qu'ils se soumettent ingénuement a n'importe quel triste gredin qui fait appel a leurs instincts les plus bas, qui les confirme dans leurs vices et leur apprend a considérer le nationalisme comme un système d'isolement et de brutalité".

(9369)

H5163 - 0233

Avec quel accent pathétique il a parlé. Car ce sont ceux-ci les tristes gredins qui ont fait tout cela.

Quelques-uns, peut être, sont plus coupables que d'autres : quelques-un ont joué un rôle plus actif et plus direct que les autres dans ces crimes effrayants, mais lorsque ces crimes sont tels que ceux dont vous avez a vous occuper ici : esclavage, exécutions en masse et guerre mondiale, lorsque les conséquences des crimes sont la mort de plus de 20.000.000 de nos semblables, la dévastation

H5163 - 0234

d'un continent, la propagation dans tout le monde, d'une tragédie indicible et de souffrance; comment le fait que certains d'entr'eux ont eu une participation moins importante que d'autres, que certains d'entr'eux ont été les auteurs principqux, d'autres, de simples comparses, peut-il constituer une circonstance atténuante? Qu'importe si certains n'ont perdu le droit de vivre qu'un millier de fois, alors que d'autres méritent un million de fois la mort ?

Dans un sens, le sort de ces hommes a peu d'importance : leur pouvoir personnel de faire le mal est détruit à jamais; ils se sont accusés et discrédités les uns les autres et ont enfin détruit la légende dont ils avaient entouré l'image de leur chef. Mais le sort qui leur est réservé doit encore avoir de grandes conséquence, car les relations vraies et justes entre les Nations du monde, l'espoir d'une collaboration internationale future dans l'application du droit et la justice, dépendent de nous. Le Procès doit constituer une étape dans l'histoire de la civilisation, non seulement pour imposer la justice à ces coupables, non seulement pour montrer que le droit à la fin triomphera du mal, mais aussi pour que les gens moyens du monde (et ici je ne fais aucune différence entre amis et ennemis) soient maintenant déterminés à faire triompher l'individu sur l'Etat.

9370

H5163-0235

L'Etat et le droit ont été créés afin d'aider l'homme à vivre une vie plus complète, un idéal plus élevé et à atteindre une plus grande dignité. Les Etats peuvent être grands et puissants. Ce sont finalement les droits de l'homme, qui, tous les hommes etant faits à l'image de Dieu sont la base de tout. Lorsque l'Etat, soit parce que, comme ici, ses chefs ont désiré la puissance et l'espace, ou sous le prétexte spécieux que la fin justifie les moyens, s'attaquent à ces choses, elles peuvent pour un temps devenir obscures et disparaitre.

H5163 - 0236

Mais elles sont imminentes et finalement s'imposeront encore plus fortement, leur immanence se manifestant davantage. Et ainsi, après cette épreuve à laquelle l'humanité a été soumise, elle-même - luttant maintenant pour rétablir dans tous les pays du monde les choses simples , ordinaires- la liberté, l'amour, la compréhension - elle vient devant ce Tribunal et implore "Voici nos lois . Faites les appliquer."

Alors ces autres paroles de Goethe se traduiront en fait, non seulement, comme nous devons l'espérer, pour le peuple allemand mais pour toute la communauté humaine :

> "C'est ainsi que le peuple allemand devrait se conduire...donnant au monde et recevant de lui, le coeur largement ouvert à toute source féconde de beauté, grand par la compréhension et l'amour, par la médiation et la pensée - ainsi devrait-il être, c'est là, sa destinée."-

"Le Père, vous rappelez-vous.....

"montra le ciel et parut dire quelque chose au petit garcon..."